



# OBSERVATOIRE MIEL, GELÉE ROYALE, ET AUTRES PRODUITS DE LA RUCHE JUIN 2024

## **AGREX CONSULTING**

Benoit BECHET, Claire BECHET, Romain BOQUILLET, Margot CARACCILO

14 rue des Tournelles, 51100 REIMS

Tél. : 03 26 24 85 06

Mail : [bbechet@agrexconsulting.fr](mailto:bbechet@agrexconsulting.fr)

# Sommaire

1. Méthodologie et objectifs de l'étude
2. Contexte de la campagne 2023
3. Les caractéristiques des exploitations apicoles
4. La production nationale de miel
5. Le conditionnement et la commercialisation
6. L'apiculture biologique
7. La production de gelée royale
8. La production de pollen et de propolis
9. Les activités de diversification
10. Focus « bioagresseurs »
11. Résultats par région



# MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

# Rappel des objectifs de l'étude

L'observatoire de la production de miel et des autres produits de la ruche permet d'estimer et de mesurer, chaque année :

- Les caractéristiques des exploitations apicoles françaises
- La production annuelle de miel (à l'échelle nationale et régionale)
- Les caractéristiques de la production de miel : miellées, labels, conditionnement, commercialisation, etc.
- Les activités de diversification des apiculteurs : pollinisation, gelée royale, pollen, propolis, pollinisation, élevage de reines et d'essaims, etc.
- Les perspectives pour les exploitations apicoles

Les données 2023 ont été comparées aux données issues des observatoires précédents.

Chaque année une thématique de focus est retenue. Cette année, le focus a porté sur les « bioagresseurs ».

# Rappel de la méthodologie

**Mars/Avril 2024**, enquêtes auprès des apiculteurs par un questionnaire en ligne et des appels téléphoniques pour disposer :

- Des données socio-démographiques,
- Des données de production de miel et de gelée royale,
- Des données de production de pollen et de propolis,
- Des données sur la production par miellée,
- Des données sur la commercialisation et les activités de diversification des apiculteurs.

**Mars/Avril 2024**, enquêtes auprès de 24 organismes/syndicats impliqués dans la filière et de 3 conditionneurs pour :

- Disposer de données de production de miel et de gelée royale par région,
- Réaliser un état de l'art des pratiques apicoles et des circuits de distribution par région,
- Recueillir des données de conditionnement du miel/de vente de miel en vrac,
- *Focus sur les bioagresseurs des ruches.*

**Mai/Juin 2024**, analyse et synthèse.

# Modalités d'estimations

## Nombre de ruches (mises à l'hivernage ou en production)

- **Région** : calcul du nombre de ruches par classe de taille d'exploitation; puis extrapolation sur la base du nombre d'exploitations déclarées auprès de la DGAL par classe de taille.
- **National** : addition des résultats régionaux.

## Production de miel

- **Région** : calcul du rendement par ruche en production par taille d'exploitation, ce rendement est appliqué au nombre estimé de ruches mises en production par catégorie de taille
- **National** : addition des résultats régionaux.

## Production de miel biologique

- **National** : Calcul du rendement/ruche en bio par classe de taille. Estimation de la production nationale à partir de la somme des classes de tailles.

## Part du miel mis en pot par l'apiculteur

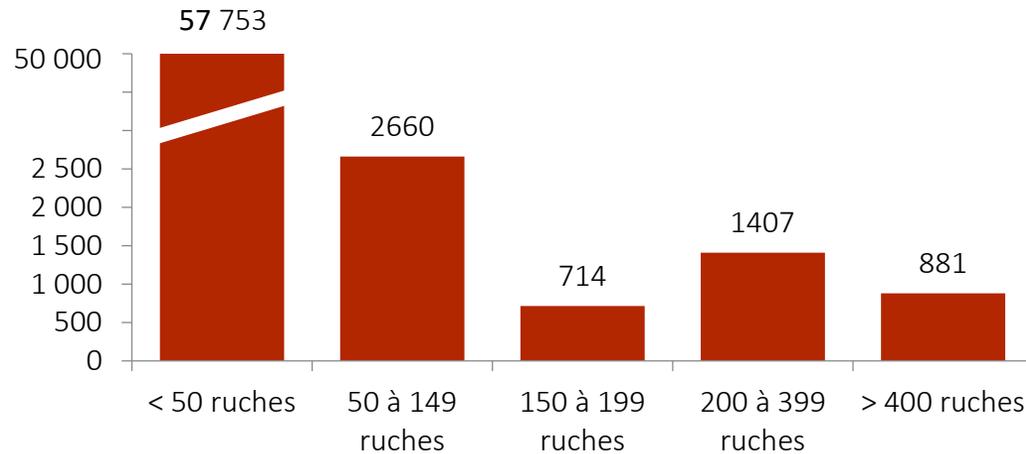
- **Région** : calcul de la part mise en pot, puis pondération par le volume de miel produit par classe de taille.
- **National** : pondération de la part de miel mis en pot par l'apiculteur par la quantité de miel produit dans chaque région.

## Production par miellée

- **Région** : calcul du pourcentage de production issue de chaque miellée, pour chaque catégorie de taille, ce pourcentage est appliqué à la production de la région pour chaque catégorie de taille
- **National** : addition des résultats régionaux.

# Nombre d'apiculteurs

Nombre d'apiculteurs déclarés à la DGAL au 31/12/2023



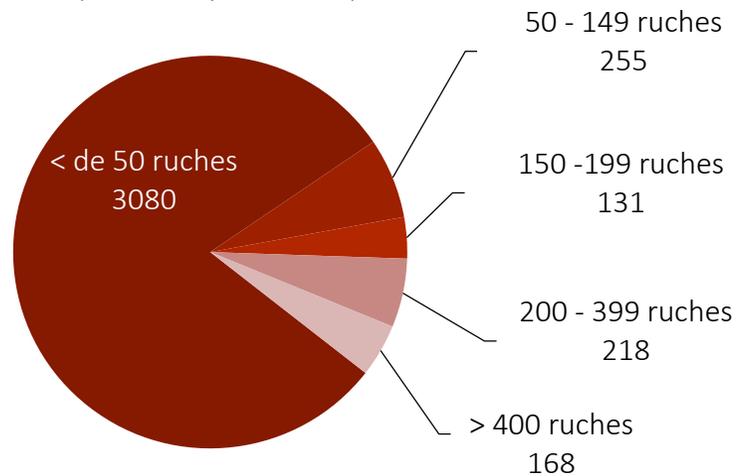
Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL

Nombre d'apiculteurs	31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023
Total	62 445	62 744	63 415
Dont plus de 50 ruches	4 922 (7,9 %)	5 620 (9,0 %)	5 662 (8,9 %)

- On compte 63 415 apiculteurs déclarés auprès de la DGAL, soit 1,1 % de plus qu'en 2022.
- Le nombre d'apiculteurs de plus de 50 ruches a augmenté de 0,7 % entre 2022 et 2023. Ils sont désormais 5 662 en France, soit 42 entreprises en plus.
- La France compte 2 288 apiculteurs de plus de 200 ruches, considérés comme professionnels, soit 3,6 % du nombre total d'apiculteurs français.

# Échantillonnage 2023

Répondants  
par taille d'exploitation en 2023  
(3 852 répondants)



Représentativité de l'enquête en 2023

Nombre de ruches	Nombre de répondants / nombre d'apiculteurs déclarés en 2023	Répartition volume 2023 des répondants
Moins de 50	5,3 %	7,0 %
50 à 149	9,6 %	6,9 %
150 à 199	18,3 %	8,2 %
200 à 399	15,5 %	23,5 %
Plus de 400	19,1 %	54,4 %
<b>Total</b>	<b>6,1 %</b>	<b>100 %</b>
Dont > de 50 ruches	13,6 %	93,0 %

Note : 63 415 déclarants, 60 000 enquêtés par mail, 1 200 appels téléphoniques, 3 852 réponses

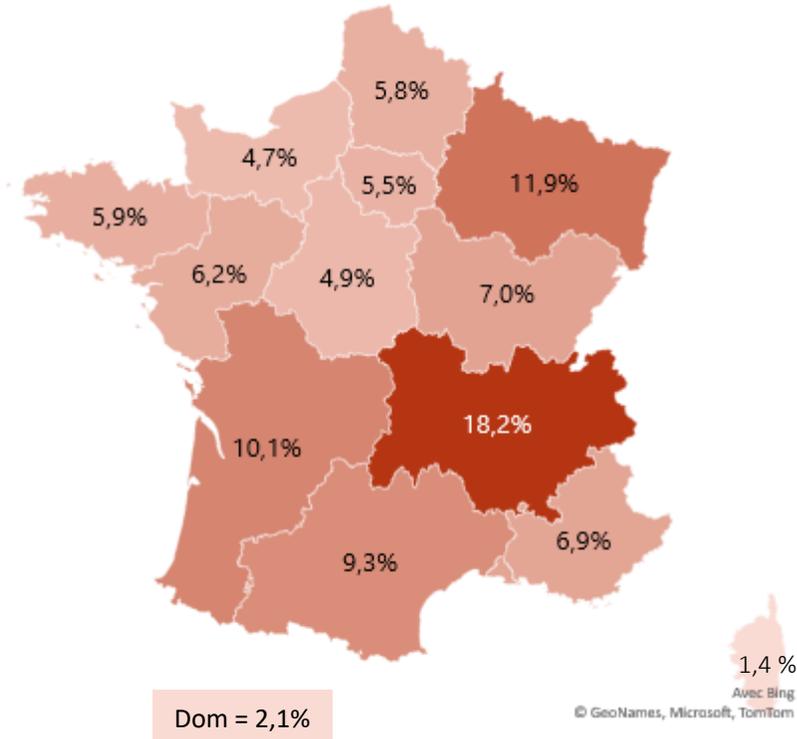
- Représentativité de l'enquête 2024 (production 2023) :
  - ✓ 15,2 % des volumes de miel produit,
  - ✓ 15,5 % des volumes de miel biologique produit.
- Les apiculteurs ayant plus de 50 ruches concentrent 93 % des volumes de miel produits.
- 83 apiculteurs produisant de la gelée royale ont répondu à l'enquête.

Nombre de répondants à l'enquête

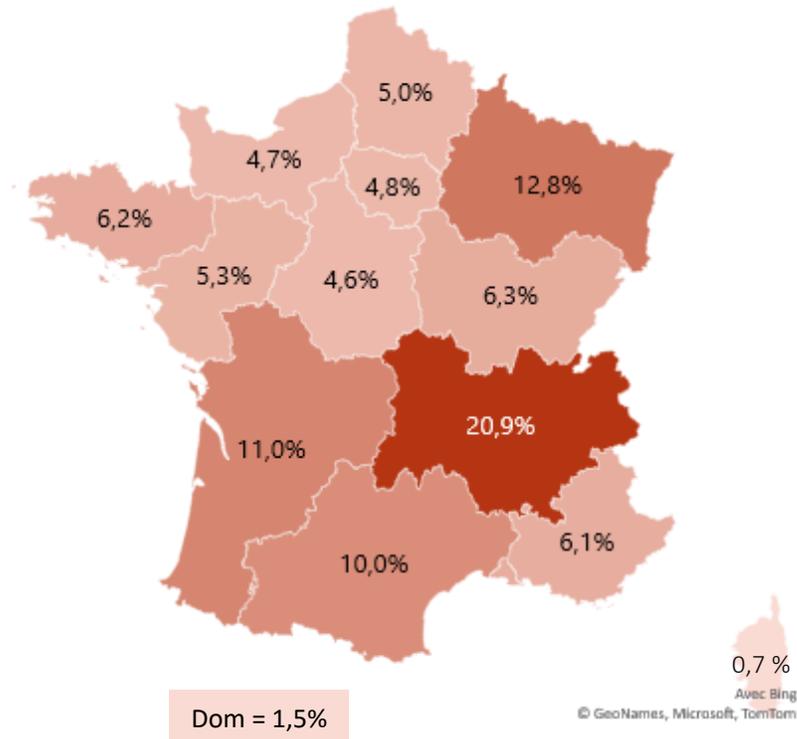
	Nombre de répondants
Pollen	162
Propolis	103
Gelée royale	83

# Répondants par zone géographique

Répondants 2024 – campagne 2023  
(3 852 répondants)



Nombre d'apiculteurs déclarés 31/12/2023  
(63 415 en 2023)



- La répartition des réponses par région est proche de la répartition géographique des apiculteurs déclarés. Certaines régions ont volontairement été sous-pondérées, notamment les plus importantes (AURA, Grand Est, etc.), de sorte à disposer d'échantillons de taille suffisantes sur les plus petites régions.
- La région AURA regroupe 20,9 % des apiculteurs français, et le Grand Est se positionne comme la 2<sup>ème</sup> région en nombre d'apiculteurs (12,8 %).



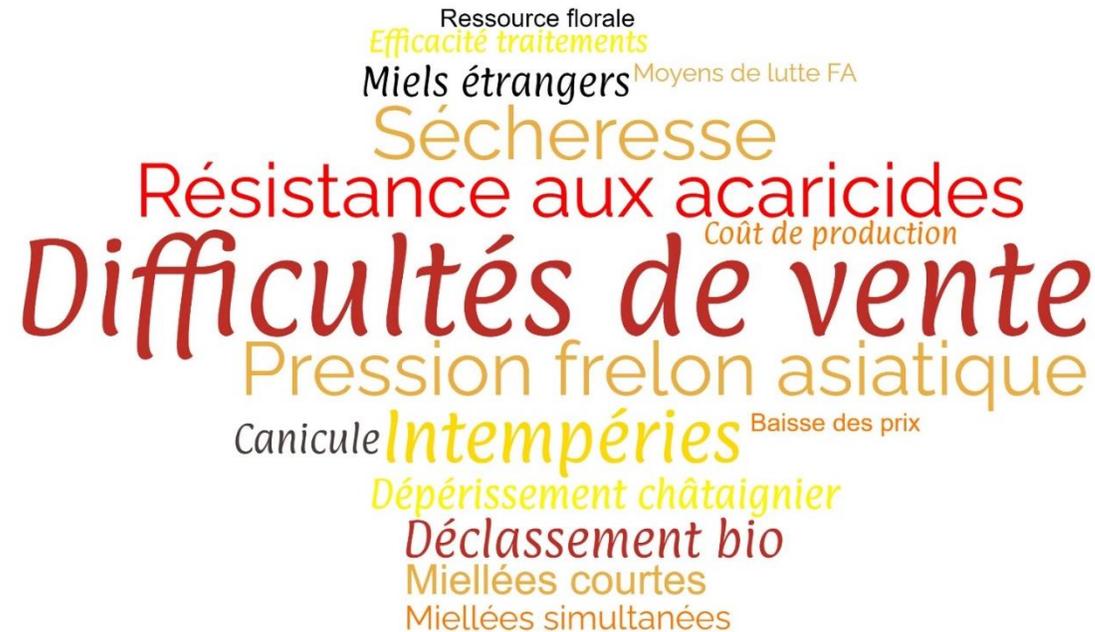
# CONTEXTE DE LA CAMPAGNE 2023

# Tendances de la production de miel

## Une récolte 2023 hétérogène

- La campagne 2023 a été marquée par une importante hétérogénéité entre et au sein des régions et une intensité importante pour les apiculteurs, due à une saison longue et des miellées précoces et / ou tardives qui se sont enchaînées.
- On note un gradient Nord / Sud : les régions Occitanie, PACA et Corse ont été touchées par la sécheresse durant l'été. La sécheresse a moins affecté les autres régions, avec des rendements moyens proches de ceux de l'année dernière.
- Les volumes produits par miellée sont variables :
  - ✓ Les miellées de grandes cultures ont été correctes, notamment le colza, avec parfois une floraison tardive. Pour le tournesol, les résultats sont plus mitigés (résultats corrects en Centre-Val de Loire, mais moins bons en Nouvelle-Aquitaine qui a souffert de la sécheresse).
  - ✓ La miellée d'acacia a été variable : fleurs gelées ou séchées par le vent ou miellées stoppées par la pluie dans certaines régions, mais globalement les résultats sont plutôt bons.
  - ✓ La miellée de lavande a été globalement bonne, mais avec une forte variabilité selon les secteurs.
  - ✓ Très bons résultats pour la miellée de tilleul notamment dans les Hauts-de-France.
  - ✓ La miellée de châtaignier a souffert de la sécheresse, d'épisodes pluvieux, du vent (chute des chatons) et également du dépérissement du châtaignier.

# Les enjeux de l'année 2023



Les organismes professionnels interrogés ont évoqué différents enjeux de la filière apicole :

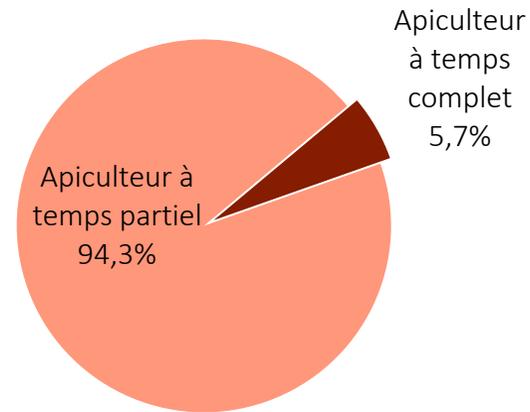
- Les difficultés de vente du miel, en parallèle d'une hausse des coûts de production.
- Des conditions climatiques difficiles : pluies importantes, qui ont pu retarder le début de saison ou raccourcir des miellées et compliquer la récolte, canicule, sécheresse.
- L'adaptation aux miellées imprévisibles : précoces, courtes, simultanées.
- Une résistance aux acaricides croissante du varroa et une pression frelon asiatique importante.



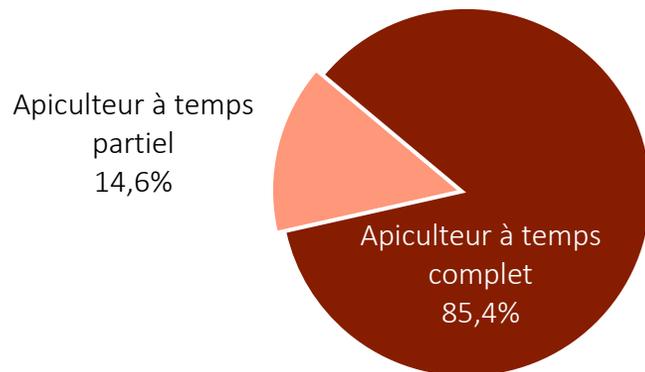
# CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES

# Statut des apiculteurs

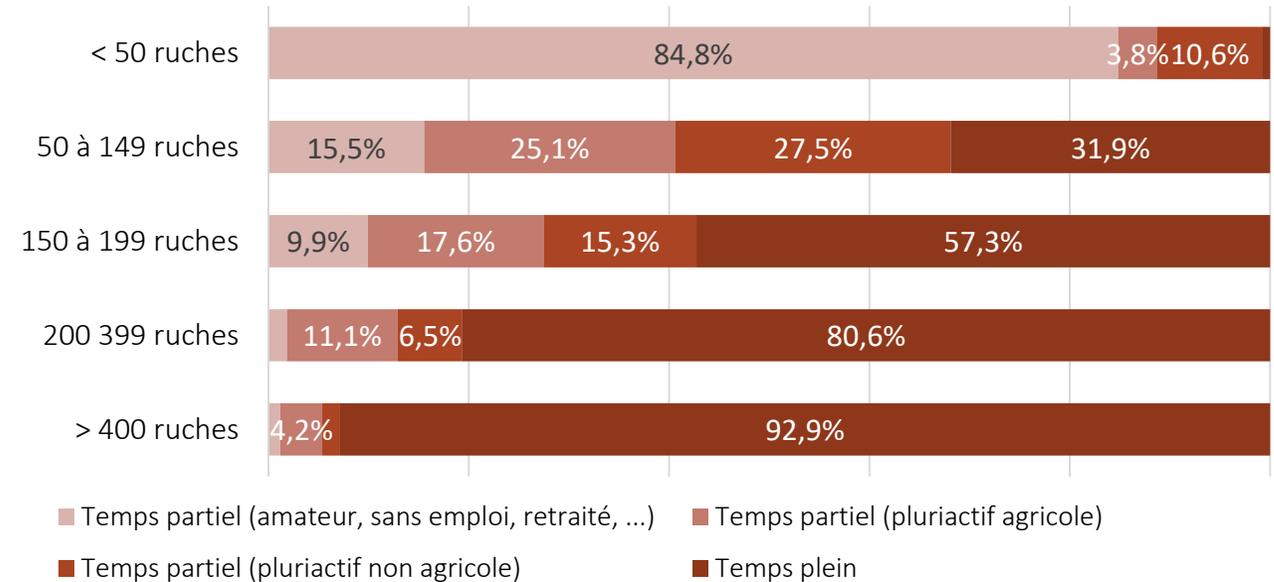
Statut des apiculteurs  
(ensemble des apiculteurs)



Statut des apiculteurs produisant de la gelée royale



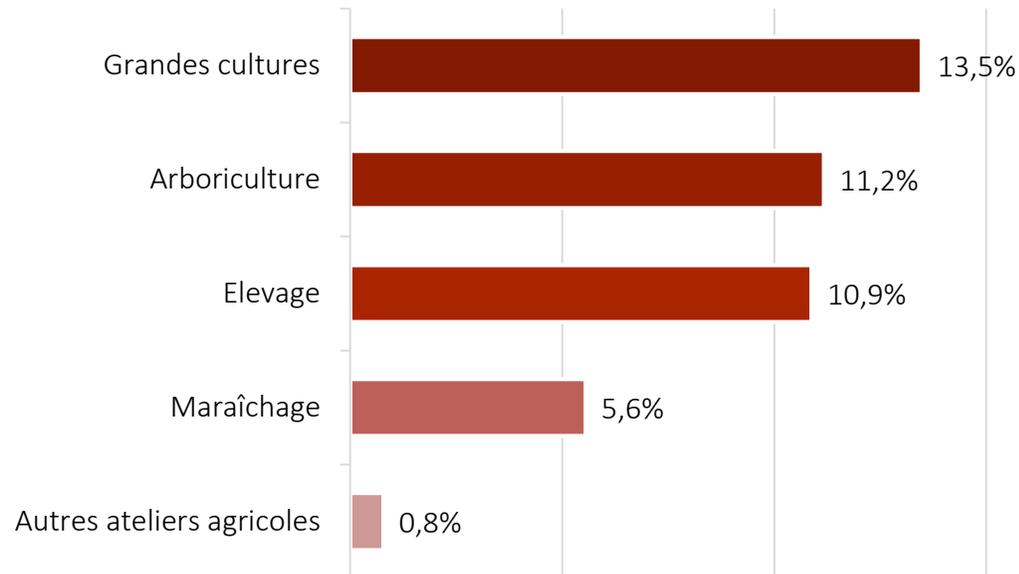
Statut des apiculteurs (par tranche de taille)



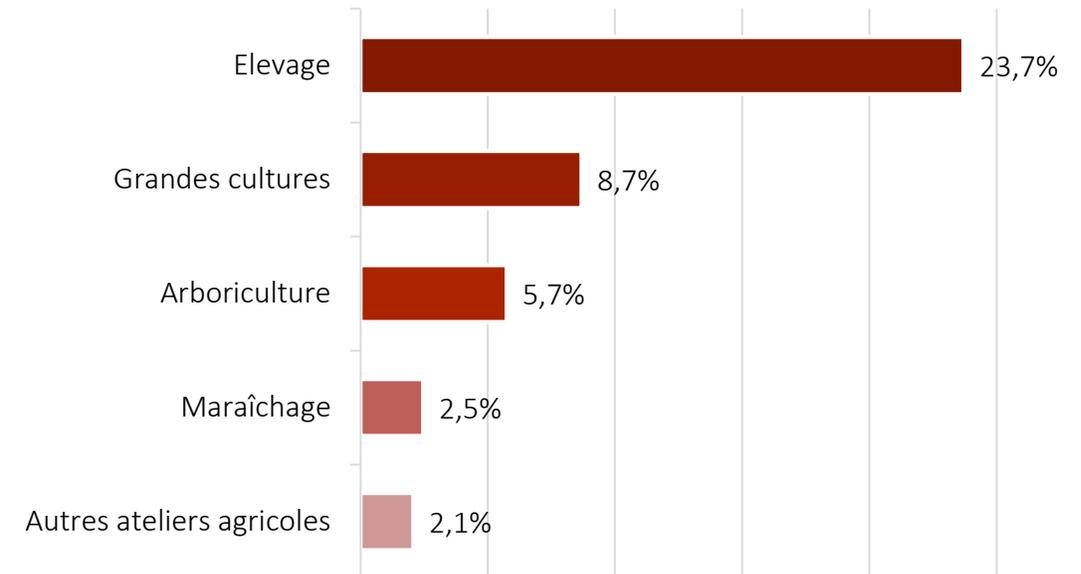
- La majorité des apiculteurs (94,3 %) exercent leur activité à temps partiel (pluriactifs agricoles ou non, retraités, amateurs, sans emplois).
- Parmi les apiculteurs de + de 50 ruches :
  - ✓ 56,7 % indiquent exercer leur activité apicole à temps plein,
  - ✓ 17,4 % sont pluriactifs, mais exercent une autre activité agricole,
  - ✓ 16,7 % sont pluriactifs, mais exercent une autre activité non-agricole,
  - ✓ 9,2 % exercent l'activité en tant qu'amateur, retraité ou sont sans emploi.

# Autres activités des exploitations apicoles

Autres ateliers de l'exploitation – parmi les pluriactifs  
(apiculteurs de moins de 50 ruches)



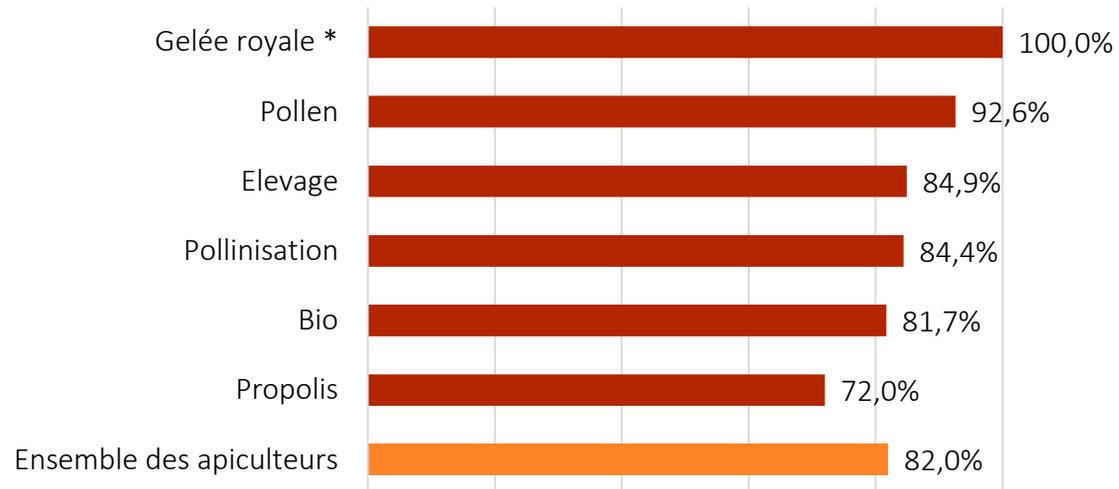
Autres ateliers de l'exploitation – parmi les pluriactifs  
(apiculteurs de plus de 50 ruches)



- Parmi les apiculteurs pluriactifs de plus de 50 ruches, 23,7 % ont indiqué avoir une autre activité d'élevage, 8,7 % une activité de grandes cultures. D'autres activités sont également mentionnées, comme l'arboriculture (5,7 %), le maraîchage (2,5 %), ou la viticulture.
- Parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches, environ 14 % des pluriactifs possèdent également une activité en grandes cultures, 11 % en arboriculture et 11 % en élevage. L'activité de maraîchage est moins fréquente, pratiquée par environ 6 % des répondants.

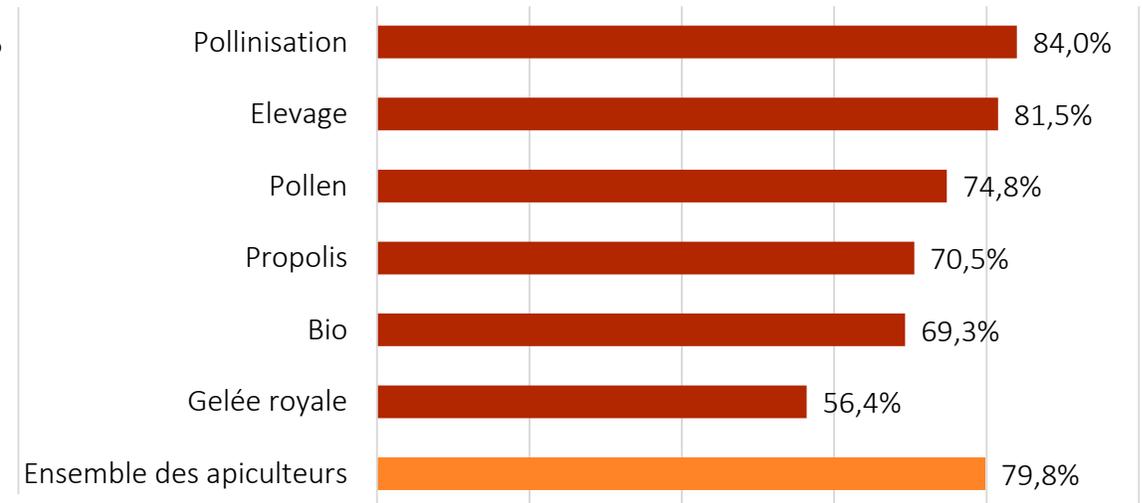
# Genre des répondants

% d'hommes parmi les apiculteurs, en fonction des activités  
(Moins de 50 ruches)



\* Peu de producteurs de gelée royale parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches. Donnée non significative.

% d'hommes parmi les apiculteurs, en fonction des activités  
(Plus de 50 ruches)

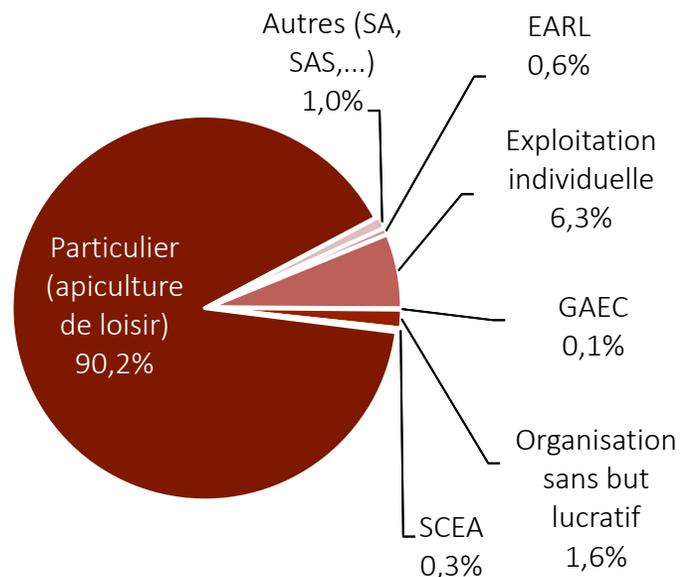


Note méthodologique : il s'agit du genre de la personne ayant répondu au questionnaire. Dans les sociétés, il s'agit souvent du gérant principal.

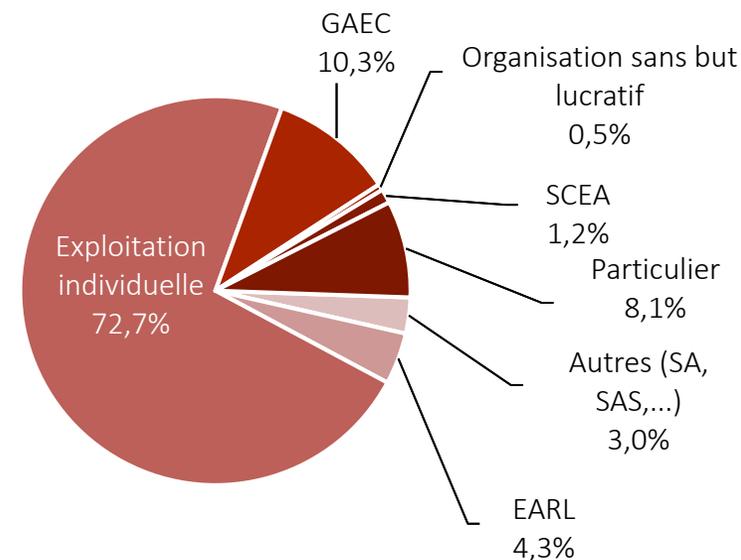
- Il y a moins de femmes apicultrices (18 %) que de femmes agricultrices (29 %) en proportion en 2023, mais ces chiffres sont en augmentation (15 % d'apicultrices en 2022).
- La proportion de femmes varie peu en fonction de la taille des exploitations.
- Dans les exploitations de + de 50 ruches, les femmes sont plus nombreuses parmi les producteurs de gelée royale (44 %), de propolis (29 %) et de pollen (25 %), mais également parmi les apiculteurs en agriculture biologique (31 %).

# Statut juridique des exploitations

Apiculteurs moins de 50 ruches  
(% total des répondants par catégorie)



Apiculteurs plus de 50 ruches  
(% total des répondants par catégorie)



- Parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches, la plupart (90 %) sont des amateurs, sans statut. On note également la présence de structures agricoles sous forme d'exploitations individuelles ou sociétaires (EARL, GAEC, SCEA, etc.), mais de façon plus anecdotique.
- Parmi les apiculteurs de plus de 50 ruches, 73 % ont une exploitation individuelle. 19 % exploitent sous forme sociétaire, dont notamment 10 % en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation Commun), qui est la forme sociétaire la plus représentée. 4 % sont en EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) et 1 % en SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole).

# Main d'œuvre des exploitations apicoles

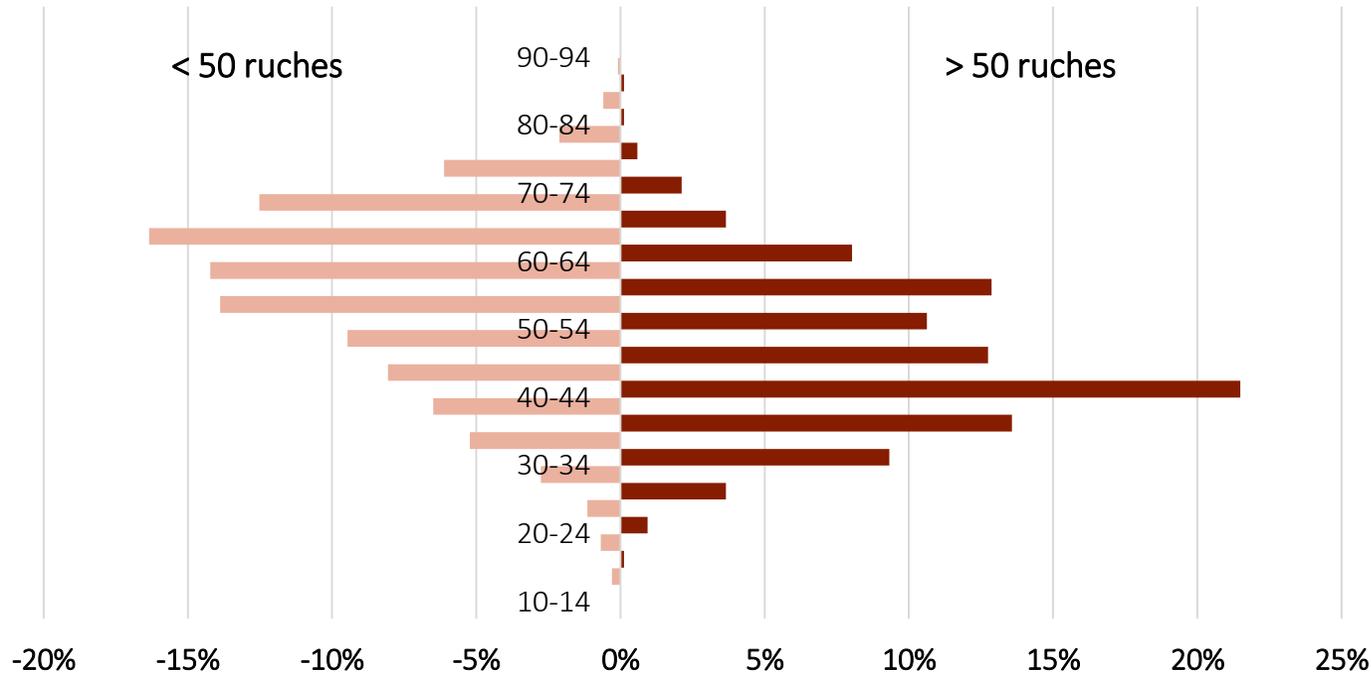
La main d'œuvre dans les exploitations en 2023

Taille des exploitations	Nombre d'ETP / exploitation	Nombre de ruches en hivernage / ETP
Moins de 50 ruches	0,14	47,6
50 à 149 ruches	0,64	92,6
150 à 199 ruches	0,89	138,9
200 à 399 ruches	1,21	157,8
Plus de 400 ruches	2,00	230,7
Total	<b>0,22</b>	<b>55,5</b>

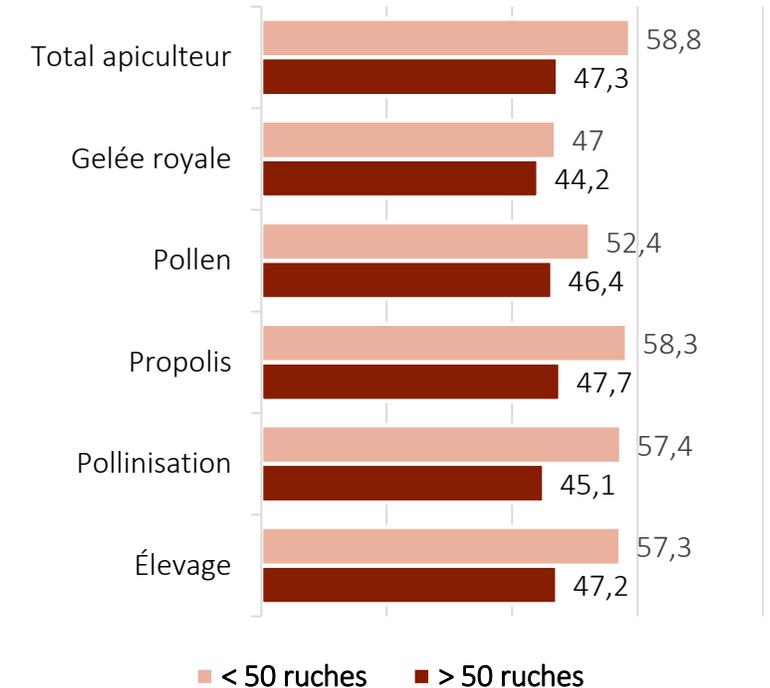
- Le nombre d'ETP par exploitation augmente avec la taille des exploitations : les exploitations de moins 50 ruches ne nécessitent que 0,14 ETP, contre 2,00 ETP en moyenne pour les structures de plus de 400 ruches.
- Les exploitations de plus de 200 ruches nécessitent en moyenne plus d'un temps plein, en tenant compte du temps de commercialisation.
- Le nombre de ruches en hivernage gérées par ETP est également fonction de la taille des exploitations. Dans les exploitations de plus grandes tailles (> 400 ruches), un ETP prend en charge en moyenne 231 ruches, contre 48 ruches pour les exploitations de moins de 50 ruches.
- Le temps de commercialisation occupe en moyenne 16 % du temps total passé sur l'exploitation.

# Âge des apiculteurs

Répartition des apiculteurs par tranche d'âge

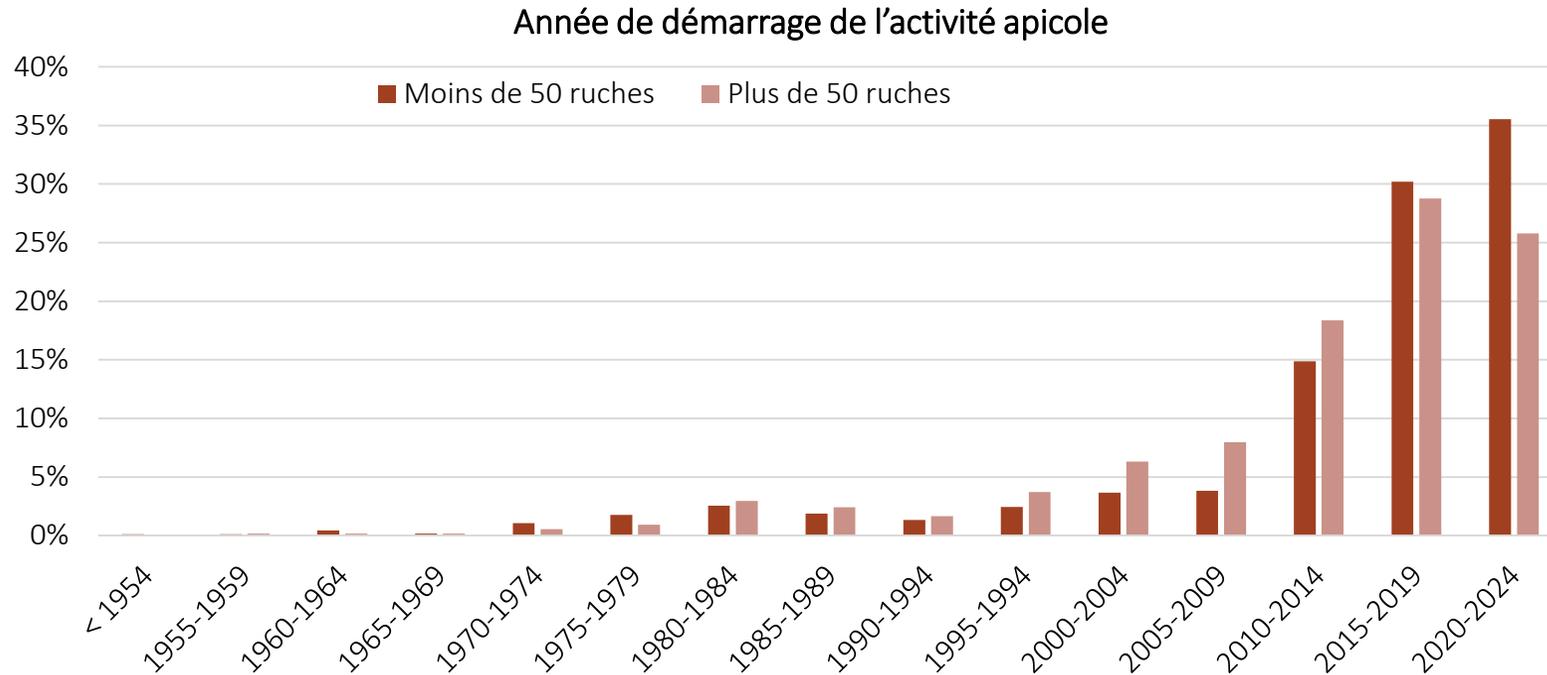


Âge moyen par type d'activité (années)



- Une tendance à la hausse de l'âge moyen des apiculteurs encore observée cette année : 59 ans en 2023, contre 57 ans en 2022 pour les apiculteurs de moins de 50 ruches. Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus jeunes : 47 ans (2023), contre 46 ans (2022).
- L'âge moyen des moins de 50 ruches est plus élevé, car de nombreux apiculteurs amateurs se lancent dans l'activité apicole à la retraite.
- Les producteurs de gelée royale sont plus jeunes que la moyenne des apiculteurs : 44 ans pour les apiculteurs de plus de 50 ruches.
- Les apiculteurs produisant du pollen et de la propolis, ou faisant de la pollinisation et de l'élevage ont des âges similaires à l'ensemble des apiculteurs.

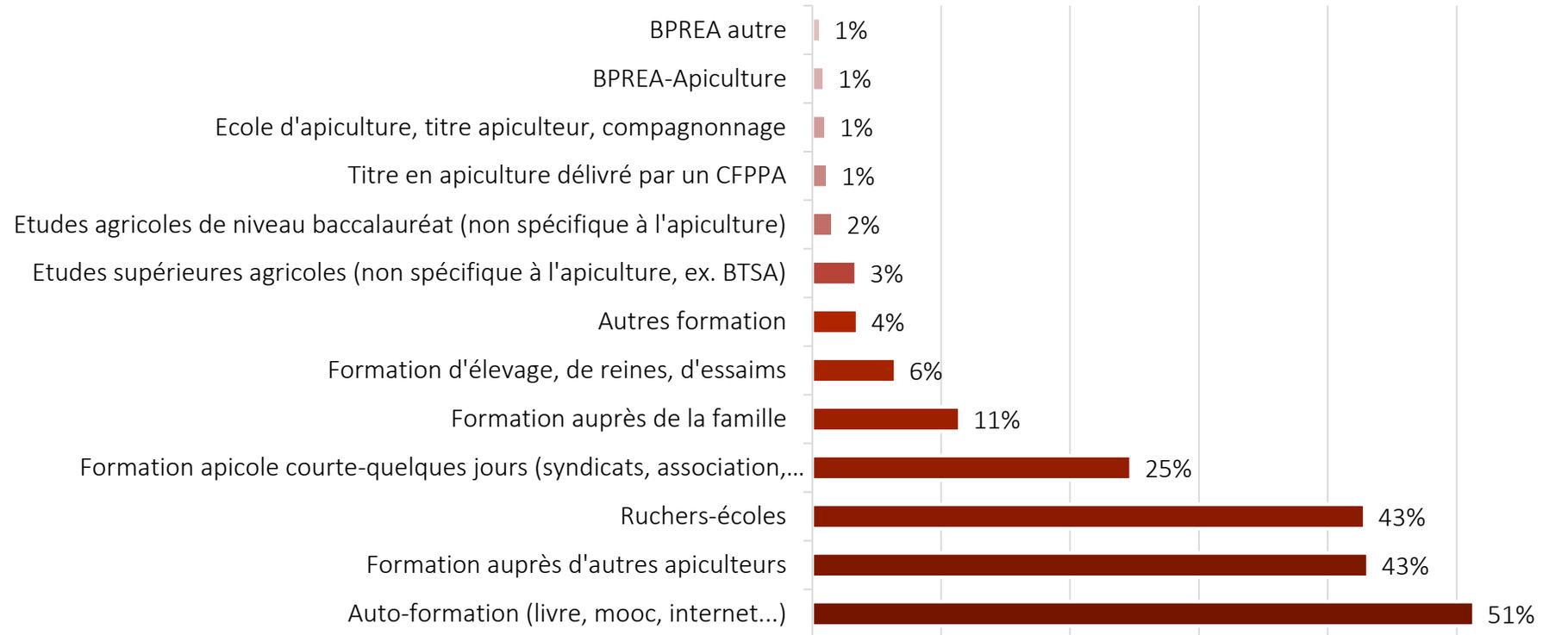
# Année de démarrage de l'activité



- Près de 55 % des apiculteurs de plus de 50 ruches ont débuté l'activité apicole entre 2015 et 2023. Néanmoins, certaines exploitations sont bien plus anciennes et se transmettent entre générations.
- Malgré un âge moyen de 59 ans, la plupart des apiculteurs de moins de 50 ruches (66 %) ont commencé l'apiculture durant ces 10 dernières années. De nombreux apiculteurs de loisirs se sont lancés juste avant la retraite ou à la retraite.

# Formation des apiculteurs

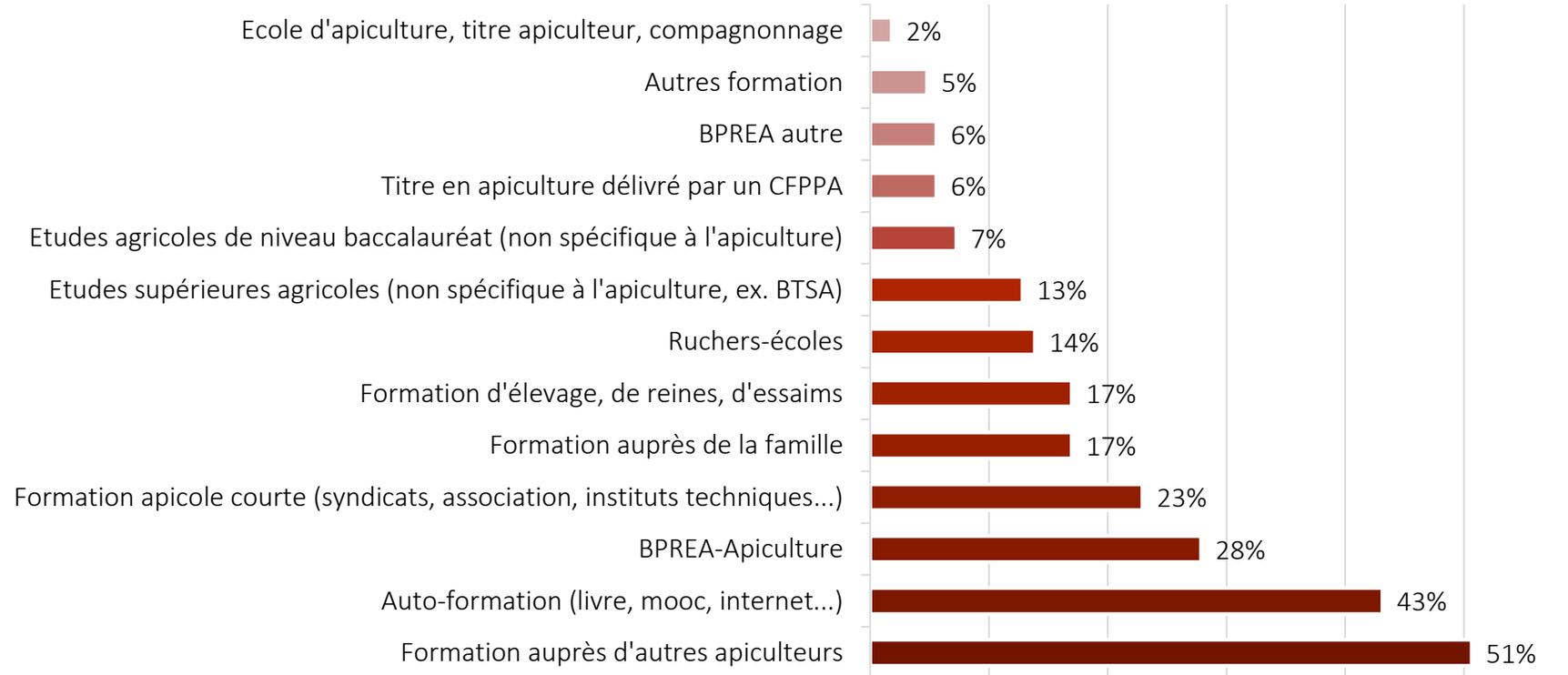
Formations des apiculteurs de moins de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



- Les apiculteurs de moins de 50 ruches se sont majoritairement formés par de l'auto-formation (51 %) ou en effectuant des formations informelles chez d'autres apiculteurs (43 %) ou auprès de ruchers-écoles (43 %).
- Les formations courtes concernent également une part non négligeable des apiculteurs de moins de 50 ruches (25 %).
- Les autres formations, et notamment les formations diplômantes (BPREA, CFPPA, etc.) sont peu représentées.

# Formation des apiculteurs

## Formation des apiculteurs de plus de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



- Plus de la moitié des apiculteurs de plus de 50 ruches se sont formés auprès d'un autre apiculteur (51 %) ou auprès de la famille (17 %). Ils sont également nombreux à être passés par de l'auto-formation (43 %).
- Le diplôme apicole le plus répandu est le BPREA, avec 28 % des apiculteurs de plus de 50 ruches ayant un BPREA-Apiculture.
- 26 % possèdent également d'autres diplômes agricoles, non spécifiques à l'apiculture (BTSA, Bac Professionnel agricole, autres BPREA, etc.).
- Les apiculteurs sollicitent également des formations courtes, auprès de syndicats, associations, ruchers-écoles, etc.

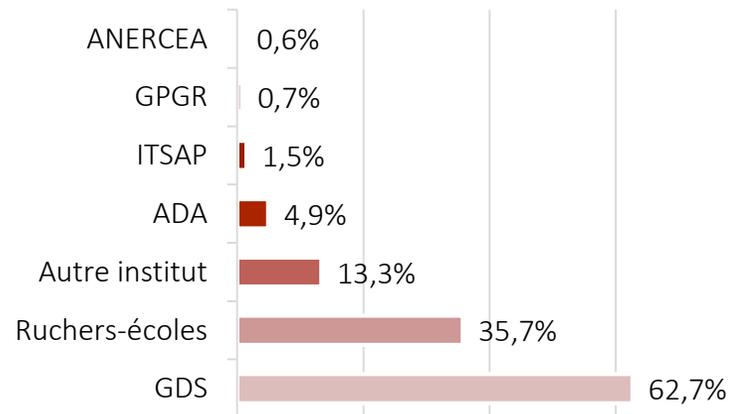
# Appui technique

## % d'apiculteurs ayant bénéficié d'un appui technique en 2023

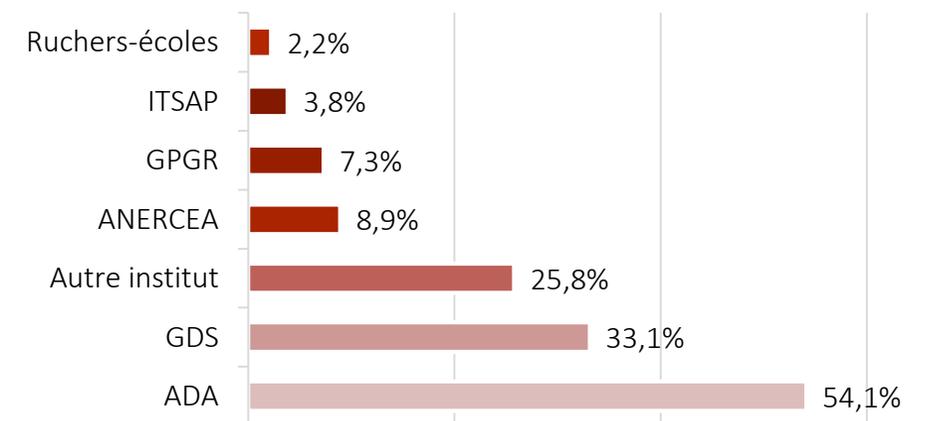
	% en nombre
Apiculteurs de moins de 50 ruches	26,5 %
Apiculteurs de plus de 50 ruches	40,7 %

- Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus nombreux à bénéficier d'un appui technique que les apiculteurs de moins de 50 ruches (40,7 % contre 26,5 %).
- Ils ne sollicitent pas forcément les mêmes organismes.
- Les apiculteurs de moins de 50 ruches sollicitent principalement les GDS (62,7 %), ou les ruchers écoles (35,7 %).
- Alors que plus de la moitié des apiculteurs de plus de 50 ruches (54,1 %) sollicitent les ADA, et 33,1 % les GDS.

### Organismes sollicités en 2023 (plusieurs réponses possibles) - moins de 50 ruches

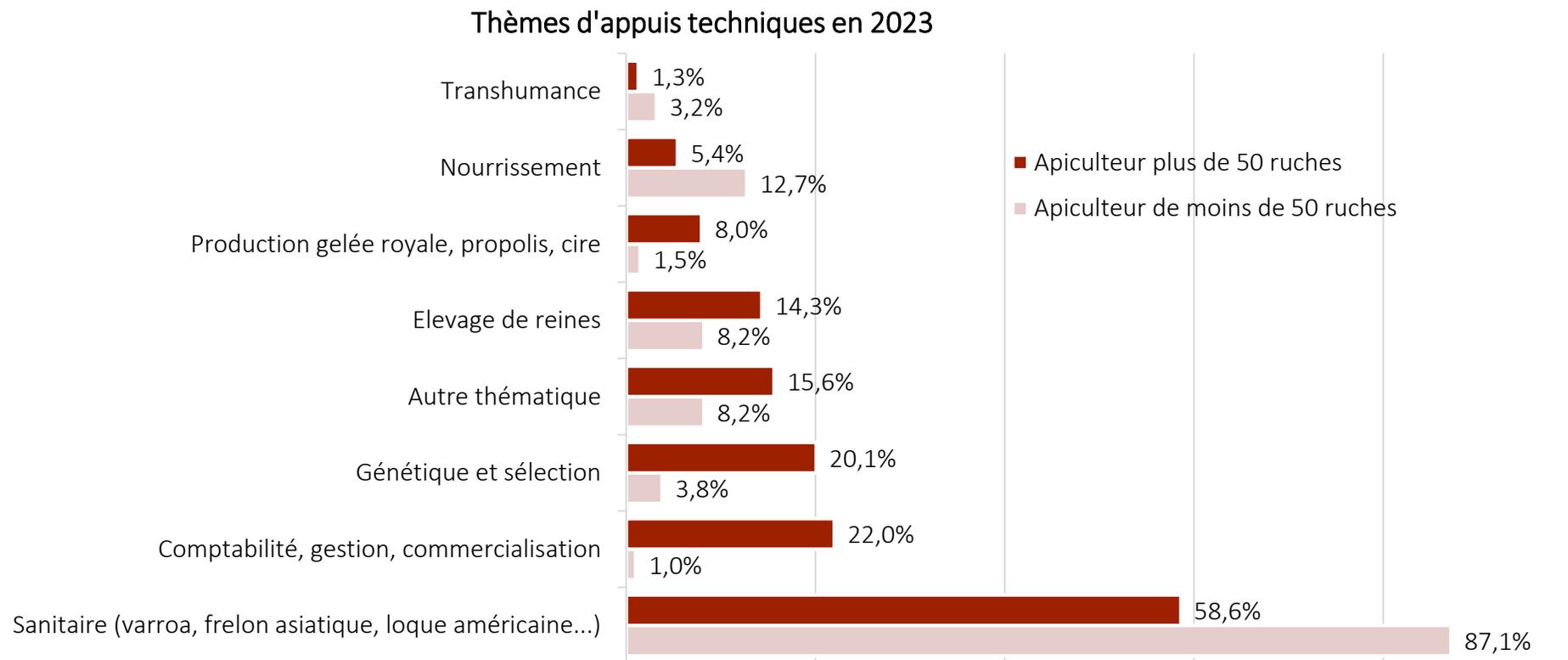


### Organismes sollicités en 2023 (plusieurs réponses possibles) - plus de 50 ruches



Note méthodologique : Ces pourcentages s'entendent « parmi les bénéficiaires d'un appui technique »

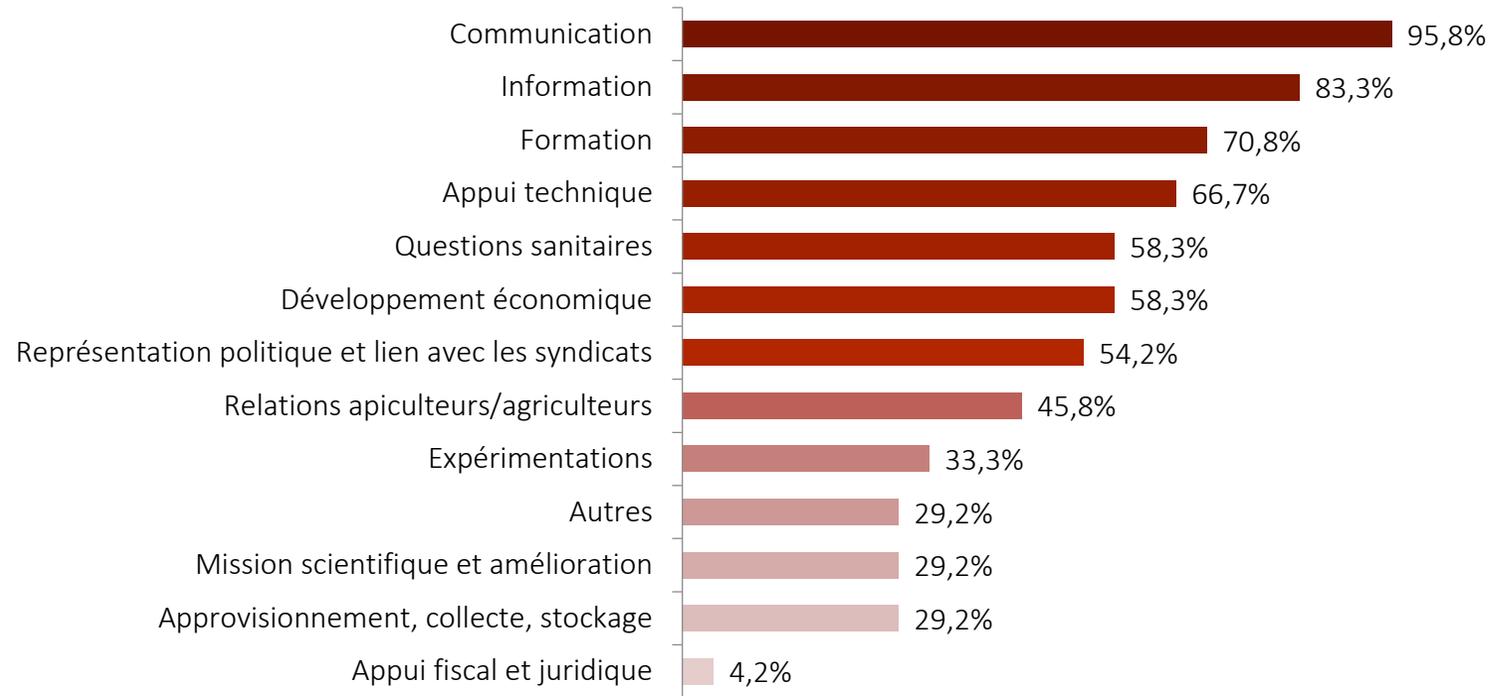
# Appui technique



- Les questions sanitaires sont de loin le principal sujet d'intérêt des apiculteurs dans le cadre d'un appui technique : 87,1 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 58,6 % des structures de plus de 50 ruches, notamment au sujet du varroa et du frelon asiatique. Ces chiffres sont relativement stables par rapport à l'an dernier, même si la pression sanitaire a été forte en 2023.
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches s'intéressent aussi aux aspects économiques (comptabilité, gestion ou commercialisation) pour 22,0 % d'entre eux et de génétique et sélection (20,1 %).
- Les moins apiculteurs de moins de 50 ruches sollicitent aussi les organismes au sujet du nourrissement (12,7 %).

# Principales missions des organismes interrogés

Principales missions des organismes (syndicats, instituts techniques, etc.) – plusieurs réponses possibles

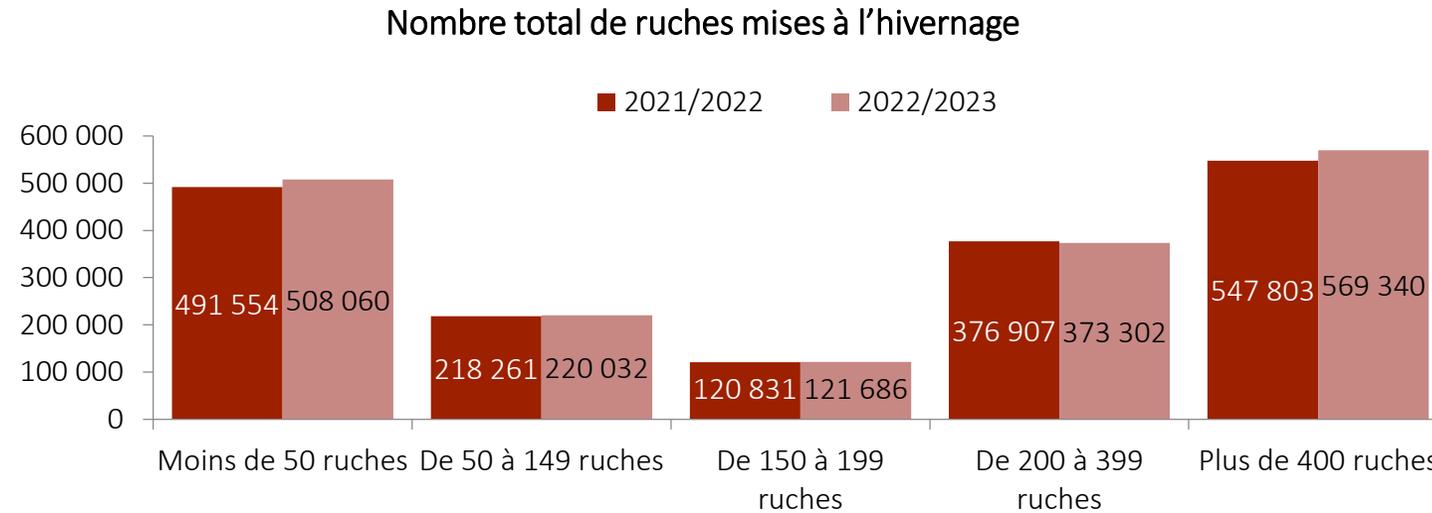


- Les principales missions des différents organismes impliqués dans la filière miel restent relativement stables par rapport aux années précédentes :
  - ✓ La communication et l'information (plus de 80 %), ainsi que la formation (71 %)
  - ✓ L'appui technique, les questions sanitaires, l'expérimentation, et les missions scientifiques
  - ✓ Le développement économique (58 %)
  - ✓ La représentation politique et syndicale, la relation apiculteurs/agriculteurs



# LA PRODUCTION NATIONALE DE MIEL

# Nombre de ruches mises à l'hivernage (miel)



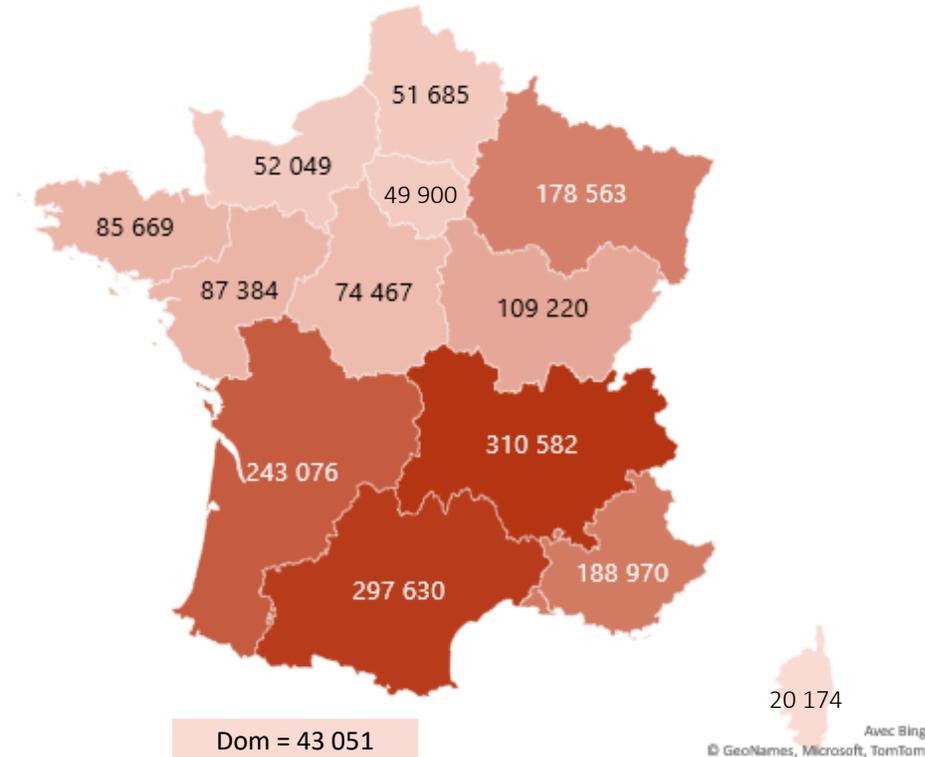
Nombre total de ruches mises à l'hivernage 2023

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Total	1 471 361	1 584 268	1 740 646	1 808 088	1 755 356	1 792 420
> 50 ruches	1 018 754 (69,2 %)	1 099 201 (69,4 %)	1 180 039 (67,8 %)	1 256 721 (69,5 %)	1 263 802 (71,9 %)	1 284 360 (71,7 %)

- Le nombre de ruches en hivernage est relativement stable depuis 2020.
- Le nombre de ruches détenues par des apiculteurs de plus de 50 ruches continue à progresser pour atteindre 1 284 000 ruches en 2023. La part des ruches détenues par les apiculteurs de + de 50 ruches est stable (72 %).
- Les apiculteurs de + de 200 ruches concentrent près de 943 000 ruches, soit plus de 52 % des ruches présentes sur le territoire.

# Nombre de ruches à l'hivernage

Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2022/2023  
(Nombre total : 1 792 420 ruches)



- Le nombre de ruches a légèrement augmenté entre 2022 et 2023.
- La moitié sud du pays concentre toujours une grande partie de l'activité apicole : les régions AURA, PACA, Occitanie, et Nouvelle Aquitaine sont les 4 premières régions en nombre de ruches (58 % des ruches françaises à 4).
- Les DOM disposent à l'hiver 2022/2023 de 43 051 ruches, soit 2,4 % des ruches françaises. C'est environ 3 000 ruches de plus qu'en 2022, le nombre d'apiculteurs déclarés a notamment augmenté à Mayotte et en Guyane.

# Taux de mise en production

Part des ruches en hivernage mises en production au printemps (pour la production de miel)

	Taux de mise en production en 2022 (%)	Taux de mise en production en 2023 (%)
Moins de 50 ruches	80 %	76,8 %
50 à 149 ruches	77 %	72,4 %
150 à 199 ruches	76 %	72,3 %
200 à 399 ruches	76 %	71,7 %
Plus de 400 ruches	72 %	71,5 %
<b>Ensemble des apiculteurs</b>	76 %	72,3 %

Le **taux de mise en production après hivernage** prend en compte:

- La mortalité des ruches pendant l'hiver ;
- Les colonies qui sont estimées « perdues » par les apiculteurs et qui ne sont donc pas mises en production dès le début du printemps.

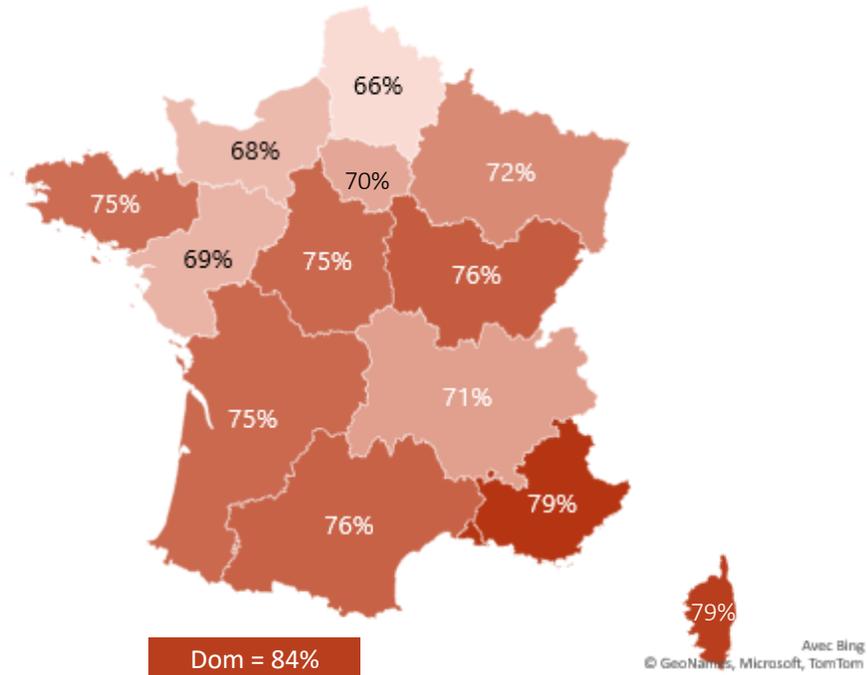
Le taux de remise en production au printemps 2023 est de 72,3 %, soit 4 points de moins qu'en 2022.

Le taux de mise en production est décroissant en fonction de la taille d'exploitation : 76,8 % des ruches sont remises en production au printemps pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, contre 71,5 % pour les plus de 400 ruches.

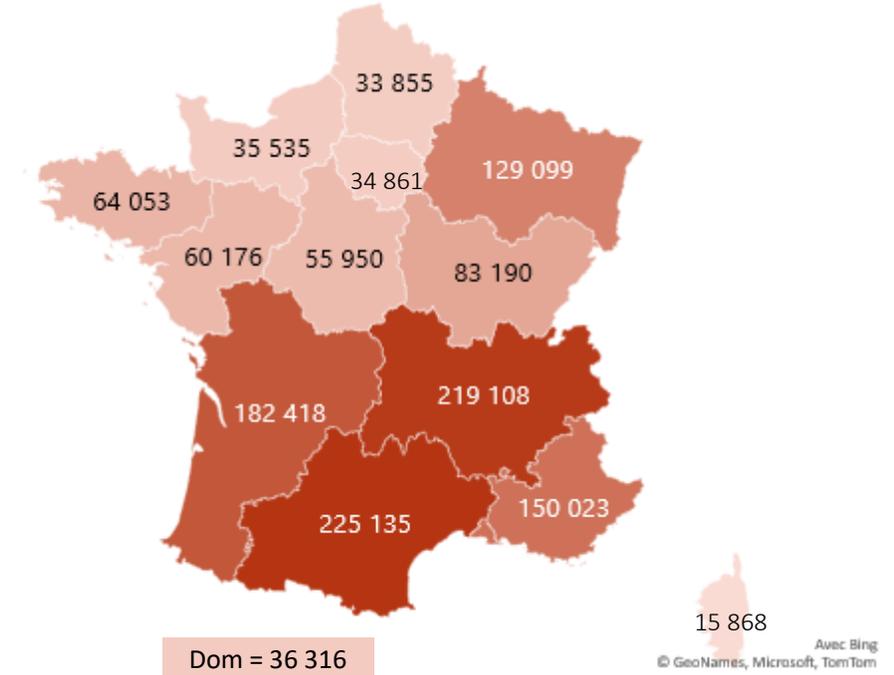
Par ailleurs, certains apiculteurs ont indiqué n'avoir mis aucune ruche en production à la sortie d'hiver, dans la mesure où toutes les colonies avaient été décimées.

# Nombre de ruches mises en production

% de ruches mises en production en 2023



Nombre de ruches mises en production en 2023  
(Nombre total : 1 325 587)



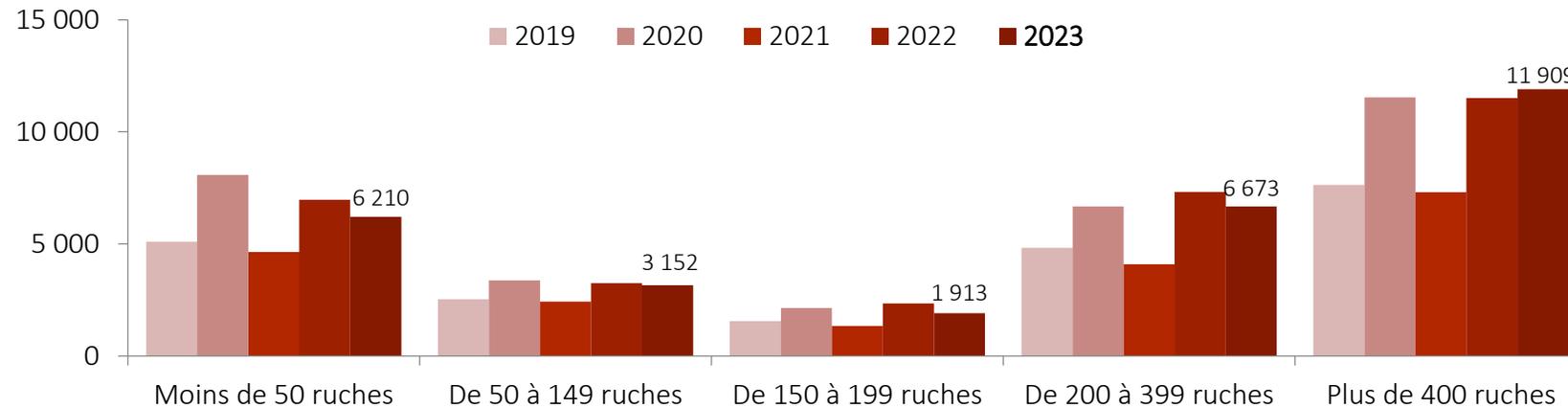
- Les régions Corse et PACA sont les régions avec les plus hauts taux de mise en production (79 %), suivies par les régions Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté (76 %).
- Les régions Hauts de France (66 %) et Normandie (68 %) affichent des taux de remise en production plus bas.
- Dans les DOM, 84 % des ruches ont été mises en production, sachant qu'il n'y a pas de période d'hivernage.

# Production de miel au niveau national

Production de miel en France (tonnes)

Tonnes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	24 224	16 099	19 788	27 737	21 637	31 791	19 802	31 387	29 857
> 50 ruches	18 168 (75 %)	12 134 (75,4 %)	15 521 (78,4 %)	21 361 (77,0 %)	16 547 (76,5 %)	23 716 (74,6 %)	15 169 (76,6 %)	24 424 (77,8 %)	23 647 (79,2 %)

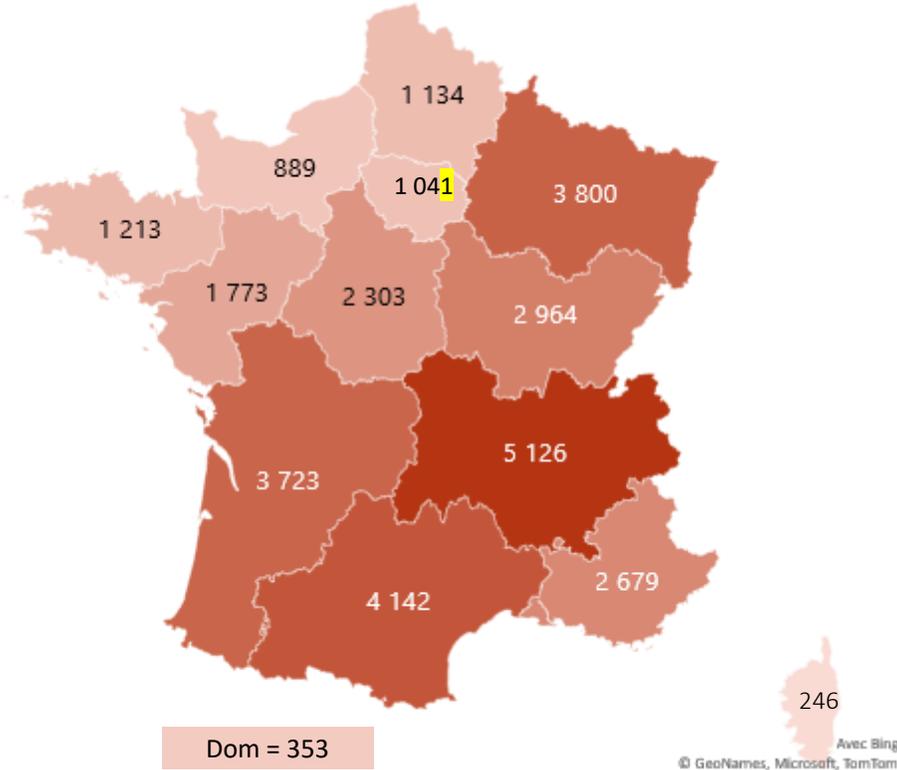
Production de miel par catégories (tonnes)



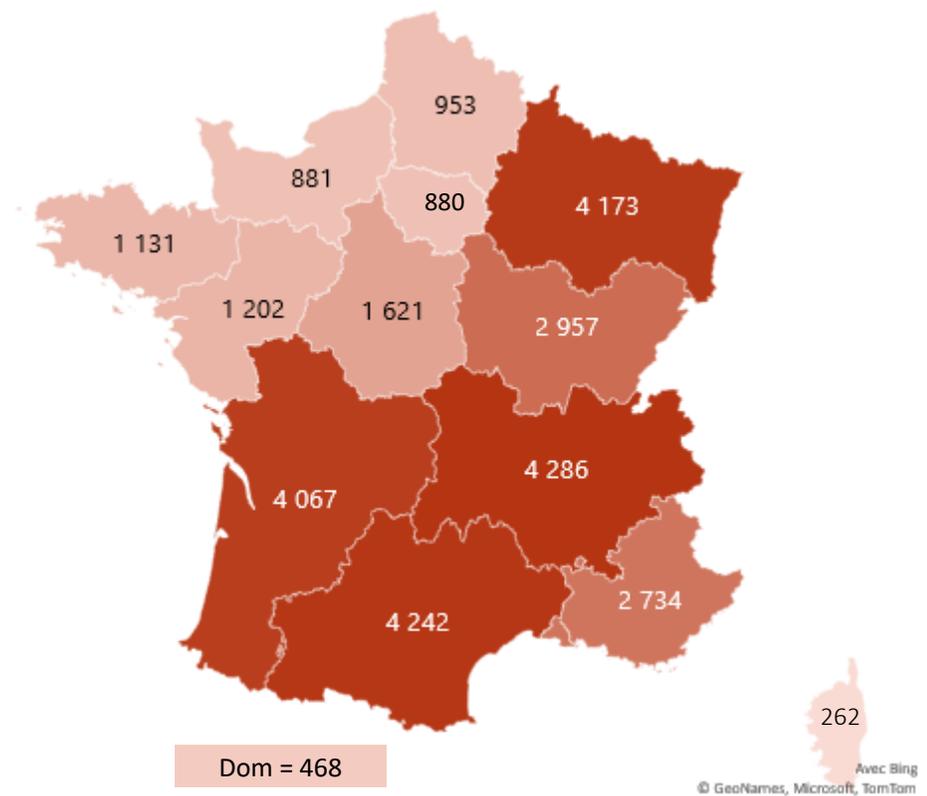
- La production en miel de 2023 s'élève à presque 30 000 tonnes, soit un niveau légèrement inférieur à 2022 (- 5 %). Cela reste une des meilleures années enregistrées par l'Observatoire, après 2022 et 2020.
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches concentrent 79 % des volumes produits et 62 % sont produits par les plus de 200 ruches.

# Production de miel

Production - tonnage 2022  
(31 387 tonnes)

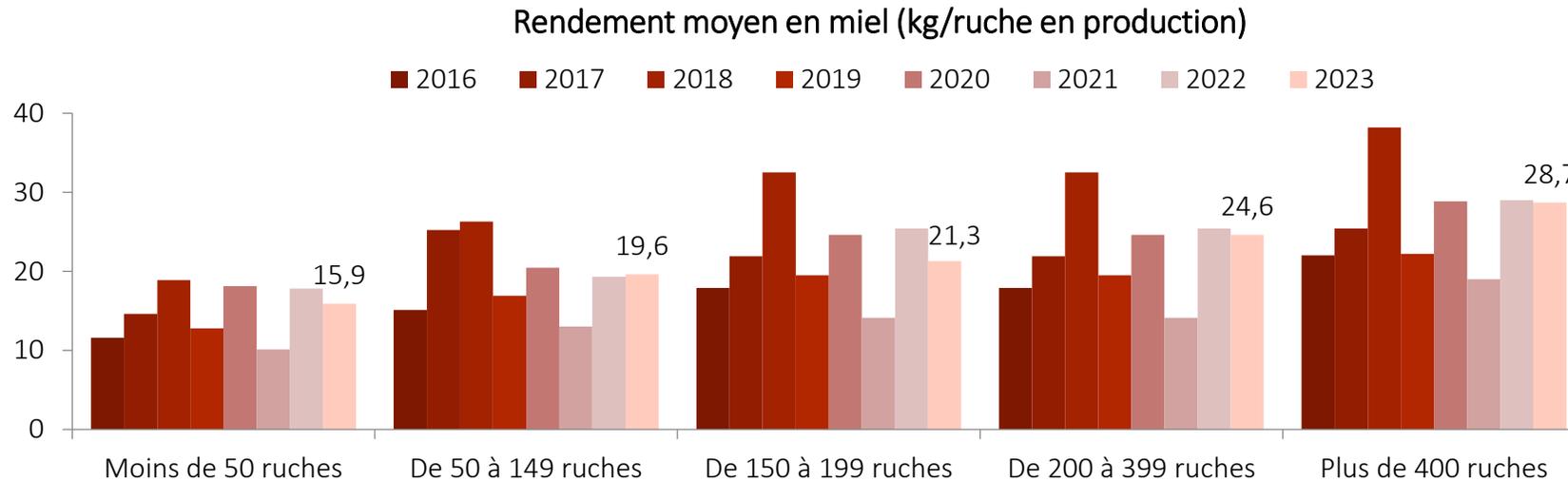


Production - tonnage 2023  
(29 857 tonnes)



- Entre 2022 et 2023, la production de miel a légèrement augmenté en Corse, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et PACA et diminué dans les autres régions. 4 régions dépassent le seuil de 4 000 tonnes de production de miel (régions du sud principalement, ainsi que le Grand Est).
- Dans les DOM, la production atteint 468 tonnes, contre 352 tonnes en 2022, soit une augmentation de 33 %.

# Rendement en miel par ruche



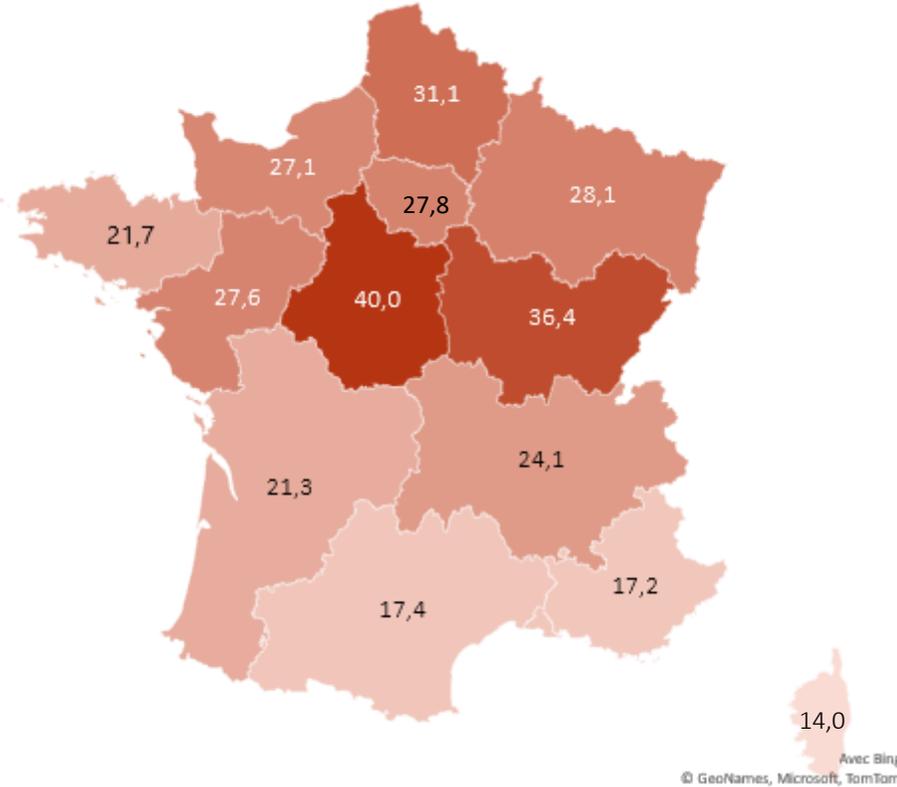
Rendement (kg/ruche en production)

Rendement (kg/ruche en prod.)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	16,2	26,3	16,5	21,1	28,7	17,8	23,2	14,0	23,5	22,5
+ de 50 ruches	17,4	30,6	19,4	24,0	32,6	22,2	25,7	15,8	25,8	25,3

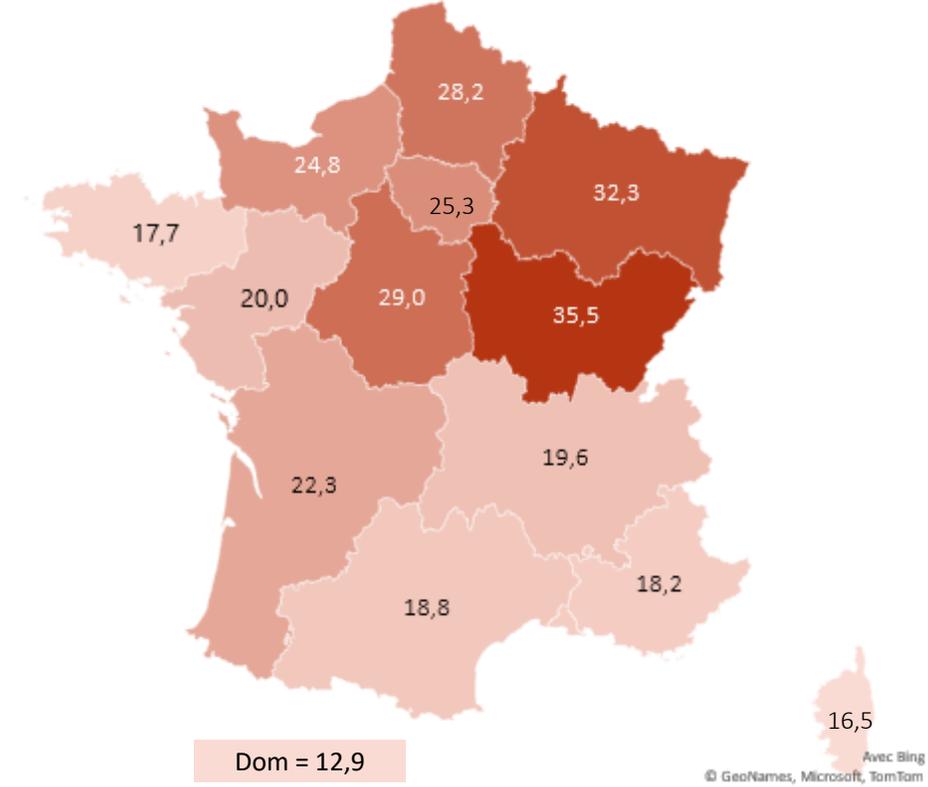
- Le rendement moyen pour 2023 est de 22,5 kg par ruche en production, soit 1 kg de moins qu'en 2022. La production plus faible qu'en 2022, s'explique également par un taux de ruches remises en production plus faible que l'an dernier.
- Le rendement à la ruche est croissant avec l'augmentation des tailles d'exploitation : 15,9 kg pour les moins de 50 ruches, 19,6 kg pour les 50-149 ruches, 21,3 kg pour les 150-199 ruches, 24,6 kg pour les 200-399 ruches et 28,7 kg pour les plus de 400 ruches.
- Les rendements restent cependant très variables d'un apiculteur à l'autre, et d'une région à l'autre.

# Rendement en miel

Rendements en miel 2022  
(23,5 kg/ruche)



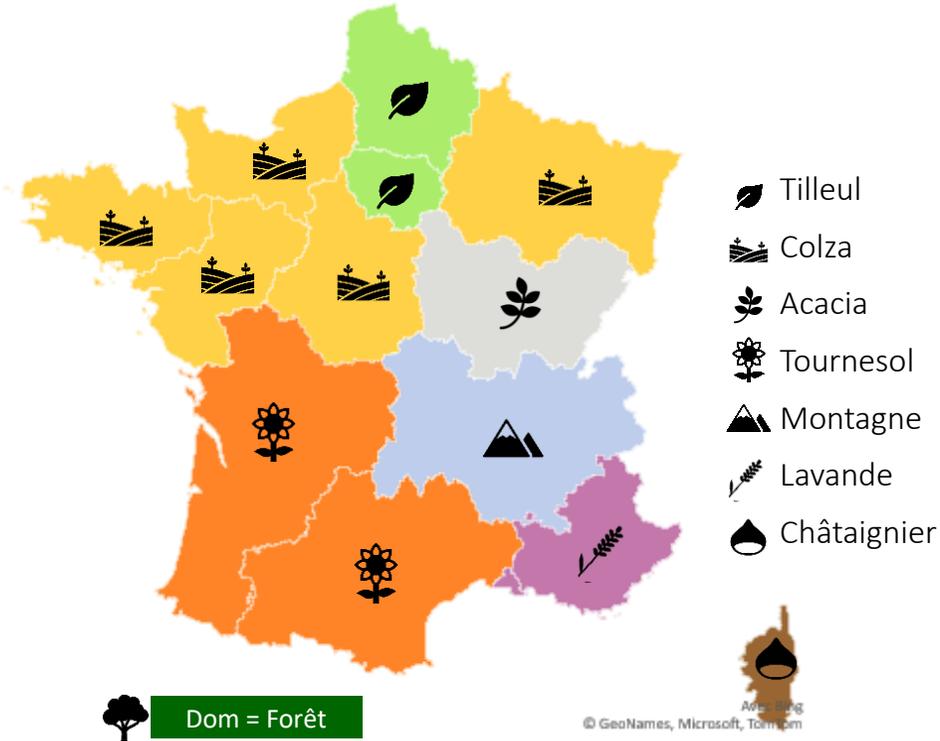
Rendements en miel 2023  
(22,5 kg/ruche)



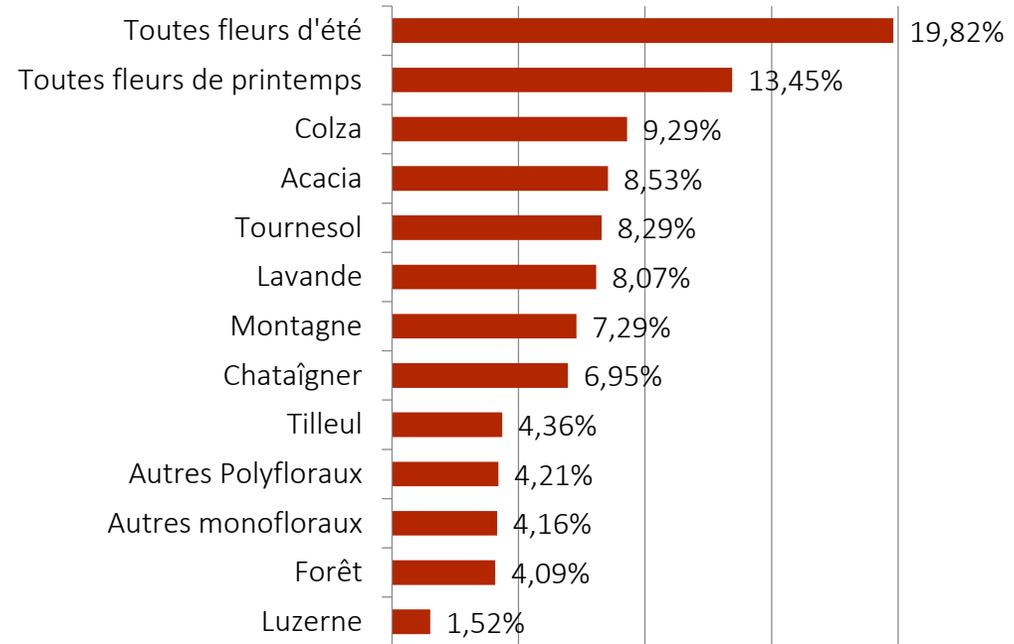
- Les rendements ont diminué dans la plupart des régions du nord mais restent élevés. Dans le Grand-Est, les rendements ont progressé pour atteindre 32,3 kg/ruche en production. La Bourgogne-Franche-Comté affiche le plus haut rendement (35,5 kg/ruche),
- Dans le sud, les rendements sont moins élevés : 18,2 kg/ruche en région PACA, 18,8 kg/ruche en Occitanie et 16,5 kg/ruche en Corse. Les rendements sont également bas en Auvergne-Rhône-Alpes (19,6 kg/ruche), qui reste cependant la première région productrice de miel.

# Production par miellée

Première miellée par région en 2023  
(hors polyfloraux et toutes fleurs)



Production nationale par miellée  
2023 : 29 857 tonnes



- Hors miellées toutes fleurs, le colza est la miellée la plus produite en France en 2023 (9,3 % des volumes), particulièrement sur la moitié Nord de l'hexagone. L'année a été globalement bonne pour les miellées de grandes cultures, même si les résultats sont hétérogènes. Le tournesol est la 3<sup>ème</sup> miellée, avec 8,3 % des volumes, produits essentiellement en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.
- Les résultats sont relativement bons en acacia (2<sup>ème</sup> miellée produite en 2023), avec plus de 500 tonnes en Bourgogne-Franche Comté et en Grand Est.

# Production en transhumance 2023

## Production en transhumance en 2023

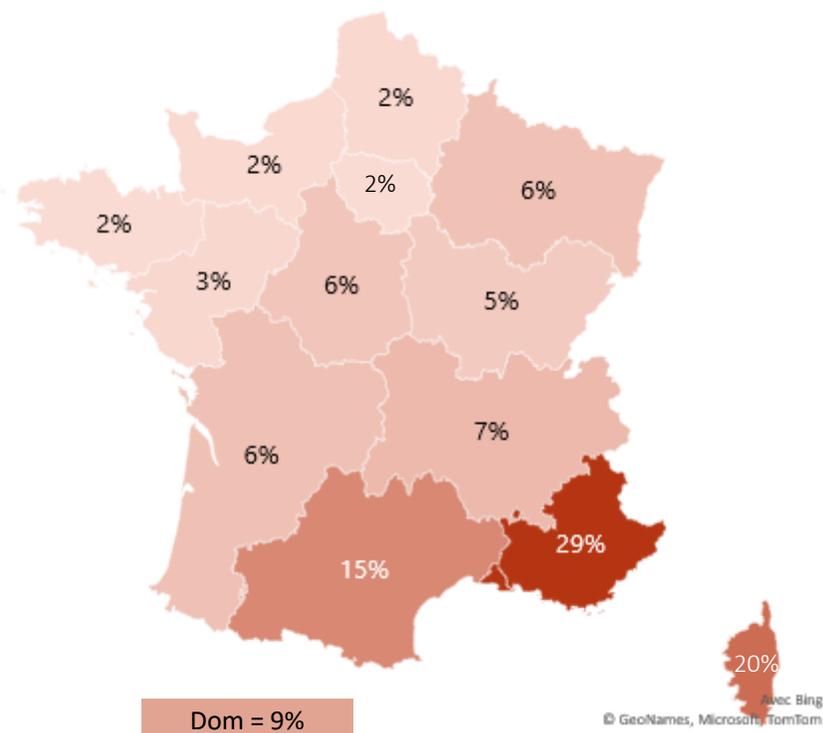
	% d'apiculteurs produisant en transhumance	% de la production en transhumance sur la production totale (%)	Dont transhumance de 50 à 100 km (%)	Dont transhumance à plus de 100 km (%)
< 50 ruches	4 %	7 %	73,2 %	26,8 %
Entre 50 et 149 ruches	28 %	16 %	65,3 %	31,6 %
Entre 150 et 199 ruches	47 %	20 %	49,9 %	50,1 %
Entre 200 et 399 ruches	57 %	28 %	63,5 %	36,5 %
Plus de 400 ruches	74 %	39 %	50,9 %	49,1 %
<b>Ensemble</b>	<b>8 %</b>	<b>26 %</b>	<b>53,8 %</b>	<b>46,2 %</b>

- La transhumance est pratiquée par 8 % des apiculteurs français, essentiellement par les apiculteurs professionnels, puisqu'elle permet d'accéder à d'autres miellées. Ainsi, les apiculteurs de moins de 50 ruches ne sont que 4 % à transhumer contre 74 % des exploitants de plus de 400 ruches.
- 26 % de la production française de 2023 est produite en transhumance (soit 7 % des volumes des exploitations de moins de 50 ruches et 31 % des volumes des apiculteurs de plus de 50 ruches).
- 54 % des volumes produits en transhumance sont récoltés sur des distances relativement courtes (50 à 100 km) et 46 % sur des distances supérieures à 100 km.

# La transhumance

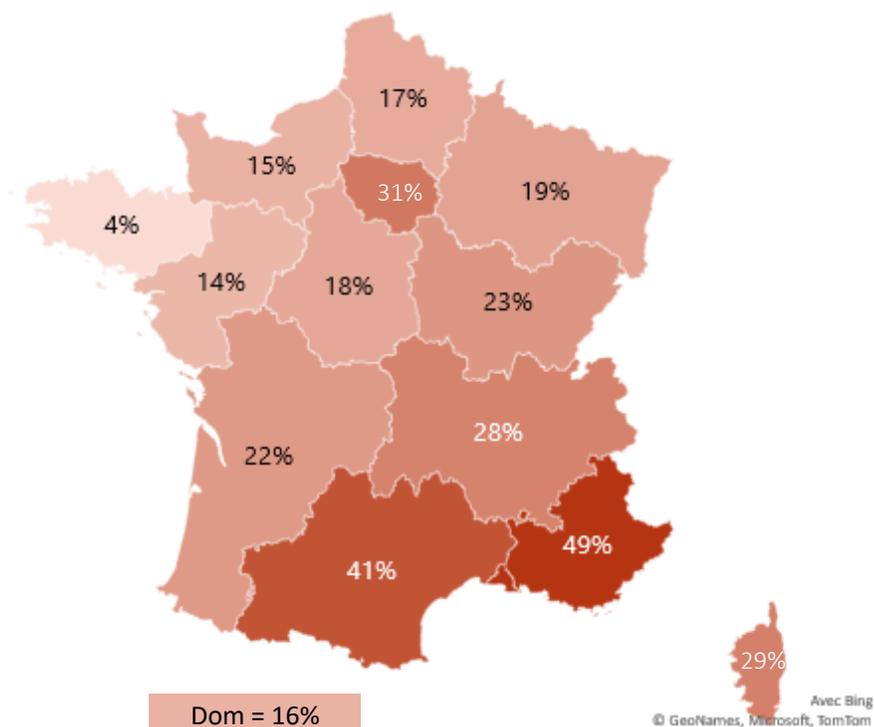
% des apiculteurs produisant du miel en transhumance en 2023

(Moyenne nationale : 8 % - Plus de 50 ruches : 45 %)



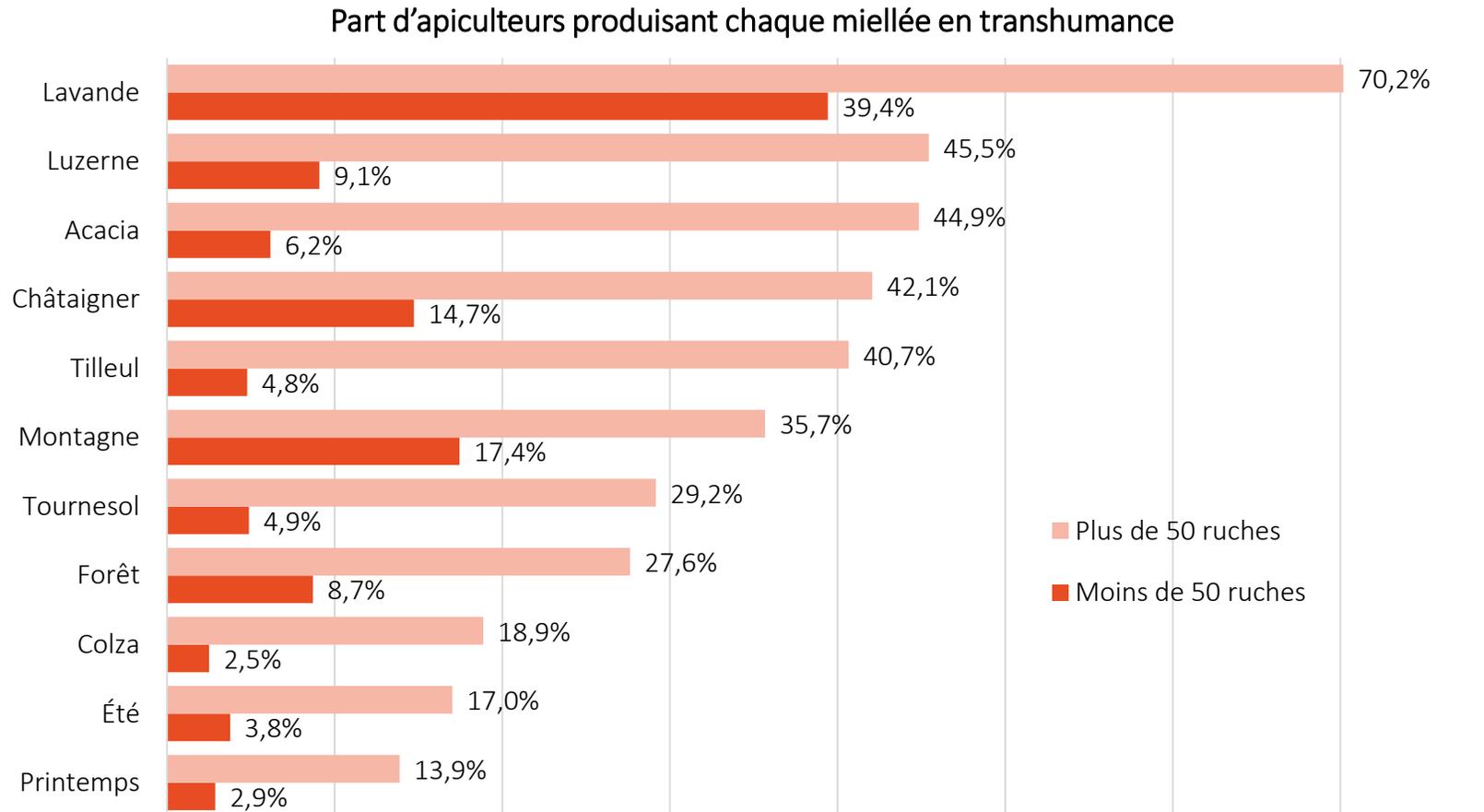
% de miel produit en transhumance en 2023

(Moyenne nationale : 26 % - Plus de 50 ruches : 31 %)



- La transhumance est une pratique développée principalement dans le sud de la France, particulièrement dans les régions Occitanie et PACA, où respectivement 41 % et 49 % des volumes de miel sont produits en transhumance.
- La transhumance est très peu pratiquée en Bretagne : 1,9 % des apiculteurs et 4,2 % des volumes de miel produits en transhumance.

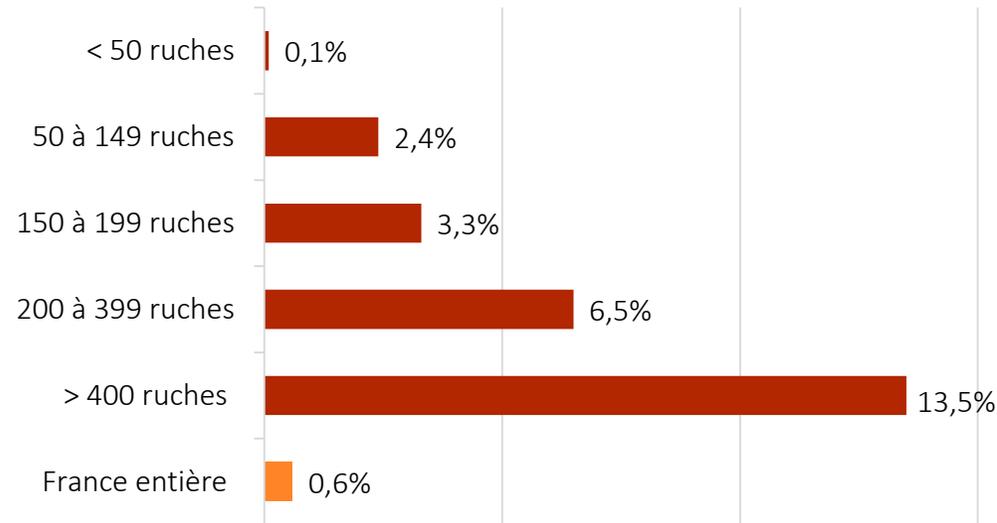
# Miellées produites en transhumance



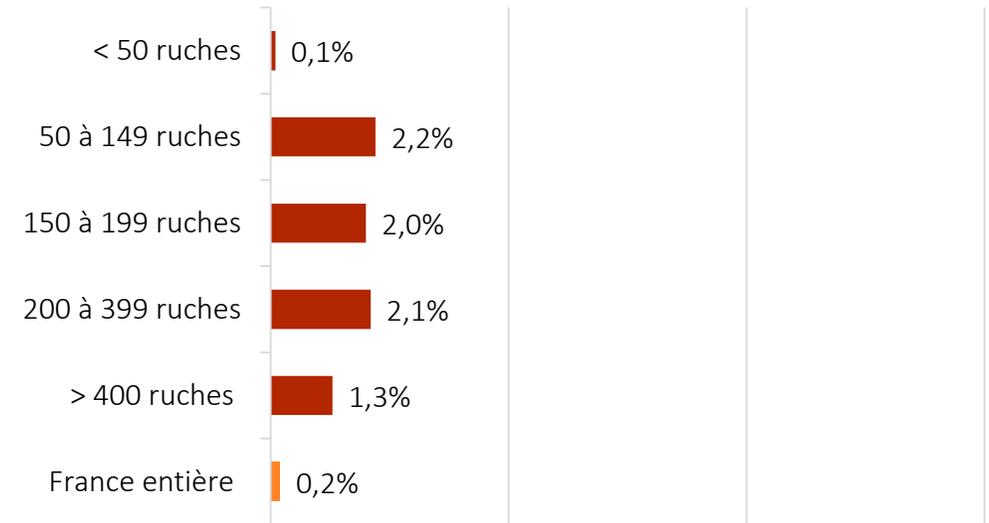
- La miellée la plus produite en transhumance est la lavande : 70 % des apiculteurs de plus de 50 ruches produisent la miellée de lavande en transhumance (et 39 % des apiculteurs de moins de 50 ruches).
- Plus de 40 % des apiculteurs indiquent transhumer pour produire leurs miellées de luzerne, acacia, châtaigner ou tilleul.
- Les miellées de grandes cultures et toutes fleurs font moins souvent l'objet de transhumance.

# Production sous IGP ou AOP/AOC

Part des répondants produisant en IGP (%)



Part des répondants produisant en AOP/AOC (%)



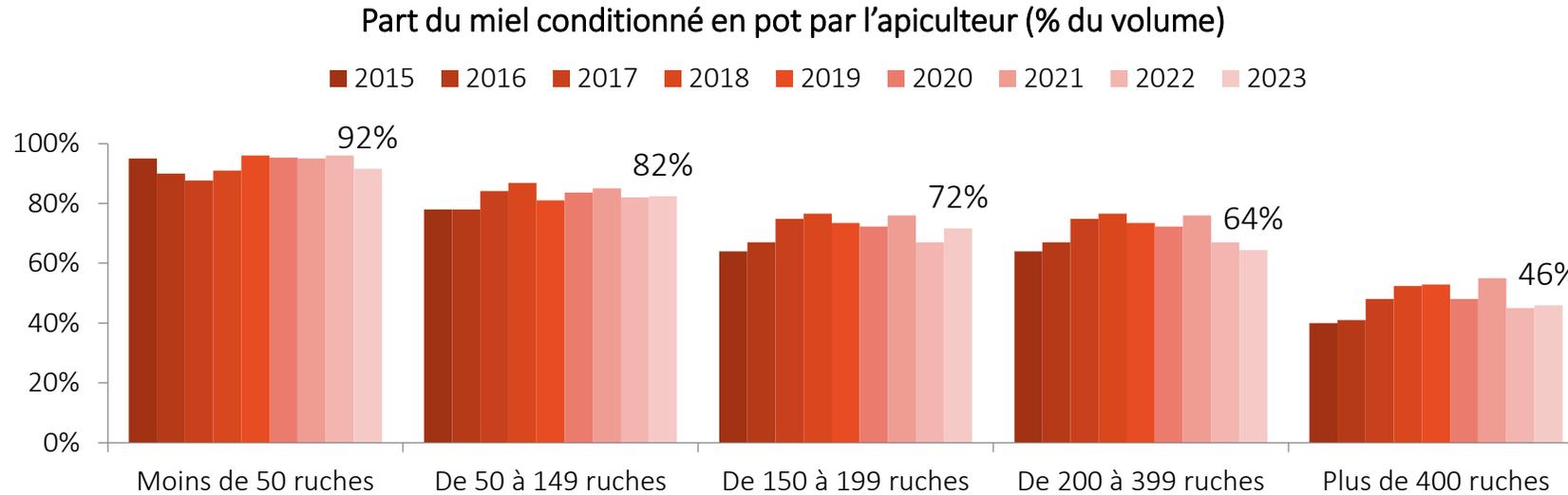
- 3 miels disposent d'une IGP en France : le miel d'Alsace, le miel de Provence et le miel des Cévennes.
- L'IGP « Miel des Landes » est en cours d'enregistrement à l'échelle européenne.
- En France, moins de 1 % des apiculteurs produisent du miel IGP. Les professionnels (plus de 200 ruches) sont davantage sous IGP, notamment du fait d'une meilleure valorisation commerciale de ces miels.

- 2 miels disposent d'une AOC/AOP en France : le miel de Corse et le miel de sapin des Vosges.
- Ces deux zones géographiques sont assez restreintes, ce qui explique la faible part de producteurs produisant du miel AOP / AOC
- Seulement 0,1 % des apiculteurs de moins de 50 ruches produisent en AOP/AOC, les producteurs amateurs n'étant pas forcément renseignés sur les signes de qualité



# LE CONDITIONNEMENT ET LA COMMERCIALISATION

# Part du miel mis en pot par l'apiculteur



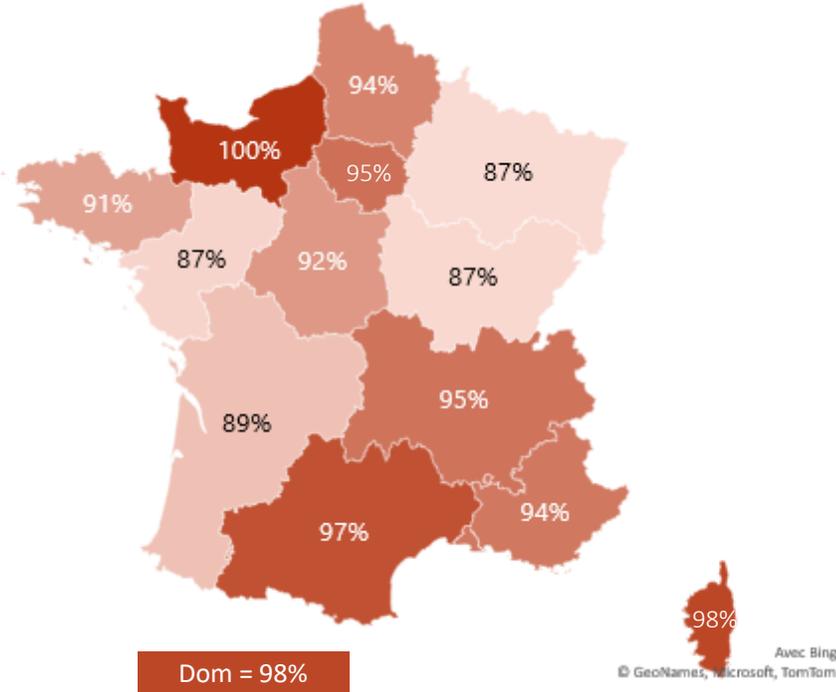
Part de miel conditionné en pot (% en volume)

Part conditionnée en pot (% en volume)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	71,7 %	72,5 %	70,5 %	73,5 %	67,0 %	65,1 %
Dont + de 50 ruches	65,9 %	65,1 %	62,1 %	67,1 %	58,7 %	58,1 %

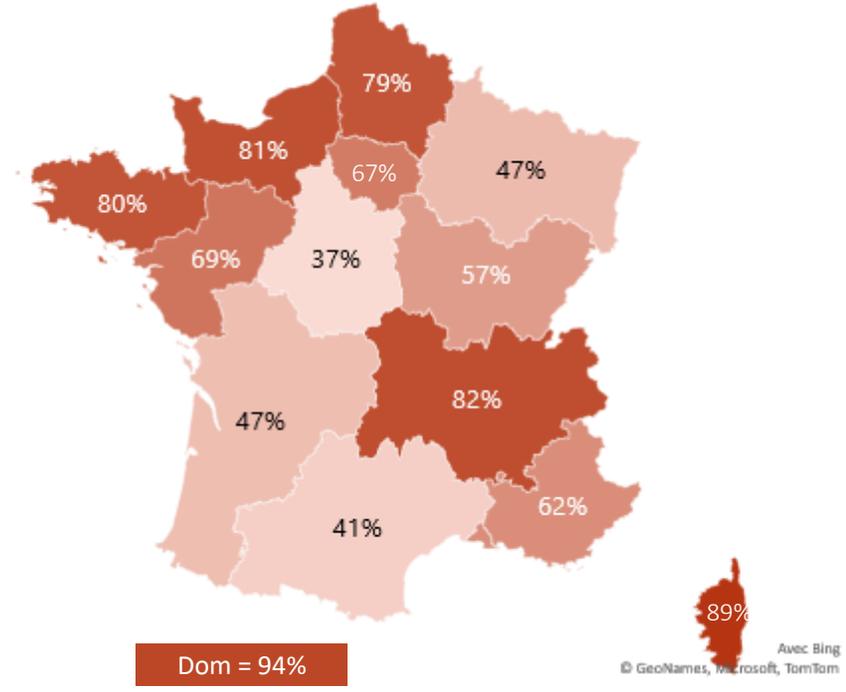
- La part de miel conditionné est inversement corrélée au nombre de ruches : les apiculteurs de moins de 50 ruches conditionnent la quasi-totalité (92 %) de leur production en pots, alors que les apiculteurs de plus de 400 ruches conditionnent un peu moins de la moitié des volumes qu'ils commercialisent.
- La part de miel conditionnée en pot en 2023 est en légère baisse par rapport à 2022, et traduit les difficultés de commercialisation des apiculteurs.

# Part du miel mis en pot par l'apiculteur

Part du miel mis en pot par l'apiculteur en 2023  
Apiculteurs de moins de 50 ruches (Taux moyen 2023 : 92%)



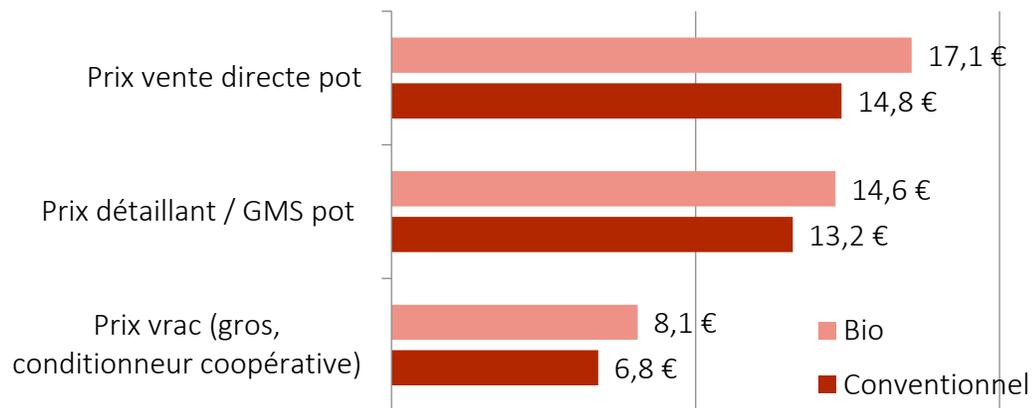
Part du miel mis en pot par l'apiculteur en 2023  
Apiculteurs de plus de 50 ruches (Taux moyen 2023 : 58%)



- 92 % des apiculteurs de moins de 50 ruches mettent leur production en pot, et ce dans toutes les régions : au minimum 87 % de la production est mise en pot (Grand-Est, Pays-de-la-Loire, Bourgogne-Franche-Comté) et jusqu'à près de 100 % (99,6%, en Normandie). Les apiculteurs de plus de 50 ruches mettent en moyenne une plus faible part de leur production en pot (58 %).
- Certaines régions sont plus spécialisées dans la vente en pots (Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Corse) et d'autres davantage dans la vente en vrac ou demi-gros (Centre-Val-de-Loire, Occitanie).
- Les apiculteurs des DOM mettent la quasi-totalité de leur production en bouteilles ou en pots (moins de 50 ruches 98 % et plus de 50 ruches 94 %).

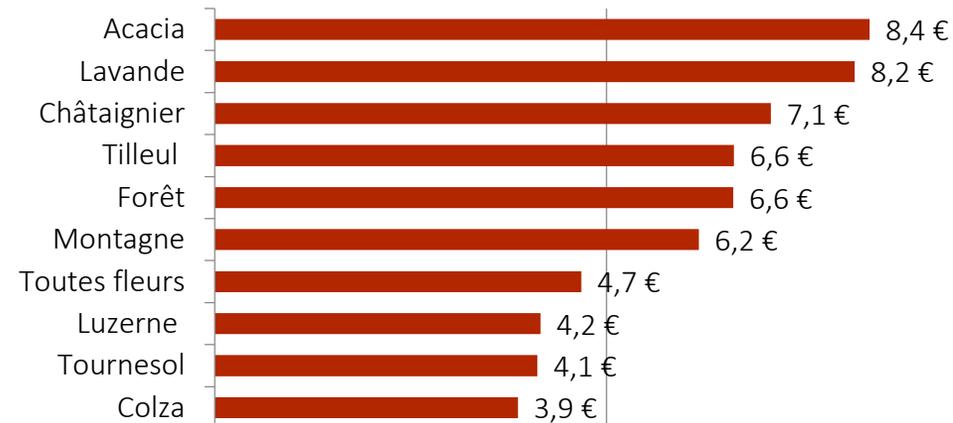
# Tendances de commercialisation

Prix moyens par circuits de commercialisation (€ / kg)



Prix moyens par miellées (vrac - € / kg)

(29 857 tonnes au total en 2023)

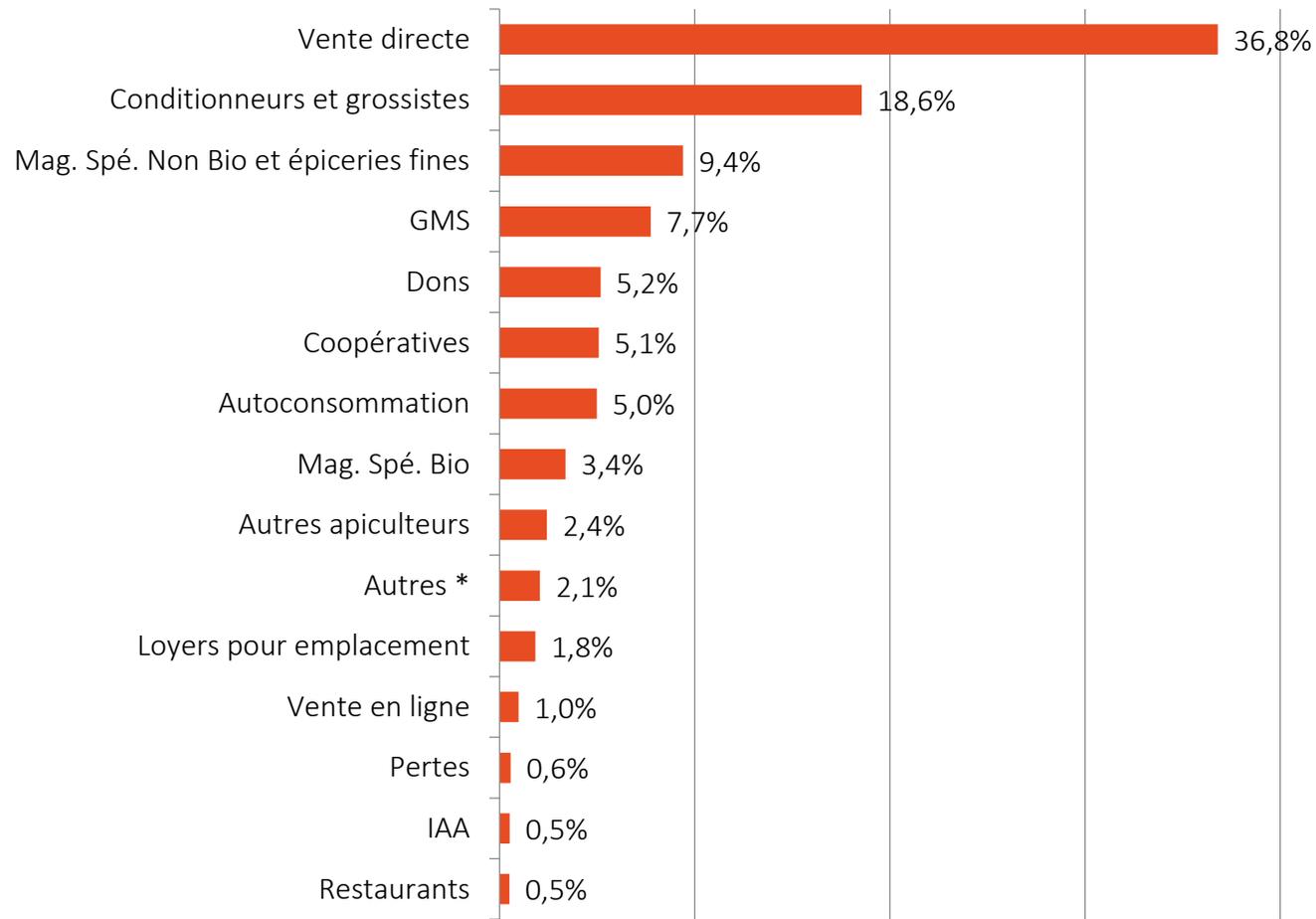


- Contexte inflationniste, peu favorable à la commercialisation du miel. L'enchaînement de plusieurs bonnes années a rendu les ventes difficiles, surtout sur le marché du vrac.
- Le bio est particulièrement impacté, avec de grandes difficultés de valorisation. Le report de volumes bio dans le vrac est une source d'inquiétude pour la filière.
- Le bio permet de valoriser le miel entre 1,3 et 1,4 €/kg de plus qu'en conventionnel, en gros ou après des GMS. En vente directe, l'écart est plus important (2,3 €/kg). Le secteur de la vente directe est plus résilient, avec des circuits de proximité moins sensibles au climat économique actuel.

- Légère baisse des prix observée (- 2%), suite à deux bonnes années de production et à des difficultés de vente (contexte inflationniste peu favorable).
- L'acacia et la lavande sont toujours les miellées les mieux valorisées, malgré une baisse respective de - 14 % et - 9 %.
- Les miels toutes fleurs et de grandes cultures (Luzerne, tournesol, colza) sont valorisés à moins de 5 €/kg, voire de 4 €/kg.
- Certains apiculteurs indiquent que leur miel bio a été vendu au prix du conventionnel.

# Circuits de commercialisation du miel

Circuits de distribution du miel  
(29 857 tonnes au total en 2023)

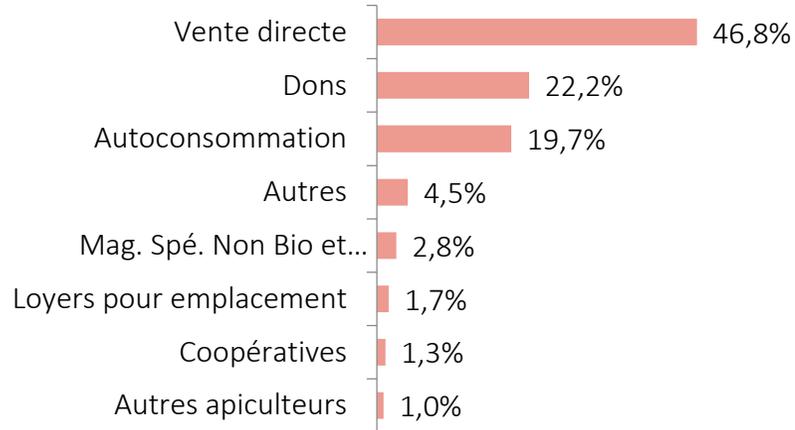


- La vente directe est le circuit de distribution principal, avec 37 % des volumes vendus par ce biais.
- Les grossistes, conditionneurs et coopératives concentrent 23,7 % des volumes, et constituent des débouchés importants, pour la filière apicole.
- Les apiculteurs commercialisent également auprès de différents détaillants ou distributeurs (Magasins spécialisés, épicerie, GMS, etc.). Ce type de débouché représente environ 20 % des ventes si on intègre les magasins bio et non bio.
- De nouveaux circuits ont cependant été ajoutés cette année, ce qui peut légèrement biaiser la comparaison par rapport à l'an dernier.
- Les pertes sont chiffrées à 0,6 % et le miel qui sert au paiement des emplacements représente 1,8 % des volumes.
- Une partie importante du miel est autoconsommée ou donnée.

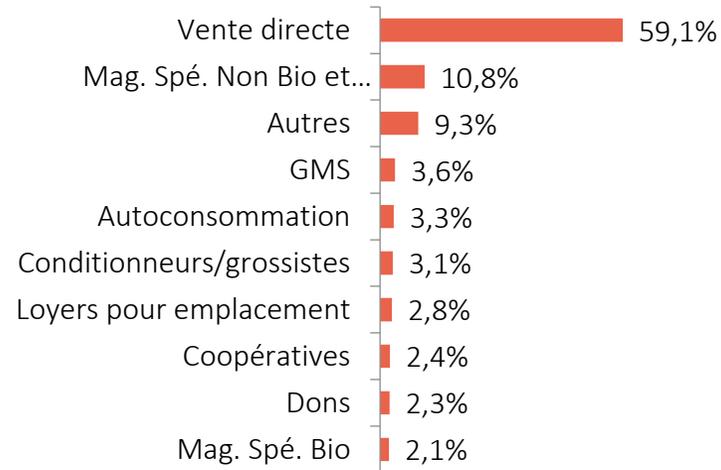
\* La catégorie « Autres » correspond à des débouchés variés : boulangerie-pâtisserie, collectivités, comités d'entreprise, offices du tourisme, entreprises diverses (cadeaux), etc.

# Circuits de commercialisation du miel

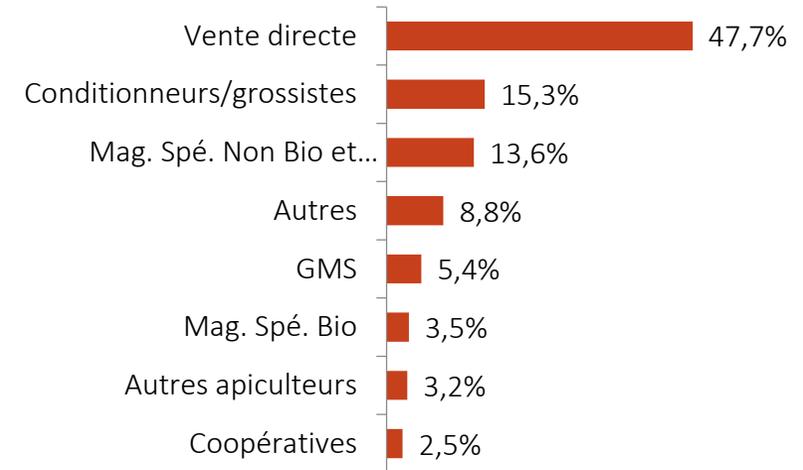
Moins de 50 ruches (6 210 tonnes en 2023)



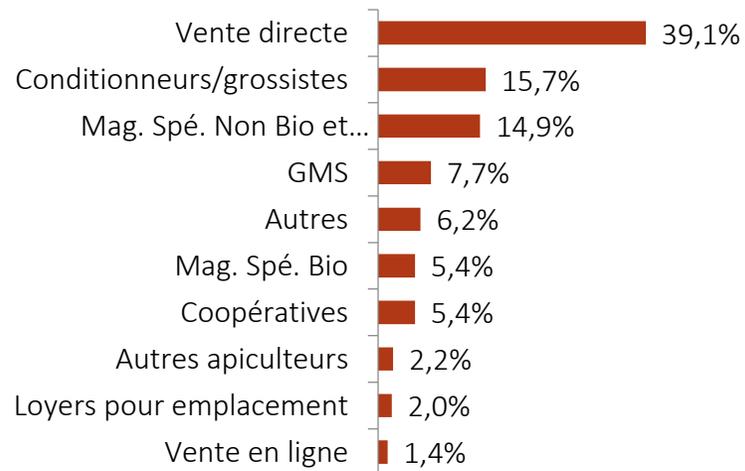
De 50 à 150 ruches (3 152 tonnes en 2023)



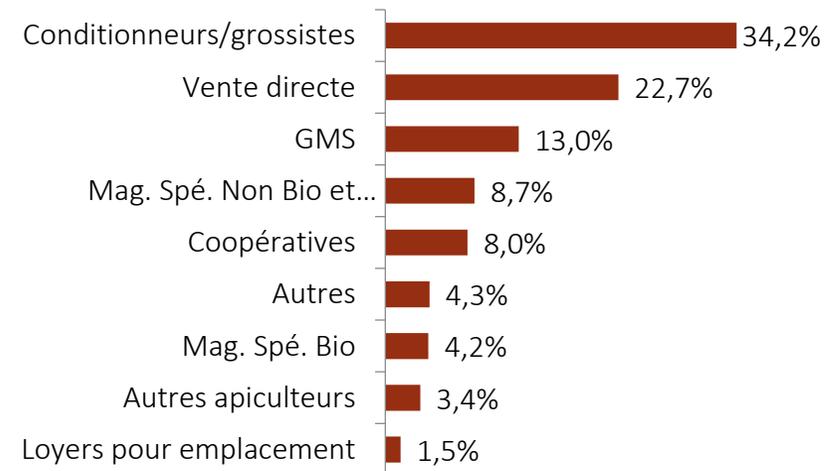
De 150 à 199 ruches (1 913 tonnes en 2023)



De 200 à 399 ruches (6 673 tonnes en 2023)

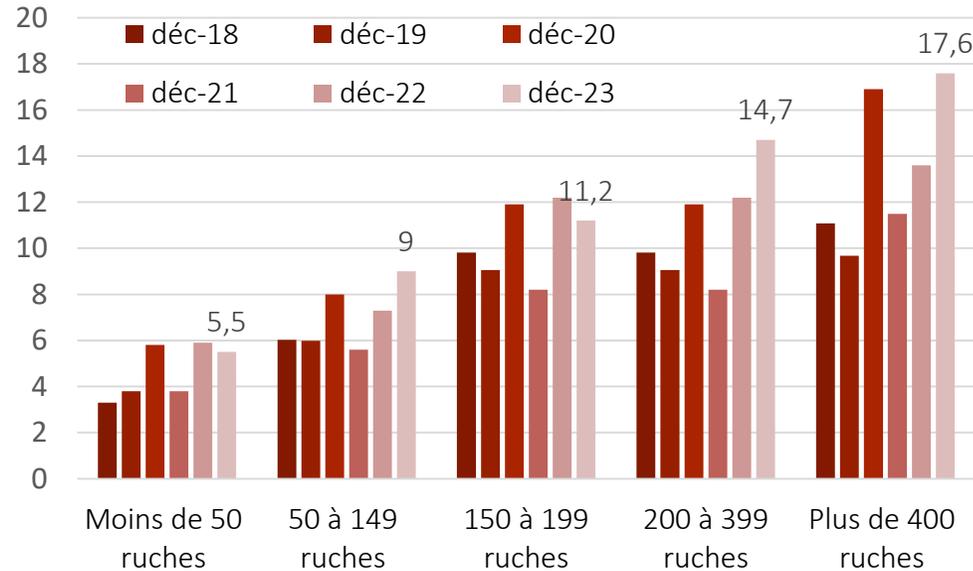


Plus de 400 ruches (11 909 tonnes en 2023)

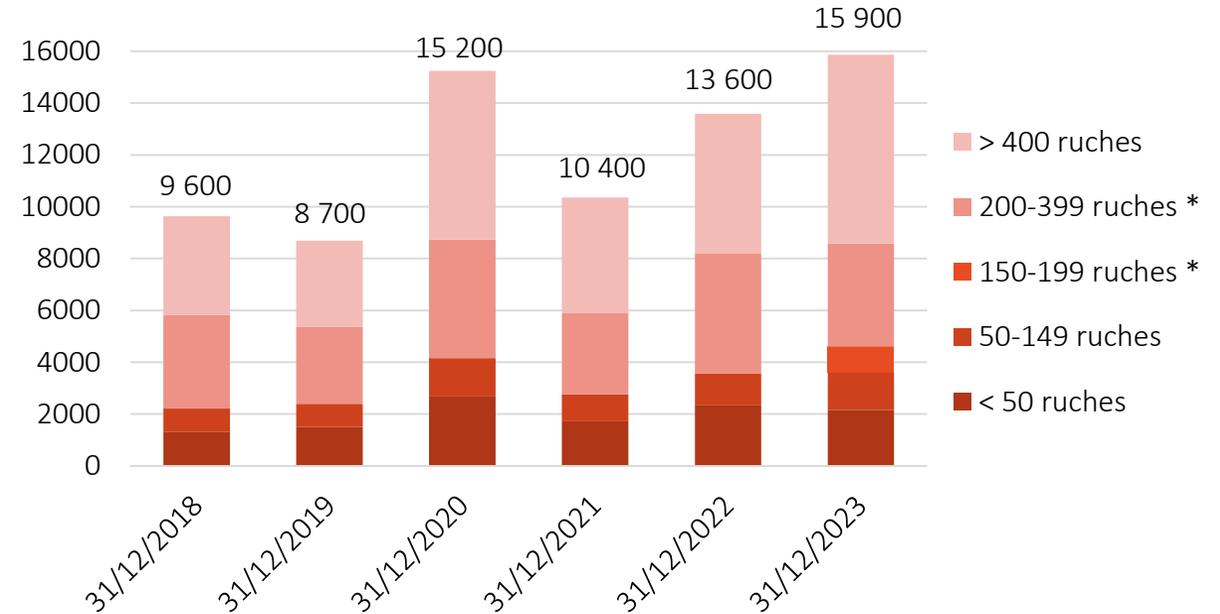


# Stocks de miel en France

Stock de miel par ruche en production, fin 2018 à fin 2023 (Kg/ruche)



Estimation du stock de miel (tonnes)

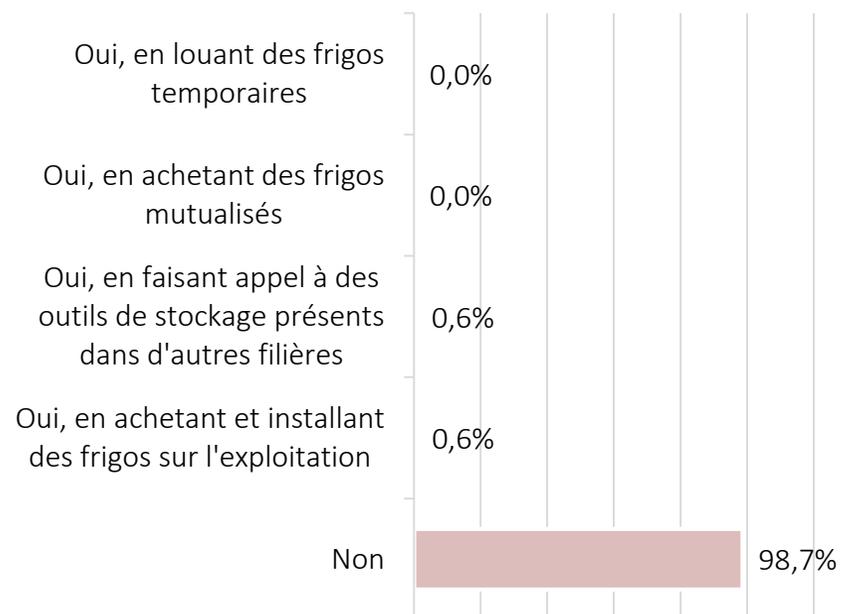


\* Nouvelle catégorie 150-199 ajoutée en 2023. Avant 2023, les données de la catégorie 200-399 correspondent en réalité à la catégorie 150-399 ruches.

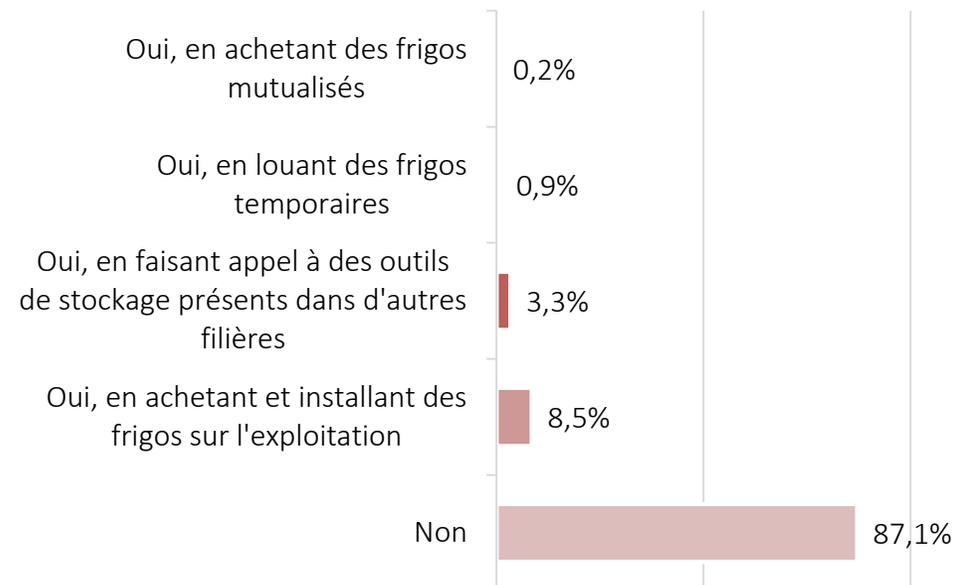
- Les deux dernières campagnes successives (2022 et 2023) ont été d'un bon niveau, mais les apiculteurs évoquent des difficultés pour commercialiser leur miel. Les stocks ont fortement augmenté en fin d'année 2023, pour atteindre le plus haut niveau constaté depuis le début de l'observatoire.
- Les stocks atteignent plus de 15 900 tonnes, soit 53 % de la production de 2023.
- Les stocks à la ruche sont particulièrement élevés chez les apiculteurs professionnels : 17,6 kg/ruche pour les apiculteurs de plus de 400 ruches contre 5,5 kg/ruche pour les apiculteurs de moins de 50 ruches.
- 71 % des stocks sont détenus par les apiculteurs de plus de 200 ruches.

# Investissements pour le stockage

Investissements réalisés pour le stockage  
(plusieurs réponses possibles) - moins de 50 ruches



Investissements réalisés pour le stockage  
(plusieurs réponses possibles) - plus de 50 ruches



- La plupart des apiculteurs (98,7 % des moins de 50 ruches et 87,1 % des plus de 50 ruches) n'ont pas réalisé d'investissements pour le stockage : le miel est conservé dans des fûts ou en pots dans des pièces à température ambiante.
- Les apiculteurs de moins de 50 ruches ne réalisent que très peu d'investissements pour le stockage : 0,6 % ont installé des frigos sur l'exploitation et 0,6 % font appel à des outils de stockage présents dans d'autres filières.
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus nombreux à réaliser des investissements, notamment par l'achat de frigos (8,5 %) ou l'utilisation d'outils de stockage d'autres filières (3,3 %).

# Coût des emplacements

Moyens de paiement des emplacements des apiculteurs en 2023 (*plusieurs réponses possibles*)

Taille d'exploitation	< 50 ruches	> 50 ruches
% d'apiculteurs qui paient en miel	32 %	83 %
% d'apiculteurs qui paient en euros	11 %	27 %
% d'apiculteurs qui paient un emplacement	37 %	92 %

Coût des emplacements



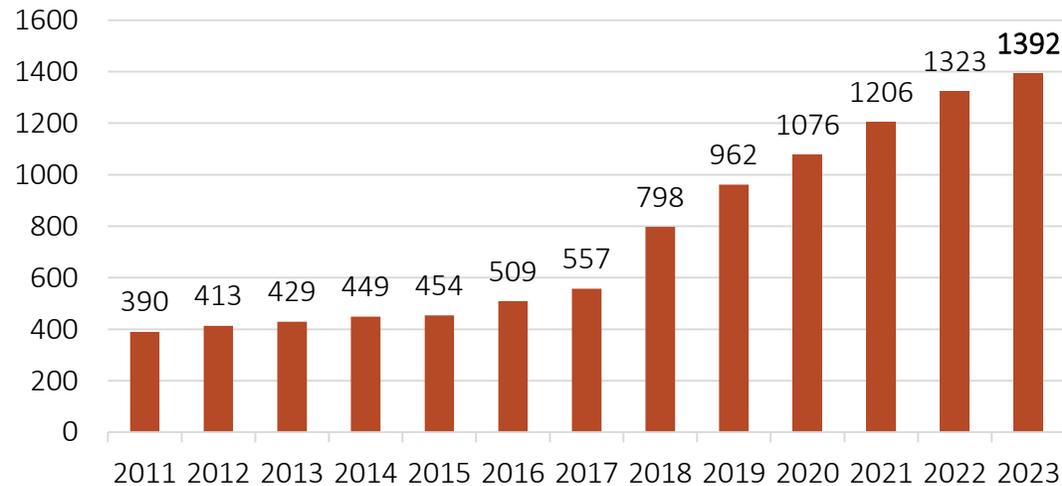
- Le paiement des emplacements se fait soit en euros soit en kg de miel.
- Le paiement en miel est la pratique la plus courante, puisqu'elle concerne 83 % des exploitations de plus de 50 ruches, et 32 % des exploitations de moins de 50 ruches.
- Le paiement en euros est moins fréquent (respectivement 27 % et 11 %), sachant que certains apiculteurs cumulent les deux pratiques (souvent pour des emplacements distincts). D'autres sont propriétaires de leurs terrains et ne règlent pas de location.
- Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, le coût moyen d'un emplacement ressort à 1 kg / ruche, contre presque 2 kg pour les exploitations plus petites. Les prix sont en général fixés à « l'emplacement », les professionnels ayant davantage de ruches, bénéficient de tarifs plus faibles.
- En moyenne, 1,8 % du miel récolté est consacré au paiement des emplacements.
- Pour certains apiculteurs de loisir, le coût des emplacements est très élevé, et la moyenne ressort à près de 20 € / ruche pour des paiement en euros. Pour les plus de 50 ruches, le paiement moyen en euro atteint 6,22 €/ruche.

A close-up photograph of a bee on a yellow flower, with a semi-transparent text box overlaid in the center. The bee is positioned on the left side of the frame, facing right, and is interacting with the flower's center. The flower has bright yellow petals and a dark center. The background is a soft, out-of-focus green. The text box is a light gray rectangle with a thin white border, containing the title in a dark, sans-serif font.

# L'APICULTURE BIOLOGIQUE

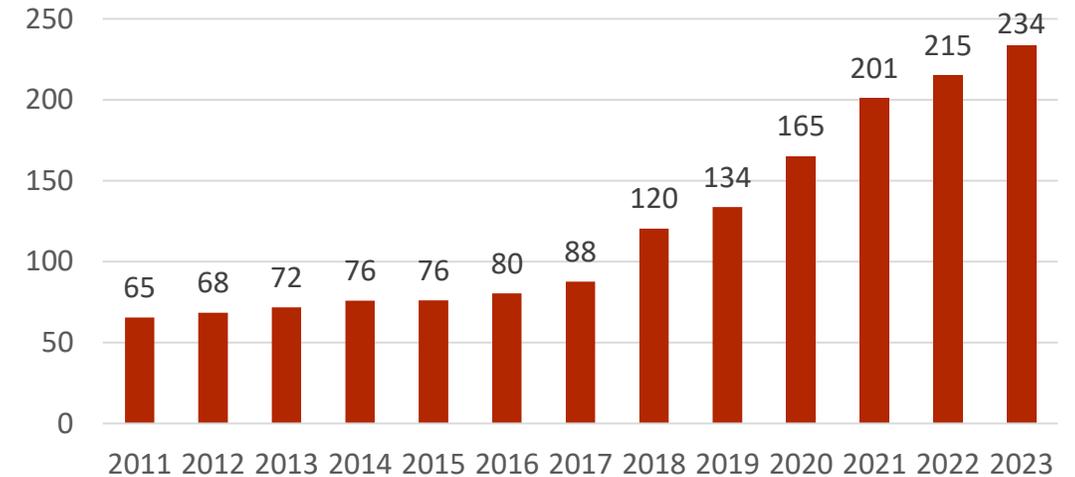
# Production de miel biologique

Nombre d'exploitations apicoles bio et/ou en conversion



Source : Agence Bio

Nombre de ruches bio et/ou en conversion (1000 ruches)



Source : Agence Bio

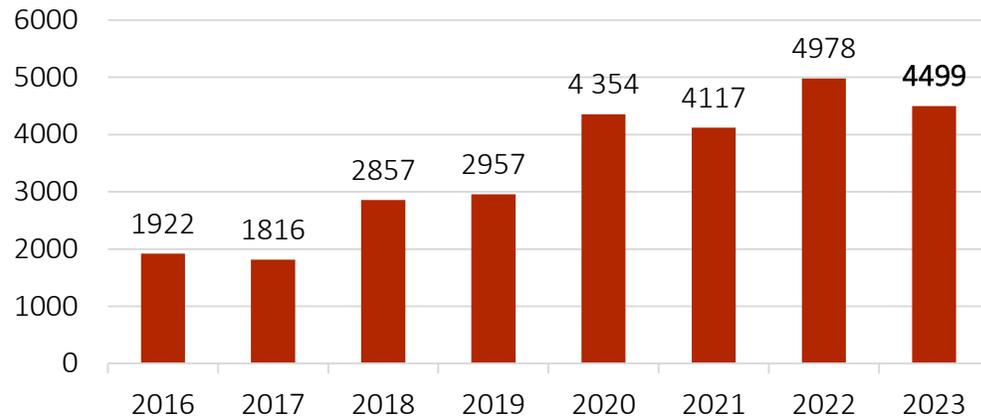
Poids des exploitations bio et/ou en conversion (% d'apiculteurs)

	2019	2020	2021	2022	2023
+ de 50 ruches					
% d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion	19,8 %	20,4 %	20,8 %	19,3 %	<b>18,6 %</b>

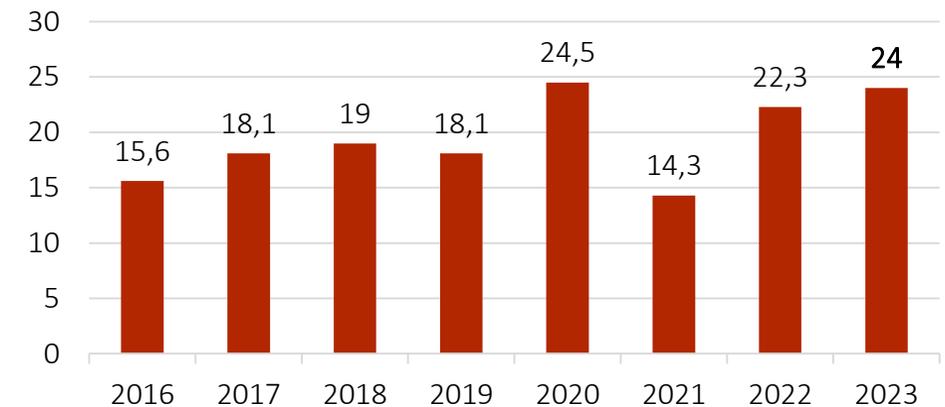
- En 2023, la filière apicole devrait compter un peu moins de 1 400 exploitations.
- Après une forte hausse des conversions observée sur la dernière décennie, les tendances sont à la stabilisation. Les difficultés observées sur le marché du bio semblent impacter la dynamique des conversions.
- Le nombre de ruches continue à augmenter, mais la progression ralentit, pour atteindre environ 234 000 ruches bio ou en conversion en 2023.

# Production et rendement en apiculture biologique

Production de miel bio (tonnes)



Rendement de miel bio (kg / ruche en production)



- La production de miel bio est en légère baisse en 2023, et s'établit à 4 500 tonnes. Le nombre de ruches progresse, ainsi que le rendement par ruche, mais le taux de mise en production est plus faible que l'an dernier.
- Les rendements sont légèrement supérieurs à ceux obtenus en conventionnel (24 kg/ruche en production). Cela s'explique par la part d'apiculteurs professionnels plus importantes au sein des exploitations converties en bio. Le rendement bio est proche de celui des exploitations de plus de 50 ruches (25,3 kg / ruche).
- La production bio pèse pour 15,1 % des volumes de miel produit à l'échelle nationale.

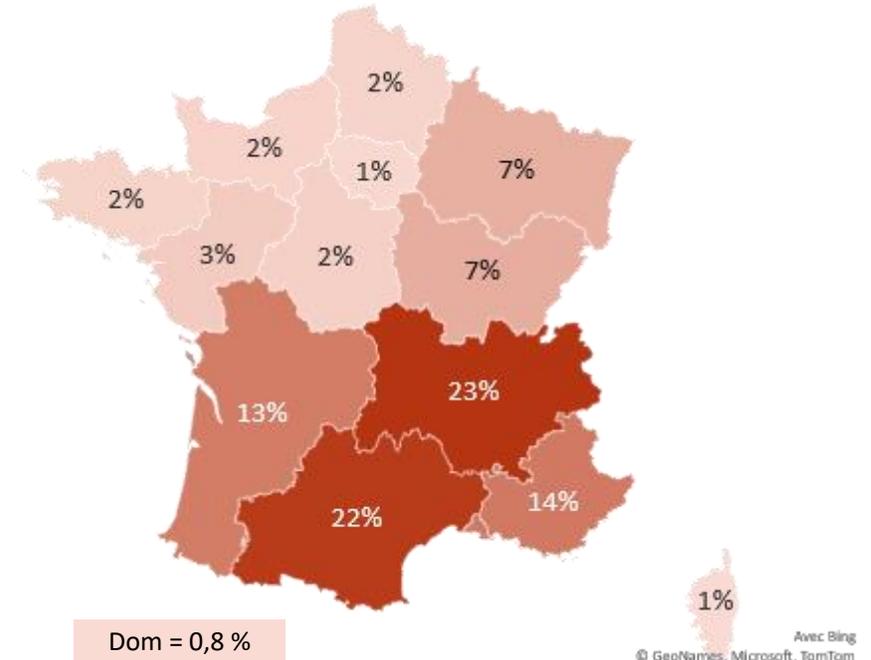
# Profil et répartition des producteurs de miel biologique

Part des apiculteurs produisant du miel bio en 2023

Nombre de ruches	% d'apiculteurs en Bio
< 50 ruches	0,6 %
Entre 50 et 149 ruches	13,3 %
Entre 150 et 199 ruches	15,3 %
Entre 200 et 399 ruches	29,4 %
Plus de 400 ruches	20,8 %
<b>Total</b>	<b>2,2 %</b>

- Les apiculteurs de moins de 50 ruches sont seulement 0,6 % à produire du miel bio. La conversion à l'agriculture biologique nécessite une certification qui génère des frais fixes, et peu d'apiculteurs amateurs font la démarche.
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus nombreux à se certifier (entre 13 % et 29 %).
- Il y a en moyenne 31 % de femmes parmi les producteurs de miel bio de plus de 50 ruches, c'est plus que pour l'ensemble des apiculteurs (20 %). Les producteurs de miel bio de plus de 50 ruches ont en moyenne 46 ans.

Répartition des ruches bio en 2023



- Les régions du Sud concentrent une plus grande part des ruches bio en 2023 (23 % en AURA, 22 % en Occitanie, 14 % en PACA, 13 % en Nouvelle Aquitaine).
- Les DOM concentrent 0,8 % des ruches bio, principalement à la Réunion.



# LA PRODUCTION DE GELEE ROYALE

# Caractéristiques des exploitations - Gelée royale

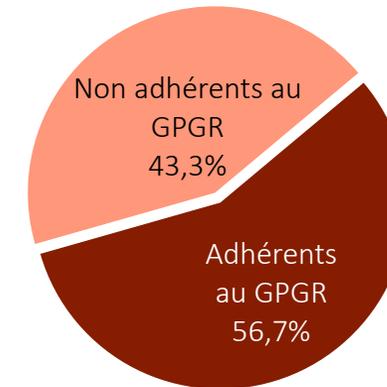
## Part d'apiculteurs produisant de la gelée royale

	% d'apiculteurs produisant de la gelée royale
< 50 ruches	0,1 %
Entre 50 et 149 ruches	2,4 %
Entre 150 et 199 ruches	3,4 %
Entre 200 et 399 ruches	5,0 %
Plus de 400 ruches	6,0 %

## Profils des apiculteurs produisant de la gelée royale

	Ensemble des apiculteurs produisant de la gelée royale
Femmes	41,0%
Hommes	59,0%
Age moyen	44 ans

## Profil des producteurs de gelée royale

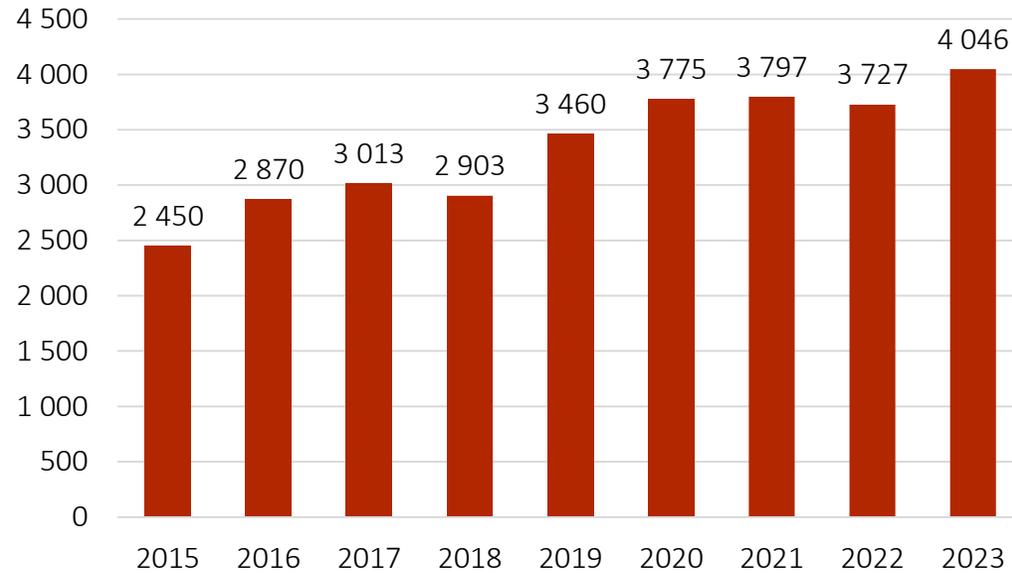


- On estime qu'il y a environ 250 producteurs de gelée royale en France
- 57 % sont adhérents au GPGR.

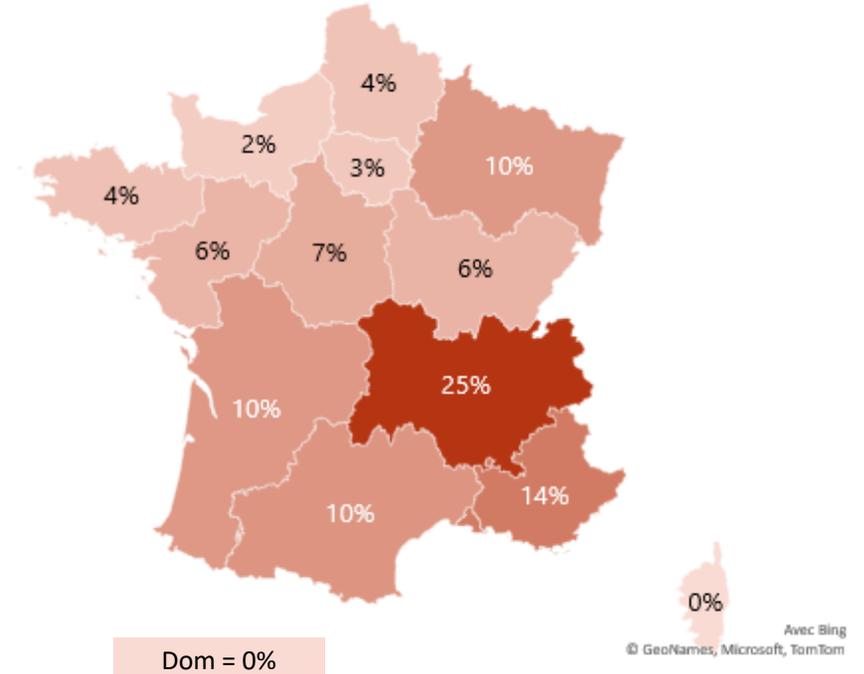
- La part d'apiculteurs producteurs de gelée royale augmente avec la taille d'exploitation : 0,2 % des moins de 50 ruches, contre 15 % des plus de 400 ruches.
- On compte proportionnellement davantage de femmes parmi les producteurs de gelée royale que sur l'ensemble des apiculteurs. Les producteurs de gelée royale sont légèrement plus jeunes, mais la différence est peu significative.

# Production de gelée royale

Production de gelée royale en France (kg)



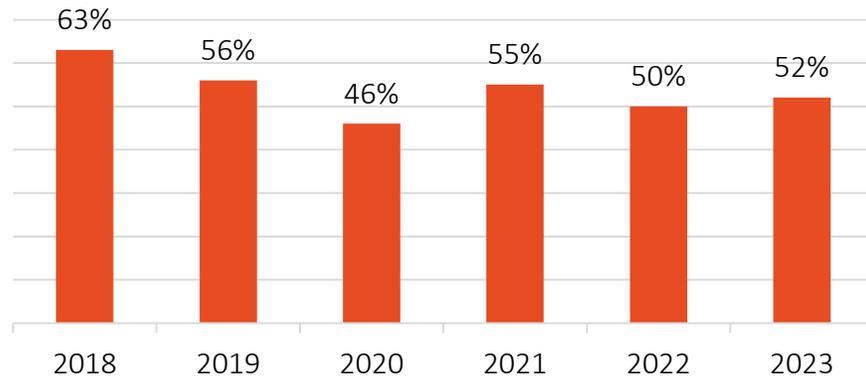
Répartition du nombre de ruches dédiées à la production de gelée royale



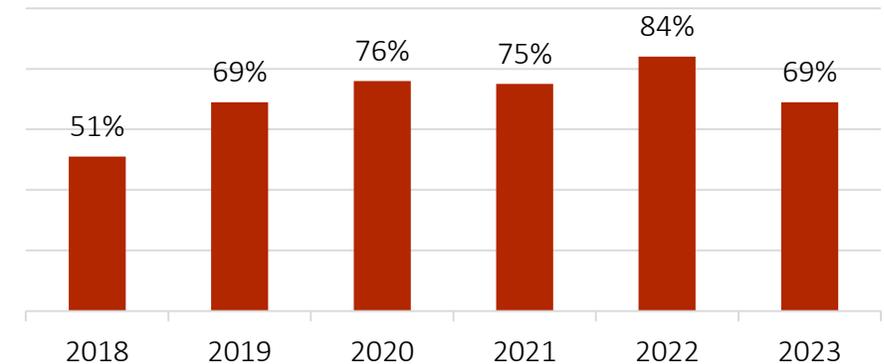
- La production de gelée royale a progressé par rapport aux années précédentes et atteint un peu plus de 4 tonnes, dont 2 859 kg produits par les adhérents du GPGR, soit 71 % de la production française.
- Le rendement en gelée royale atteint 752 g/ruche en production en 2023, soit 790 g/ruche pour les adhérents du GPGR, et 674 g/ruche pour les non adhérents. A noter que la production de gelée royale requière une technicité importante, et que les rendements augmentent en général avec l'ancienneté du producteur.
- On estime qu'il y avait 5 380 ruches en production pour la gelée royale en 2023.
- La production moyenne par producteur est de 16 kg de gelée royale.

# Caractéristiques de la production de gelée royale

Part de gelée royale conditionnée (volume)



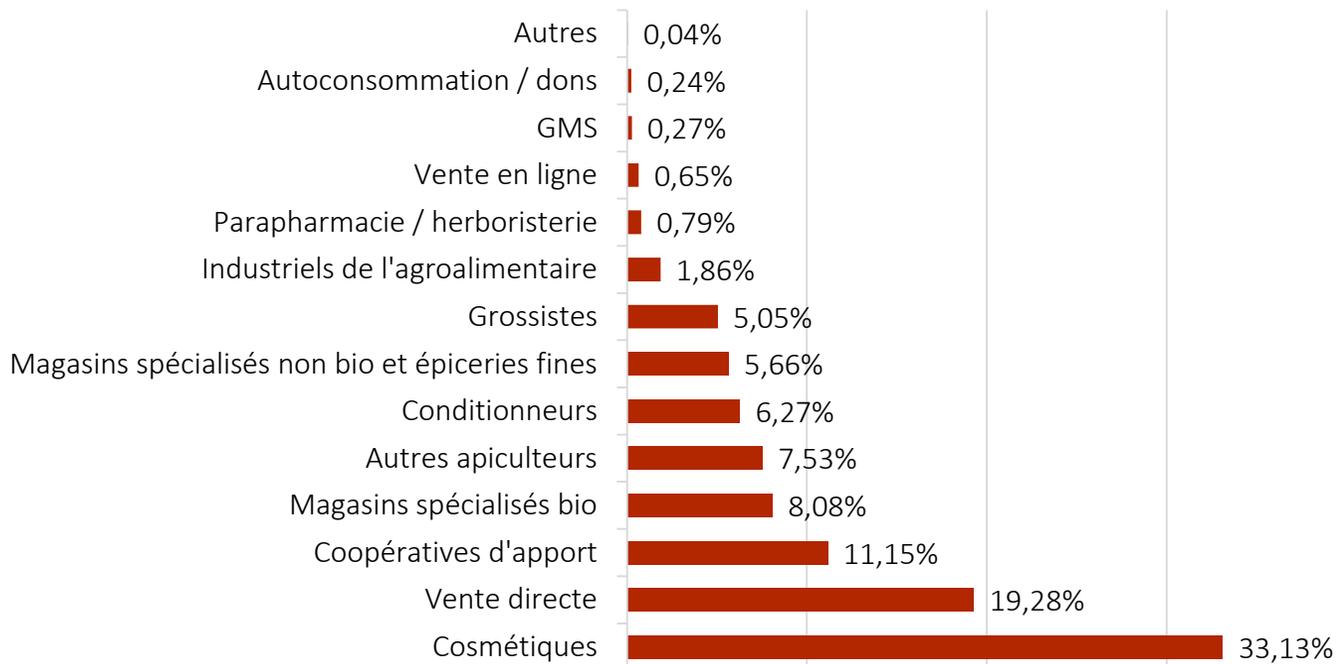
Part de gelée royale biologique (volume)



- La part de gelée royale conditionnée par l'apiculteur est d'environ 52 % en 2023.
- Les producteurs de gelée royale sont en général spécialisés dans cette production : l'activité représente 48 % du chiffre d'affaires des producteurs en 2023 selon le GPGR. Environ ¼ sont très spécialisés (plus de 80 % du CA en gelée royale).
- La production moyenne de miel par les ruches en production est de 30,6 kg/ruche (GPGR). Valeur supérieure aux rendements nationaux, s'expliquant notamment par la professionnalisation de l'activité (peu d'amateurs).
- Environ 69 % de la gelée royale produite en 2023 est biologique, part en baisse par rapport aux années passées.
- La filière biologique est impactée par les pertes hivernales, qui semblent plus élevées en bio qu'en conventionnel (40 % en bio et 29 % en conventionnel d'après le GPGR).
- La gelée royale rencontre des difficultés commerciales depuis la crise sanitaire du COVID-19, les producteurs pointant un manque de débouchés.
- Les tendances baissières observées sur le bio semblent moins impacter la gelée royale que le miel.

# Débouchés / stock de gelée royale

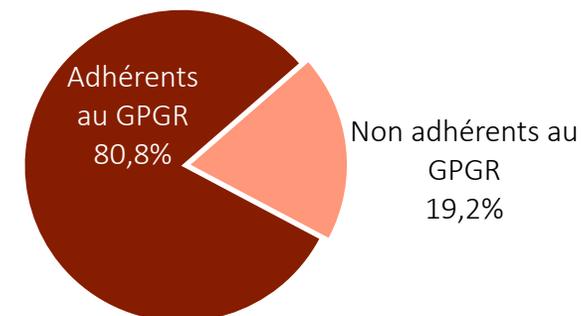
## Débouchés de la gelée royale (% en volume)



## Stock de gelée royale au 31/12/2023

	Stock 2023 (kg)
Stock / ruche en production	0,20
Stock national	1 099
Stock / production 2023	27 %

## Stocks de gelée royale au 31/12/2023



- Les cosmétiques sont le débouché principal de la gelée royale, avec 33 % des volumes vendus par ce biais.
- Une part importante de la gelée royale est également commercialisée en vente directe ou en ligne (20 %).
- Les coopératives d'apport (11 %), conditionneurs (6 %) et grossistes (5 %) permettent d'écouler un peu plus d'un quart de la production.
- D'autres apiculteurs (7,5 %) achètent aussi une partie de la gelée royale, notamment pour l'utiliser dans des produits transformés.
- Les stocks de gelée royale en 2023 sont d'environ 1 100 tonnes, soit 27 % de la production nationale.



# LA PRODUCTION DE POLLEN ET PROPOLIS

# Caractéristiques des exploitations - Pollen

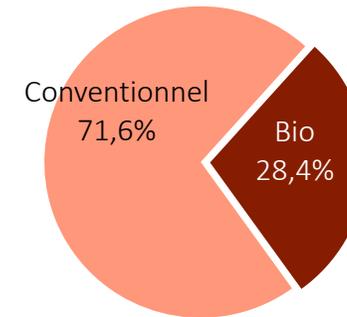
## Part d'apiculteurs produisant du pollen

	% d'apiculteurs produisant du pollen
< 50 ruches	0,9 %
Entre 50 et 149 ruches	11,8 %
Entre 150 et 199 ruches	13,7 %
Entre 200 et 399 ruches	22,5 %
Plus de 400 ruches	22,6 %

## Profil des apiculteurs produisant du pollen

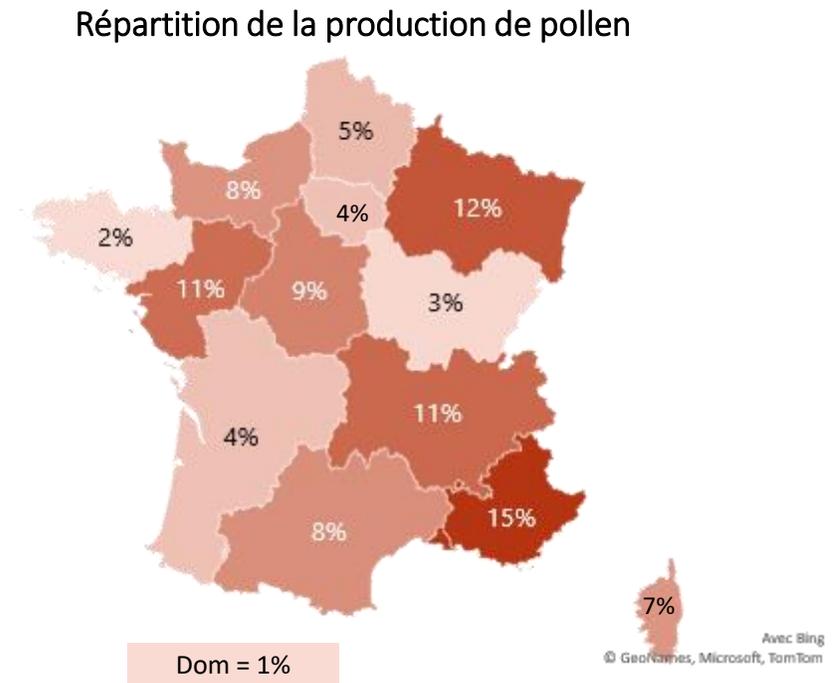
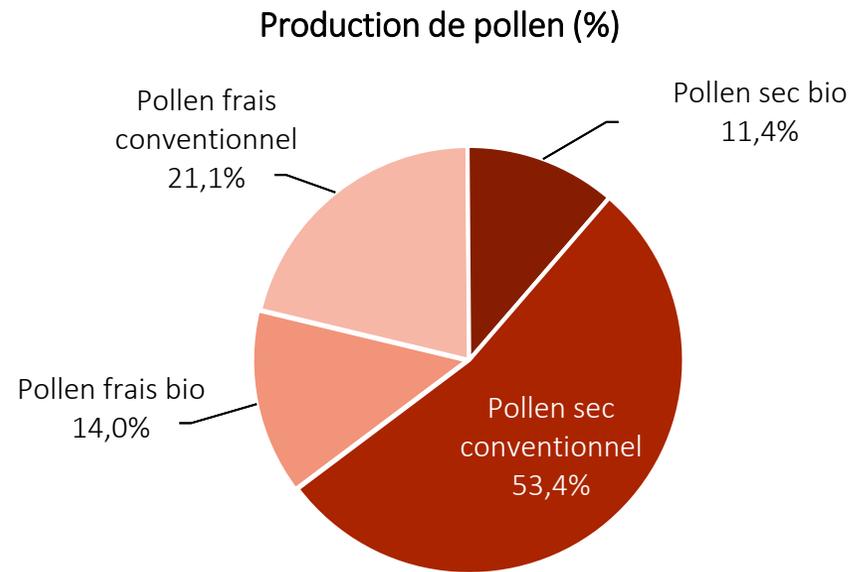
	Ensemble des apiculteurs produisant du pollen
Femmes	22,2 %
Hommes	77,8 %
Age moyen	47 ans

## Part des apiculteurs produisant du pollen biologique (%)



- La part de producteurs de pollen biologique est variable selon la taille d'exploitations. Elle est la plus importante au sein des exploitations de 150 à 399 ruches.
- À l'échelle nationale, 28 % des producteurs de pollen sont bio.
- La part d'apiculteurs producteurs de pollen augmente avec la taille d'exploitations : moins de 1 % des apiculteurs de moins de 50 ruches produisent du pollen, contre 23 % des apiculteurs de plus de 400 ruches.
- Au total, environ 2,3 % des apiculteurs français produisent du pollen, soit environ 1 430 exploitants.
- La proportion de femmes produisant du pollen est plus importante que sur l'ensemble des producteurs.

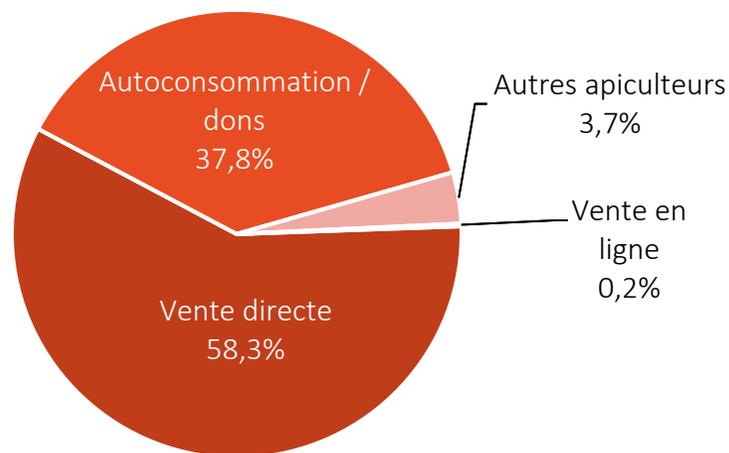
# Caractéristiques de la production de pollen



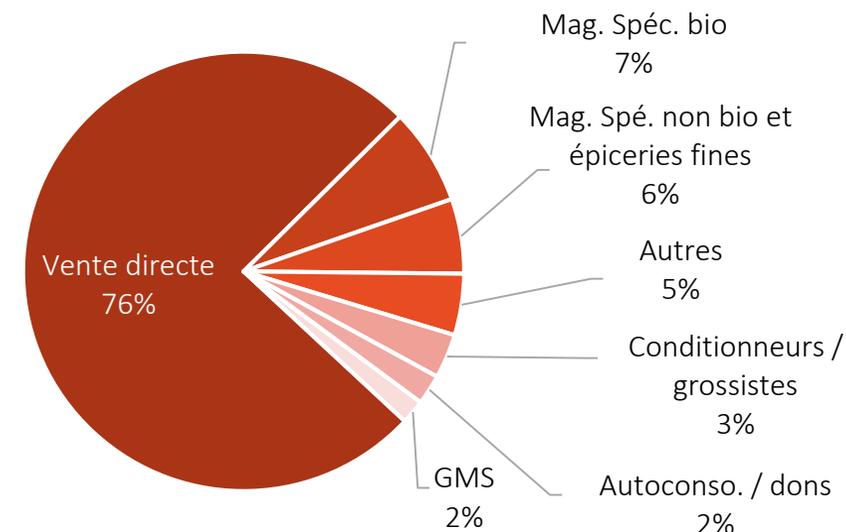
- Le pollen joue un rôle important dans le développement des colonies, car il intervient comme l'une des principales sources de nourriture des larves d'abeilles.
- Il est récupéré à l'aide d'un peigne à pollen, placé à l'entrée des ruches, et est récolté une à plusieurs fois par semaine, sous forme fraîche. Il est ensuite commercialisé frais (35 %) ou sec (65 %). La forme sèche est historiquement plus développée, pour sa facilité de conservation. La forme fraîche doit être conservée au frigo ou au congélateur. Le pollen frais semble se développer ces dernières années, notamment grâce à ses meilleures propriétés nutritives.
- La production de pollen est estimée à 80 tonnes en 2023, dont 96 % produits par les apiculteurs de plus de 50 ruches.
- La production moyenne de pollen par apiculteur qui en produit est de 55 kg.

# Débouchés - Pollen

Débouchés du pollen - Moins de 50 ruches



Débouchés du pollen - Plus de 50 ruches



- La vente directe est le débouché principal pour le pollen (58 % pour les apiculteurs de moins de 50 ruches et 76 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches).
- Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, l'autoconsommation / les dons constituent une importante part des débouchés (38 %), comme pour le miel, le reste est vendu à d'autres apiculteurs (3,7 %) ou en ligne (0,2 %).
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches vendent également une partie de leur production à des grossistes (3 %) et à des magasins spécialisés et épicerie fines, bio ou non (13 %).

# Caractéristiques des exploitations - Propolis

## Part d'apiculteurs produisant de la propolis

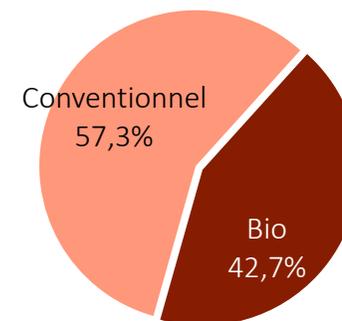
	% d'apiculteurs produisant de la propolis
< 50 ruches	0,8 %
Entre 50 et 149 ruches	9,0 %
Entre 150 et 199 ruches	11,5 %
Entre 200 et 399 ruches	10,6 %
Plus de 400 ruches	10,1 %

## Profils des apiculteurs produisant de la propolis

	Ensemble des apiculteurs produisant de la propolis
Femmes	29,1 %
Hommes	70,9 %
Age moyen	50 ans

- La part d'apiculteurs de moins de 50 ruches produisant de la propolis est faible (0,8 %), elle est plus élevée pour les autres catégories, (entre 9 et 12 %). En 2023, environ 1,6 % des apiculteurs produisent de la propolis, soit environ 1 030 exploitants.
- La part de femmes produisant de la propolis est d'environ 29 %, soit plus que la part d'apicultrices au niveau national.
- L'âge moyen des producteurs de propolis est de 50 ans.

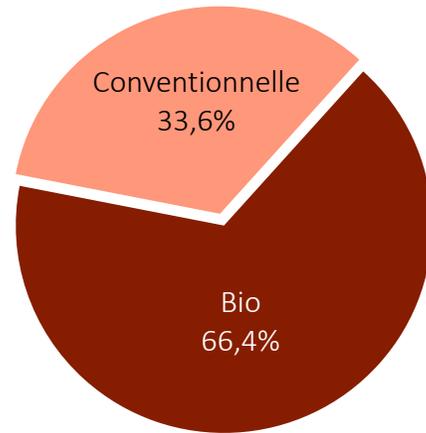
## Part des apiculteurs produisant de la propolis biologique (%)



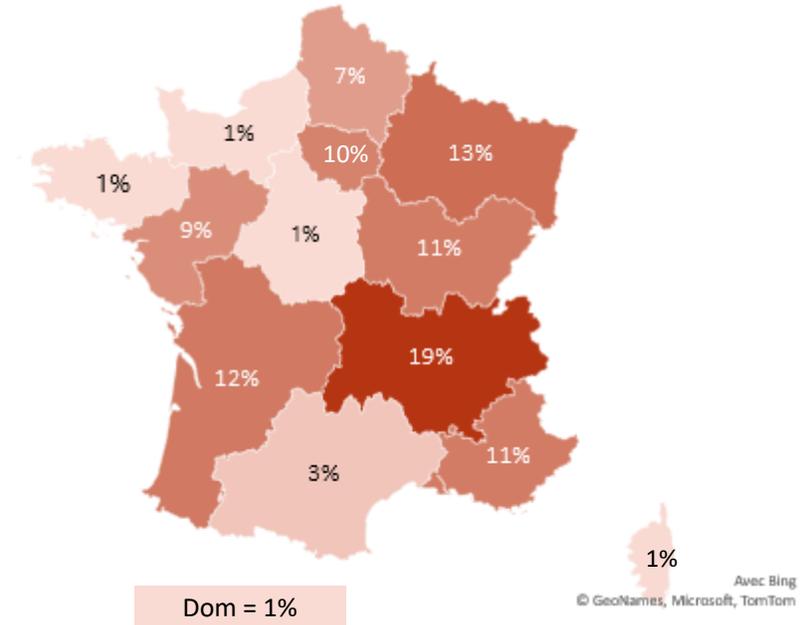
- La propolis biologique est principalement produite au sein des exploitations de plus de 150 ruches.
- Au total, environ 43 % des producteurs de propolis sont convertis à l'agriculture biologique (ou en conversion).

# Production de propolis

Caractéristiques de la production de propolis  
(Estimation 4 254 kg)



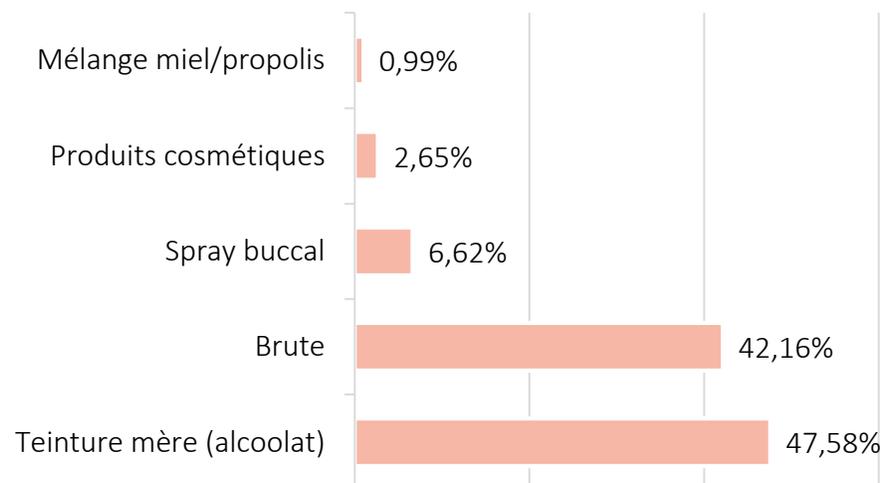
Répartition de la production de propolis



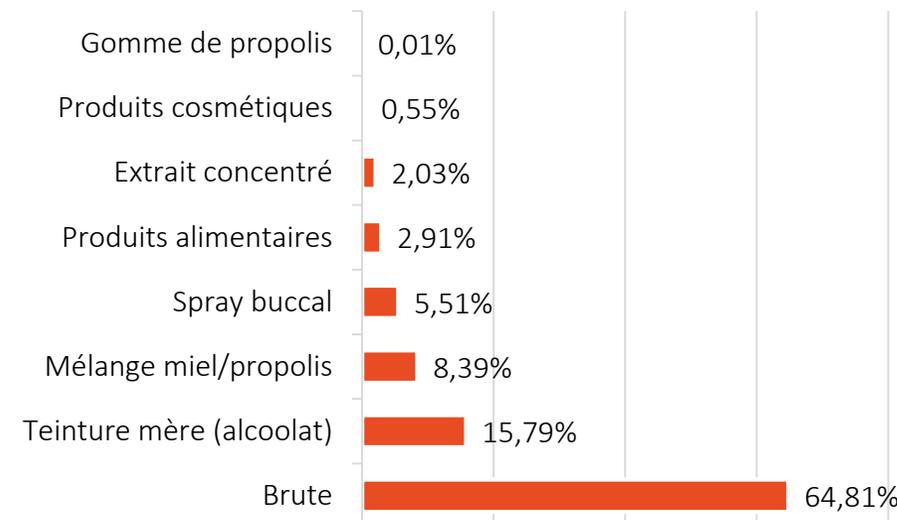
- La production de propolis est estimée à environ 4,2 tonnes en 2023, valeur stable par rapport à l'année passée.
- La majorité des volumes sont produits dans des exploitations bio. La propolis bio représenterait ainsi 66 % des volumes produits en France.
- La production moyenne de propolis est de 4 kg par apiculteur producteur de propolis.
- La répartition des volumes de production par zone géographique est à prendre avec précaution, l'échantillon de répondants étant assez disparate. Il se peut que quelques gros producteurs de propolis viennent biaiser la répartition.

# Forme de commercialisation - Propolis

Formes de commercialisation de la propolis  
Apiculteurs de moins de 50 ruches - % en volume



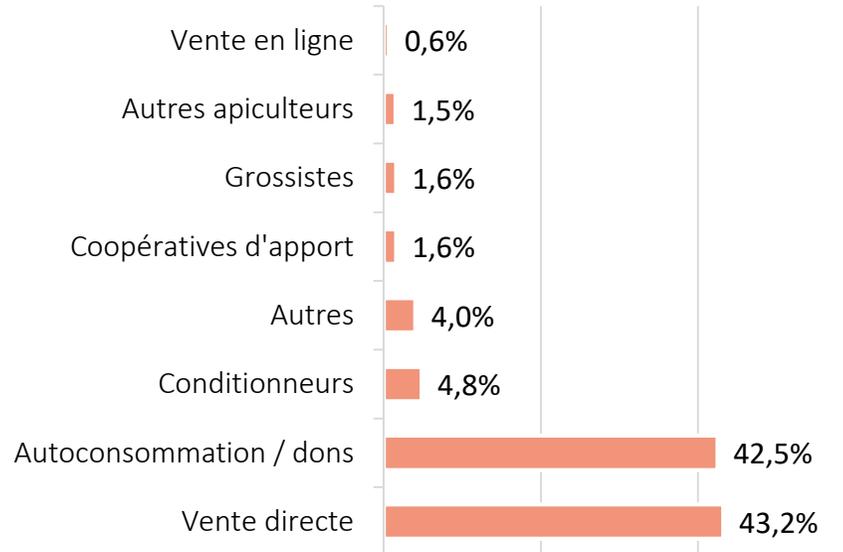
Formes de commercialisation de la propolis  
Apiculteurs de plus de 50 ruches - % en volume



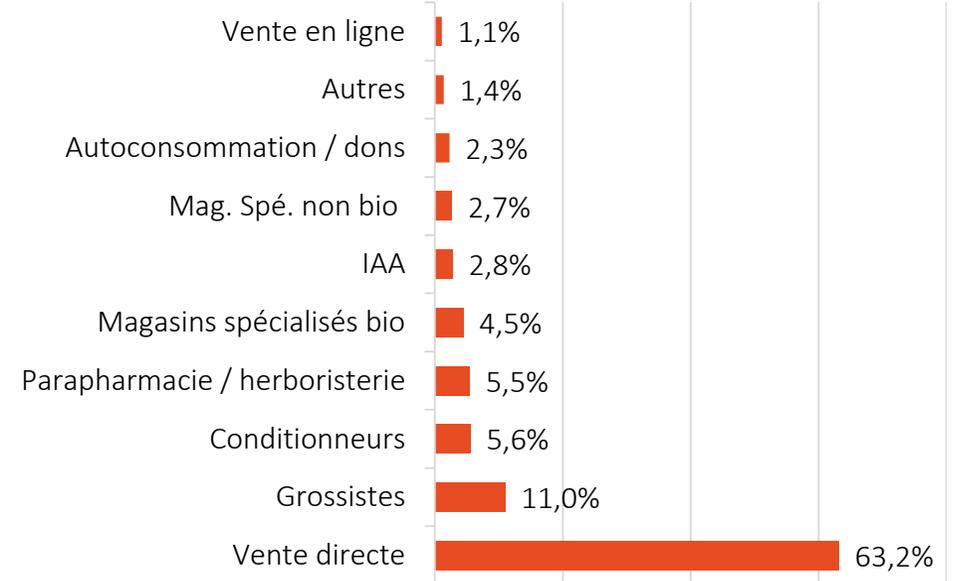
- La propolis est essentiellement commercialisée sous forme de propolis brute ou de teinture mère (90 % des formes de commercialisation des apiculteurs de moins de 50 ruches et 80 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches).
- Les apiculteurs de moins de 50 ruches produisent aussi des sprays buccaux et des produits cosmétiques.
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches produisent également des sprays buccaux, mais aussi des produits alimentaires, dont des mélanges avec du miel (8 %), ainsi que des extraits concentrés et des produits cosmétiques.

# Débouchés - Propolis

Débouchés de la propolis  
Apiculteurs de moins de 50 ruches - % en volume



Débouchés de la propolis  
Apiculteurs de plus de 50 ruches - % en volume



- Les débouchés principaux des apiculteurs de moins de 50 ruches sont la vente directe (43 %) et l'autoconsommation et les dons (42 %).
- Une plus petite partie de la propolis est vendue à des conditionneurs (5 %), des coopératives (2 %), des grossistes (2%), ou d'autres apiculteurs (1 %).
- Chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, la vente directe représente la grande majorité des débouchés (63 %).
- Les grossistes (11 %) et conditionneurs (6 %) sont également des débouchés non négligeables. L'herboristerie / la parapharmacie draine également 5 % des volumes produits.



LES AUTRES ACTIVITES DE  
DIVERSIFICATION ET  
PERSPECTIVES

# Poids du chiffre d'affaires - autres produits de la ruche

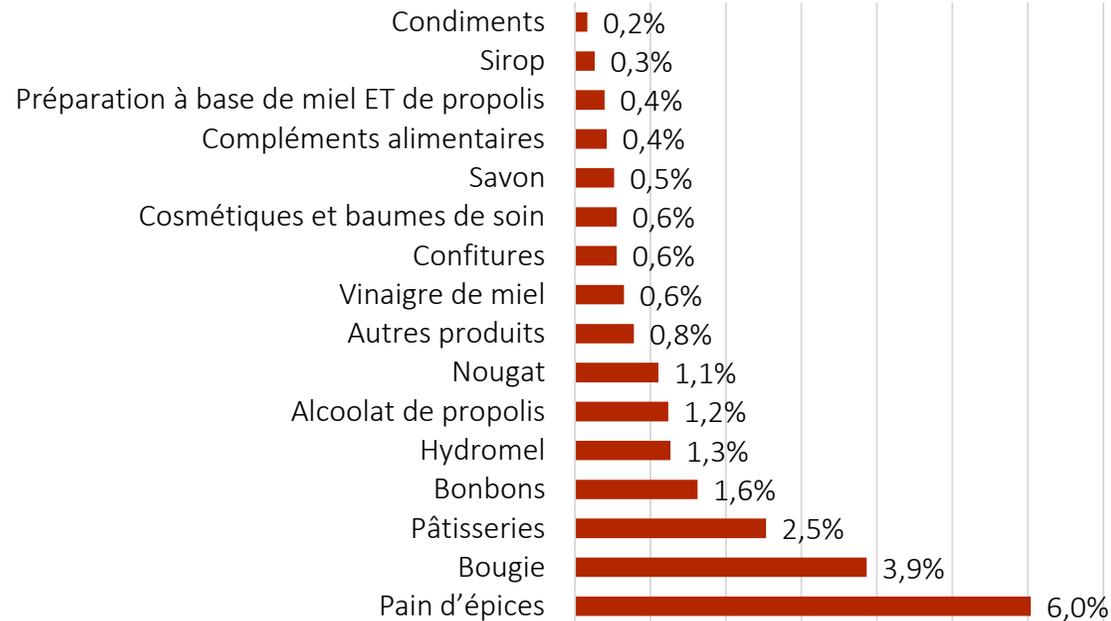
## Part du chiffre d'affaires des activités de diversification

Apiculteurs commercialisant d'autres produits de la ruche	% du Chiffre d'affaires apiculteurs < 50 ruches	% du Chiffre d'affaires apiculteurs > 50 ruches
Cire	0,22 %	0,23 %
Pollen	0,44 %	1,46 %
Propolis	0,62 %	0,89 %
Produits transformés utilisant du miel	1,89 %	3,52 %
Produits transformés utilisant de la gelée royale	0,00 %	0,51 %
Activité de pollinisation	0,07 %	1,29 %
Activité d'élevage (apicole)	0,59 %	3,08 %
<b>Total autres activités en % du chiffre d'affaires</b>	<b>3,84 %</b>	<b>10,97 %</b>

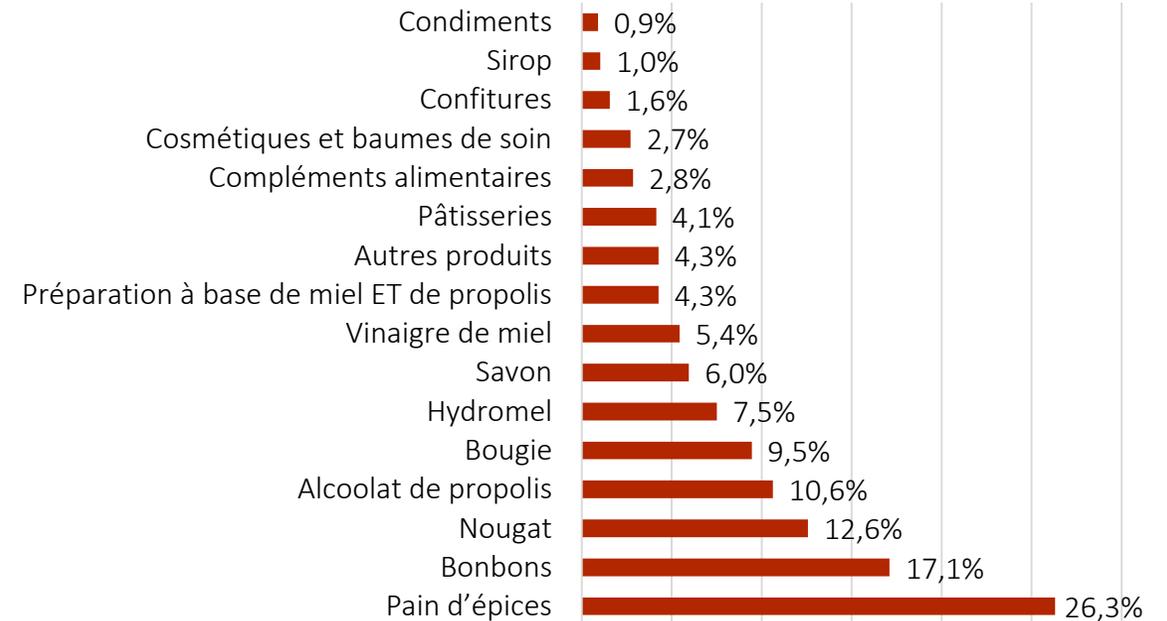
- Globalement, les activités de diversification représentent environ 4 % du chiffre d'affaires des apiculteurs de moins de 50 ruches et 11 % des apiculteurs de plus de 50 ruches.
- La vente de produits transformés à base de miel constitue la principale activité de diversification des apiculteurs de moins de 50 ruches (1,9 % du chiffre d'affaires total).
- L'activité d'élevage et les produits transformés à base de miel sont les sources de revenus de diversification pour les apiculteurs de plus de 50 ruches. Le pollen et la propolis génèrent des compléments de chiffres d'affaires respectifs de 1,5 % et 0,9 %.

# Produits transformés à base de produits de la ruche

Part d'apiculteurs de moins de 50 ruches produisant ces produits transformés (plusieurs réponses possibles)

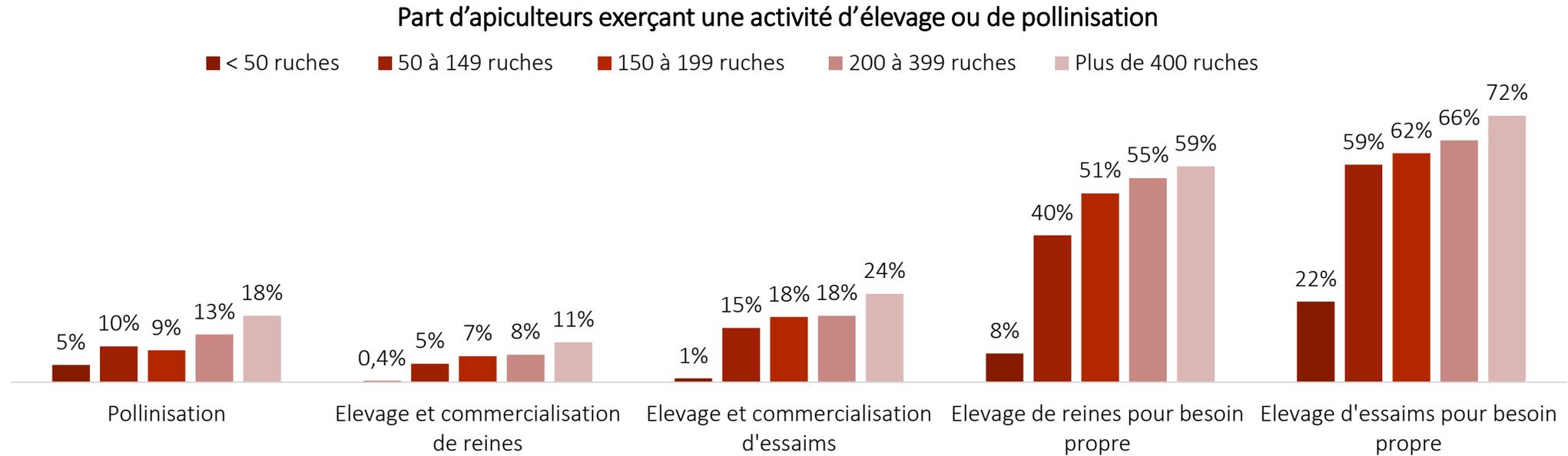


Part d'apiculteurs de plus de 50 ruches produisant ces produits transformés (plusieurs réponses possibles)



- Le pain d'épices est le produit transformé le plus répandu : 6 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 26,3 % des apiculteurs de plus de 50 ruches en fabriquent.
- Les apiculteurs de moins de 50 ruches produisent également des bougies (3,9 %) et d'autres pâtisseries (2,5 %), ou des bonbons (1,6 %). Les autres produits sont moins fréquents.
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus nombreux à produire d'autres produits transformés : des sucreries à base de miel comme les bonbons (17,1 %) ou le nougat (12,6 %), mais aussi des produits à base de propolis (alcoolat 10,6 %, mélanges miel/propolis 4,3 %), et des produits d'hygiène ou de soin (savon 6,0 %, cosmétiques 2,8 %). On note une grande diversité de produits.

# Elevage de Reines, Essaims et pollinisation



- Les apiculteurs professionnels sont une majorité à élever des essaims et des reines pour renouveler au moins en partie leur cheptel (de 40 % à 72%). Cela permet de contrôler la génétique de cheptel, et de limiter l'introduction de bioagresseurs par l'achat d'essaims.
- Une partie des apiculteurs commercialisent des essaims (17 % des apiculteurs de plus de 50 ruches), ou des reines (7 %). Ils sont très peu nombreux à exercer cette activité parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches (0,4 % à 1 %).
- En moyenne les apiculteurs enquêtés produisent 0,31 essaim/ruche en production et 0,39 reine / ruche en production.
- Les prestations de pollinisation concernent seulement 5 % des apiculteurs de moins de 50 ruches, mais 12 % des apiculteurs de plus de 50 ruches.

# Caractéristiques des exploitations - Pollinisation

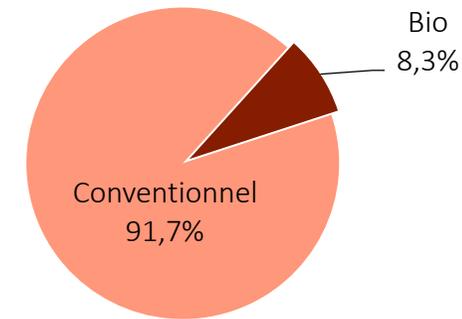
## Part d'apiculteurs effectuant de la pollinisation

	% d'apiculteurs effectuant de la pollinisation
< 50 ruches	4,7 %
Entre 50 et 149 ruches	9,7 %
Entre 150 et 199 ruches	8,7 %
Entre 200 et 399 ruches	13,0 %
Plus de 400 ruches	18,1 %

## Profils des apiculteurs effectuant de la pollinisation

	Ensemble des apiculteurs effectuant de la pollinisation
Femmes	15,8 %
Hommes	84,2 %
Age moyen	52 ans

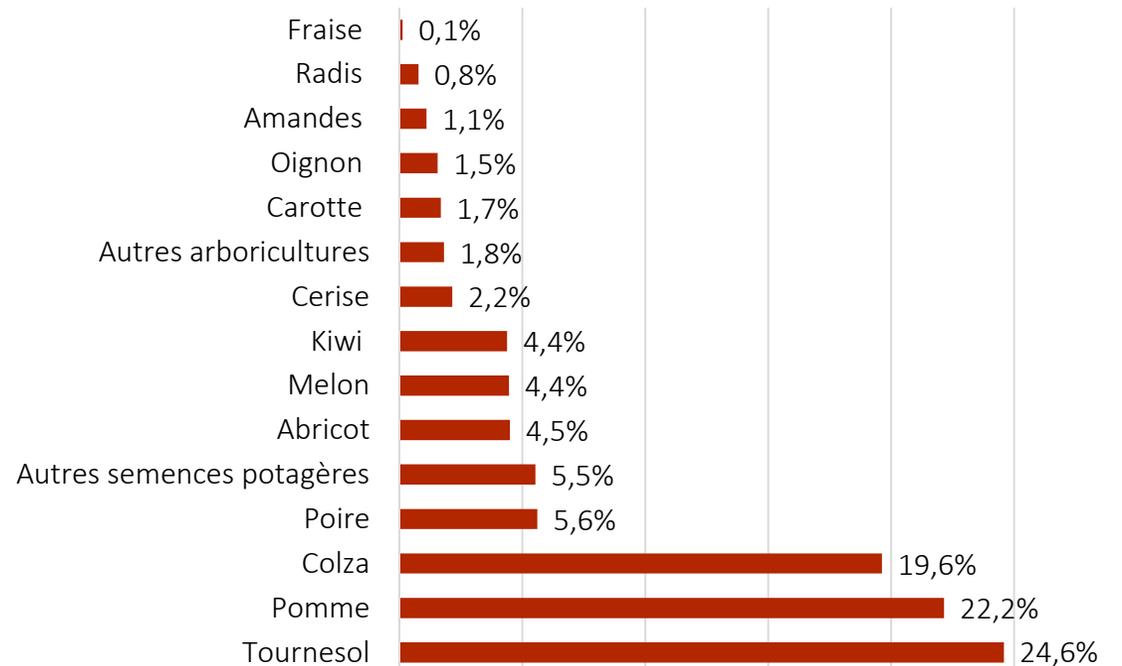
## Part des apiculteurs bio effectuant de la pollinisation (%)



- Les apiculteurs convertis à l'agriculture biologique sont assez peu nombreux parmi les exploitations qui réalisent des prestations de pollinisation (8 %).
  - La pollinisation est fréquemment effectuée au sein de parcelles semencières ou de vergers, généralement conduits de manière conventionnelle.
- 
- La part d'apiculteurs réalisant des prestations de pollinisation augmente avec la taille d'exploitation : environ 5% des moins de 50 ruches, contre 18 % des apiculteurs de plus de 400 ruches.
  - La proportion de femmes faisant de la pollinisation est inférieure à la moyenne nationale des apicultrices.

# Activité de pollinisation

Part des cultures pollinisées en 2023



Part des contrats de pollinisation

	Part d'apiculteurs pollinisant avec contrat	Part d'apiculteurs pollinisant sans contrat
< 50 ruches	19 %	81 %
> 50 ruches	57 %	43 %
<b>Total</b>	<b>22 %</b>	<b>78 %</b>

- Comme l'année passée, les principales cultures pollinisées sont les grandes cultures (tournesol et colza) et les vergers (pommiers, poiriers, abricotiers). La pollinisation des semences potagères intervient à moindre mesure, notamment pour la carotte, le radis, ou l'oignon.
- La majorité des apiculteurs pollinisateurs n'ont pas de contrat (66 %).
- Cette tendance est accentuée chez les moins de 50 ruches : seuls 19 % ont un contrat, contre 57 % pour les plus de 50 ruches.

# Les perspectives de développement

« Comment voyez-vous votre avenir en tant qu'apiculteur? »

	Apiculteurs de moins de 50 ruches	Apiculteurs de plus de 50 ruches
Arrêter l'activité	3,4%	4,3%
Diminuer l'activité (baisse du nombre de ruches)	7,1%	15,5%
Garder le même nombre de ruches	59,8%	41,3%
Augmenter le nombre de ruches/atteindre le niveau de croisière	28,8%	34,5%
De transmettre votre exploitation (pour les plus de 58 ans)	0,9%	4,3%

- La majorité d'apiculteurs souhaitent garder le même nombre de ruches (59,8 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 41,3 % des plus de 50 ruches) ou augmenter leur cheptel (28,8 % et 34,5 %).
- Ces chiffres sont cependant en baisse par rapport à l'année dernière, où 46 % des plus de 50 ruches souhaitaient poursuivre leur activité avec le même nombre de ruches.
- A l'inverse, le nombre d'apiculteurs souhaitent diminuer la taille de leur cheptel ou arrêter leur activité a augmenté, particulièrement chez les plus de 50 ruches, qui ont des difficultés à vendre leur production : 24,7 % au total, contre 15,7 % l'an passé.



FOCUS SUR LES  
BIOAGRESSEURS DES  
RUCHES

# Différents bioagresseurs et leur pression

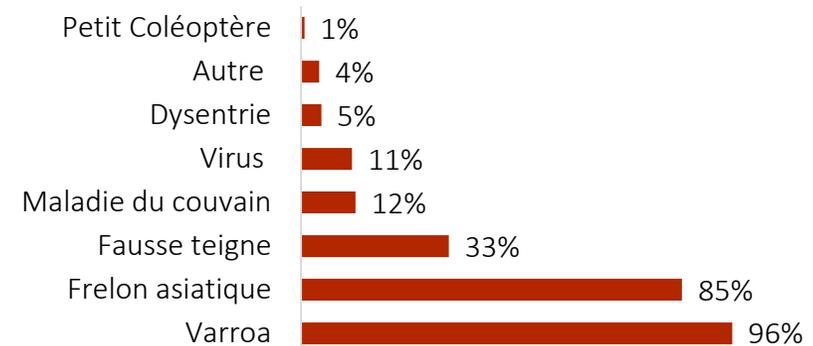
## Objectifs et méthodes

Objectifs : identifier les différents bioagresseurs, caractériser les pressions et les moyens de lutte, analyser le ressenti des apiculteurs.

Méthode :

- Questionnaire quantitatif auprès de l'ensemble des apiculteurs : 3 272 réponses obtenus sur ce sujet.
- 24 entretiens qualitatifs complémentaires auprès d'apiculteurs ;
- Entretiens avec les OP ou organismes techniques

Pression bioagresseurs – apiculteurs de + de 50 ruches  
(% d'apiculteurs ayant indiqué une pression)



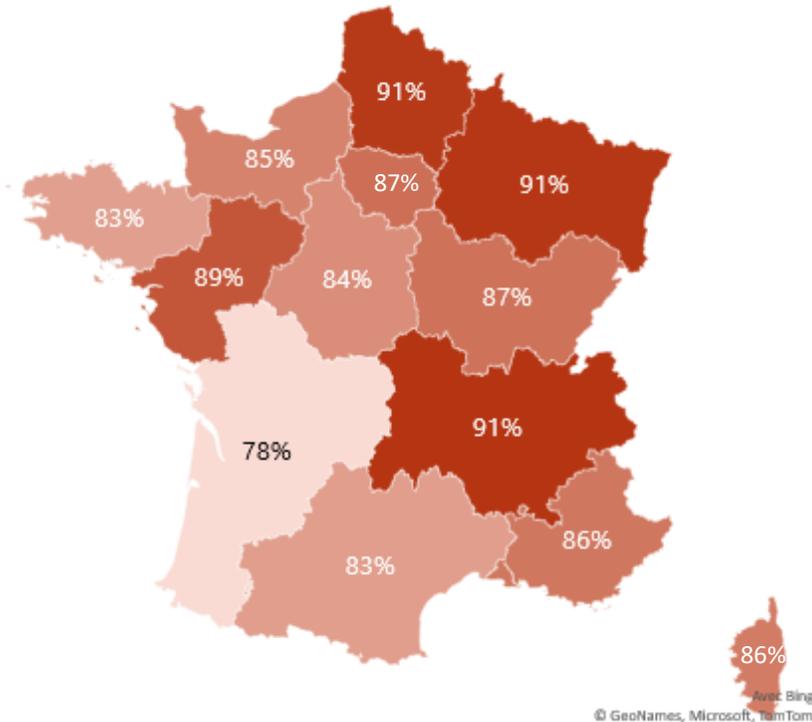
- Le **varroa** est le bioagresseur dont la pression est la plus forte à l'échelle du territoire français : 87 % des apiculteurs et 96 % des plus de 50 ruches indiquent que le varroa a été impactant sur leur exploitation.
- Le **frelon asiatique** est le second bioagresseur : 85 % des apiculteurs l'ont mentionné comme étant présent sur leur exploitation.
- La **fausse teigne** est mentionnée surtout en Corse et dans les DOM, mais n'est qualifiée de bioagresseur le plus impactant que dans 2% des cas.
- Les **virus** (4,9 %), **maladies du couvain** (4,5 %) et **dysenterie** (1,9 %) sont moins mentionnés et sont le bioagresseur principal pour moins de 1 % des apiculteurs. La pression est plus forte chez les apiculteurs professionnels, capables d'identifier un cas de maladie du couvain ou de virus (rarement de différencier les différentes maladies).
- Le **petit coléoptère de la ruche** est uniquement mentionné par 26 % des apiculteurs réunionnais (0,3 % des apiculteurs français).
- D'**autres bioagresseurs** sont mentionnés par 4 % des apiculteurs de plus de 50 ruches : fourmis, frelon européen, blaireaux, souris, etc.

# Les bioagresseurs principaux – Varroa

## Pression varroa par région

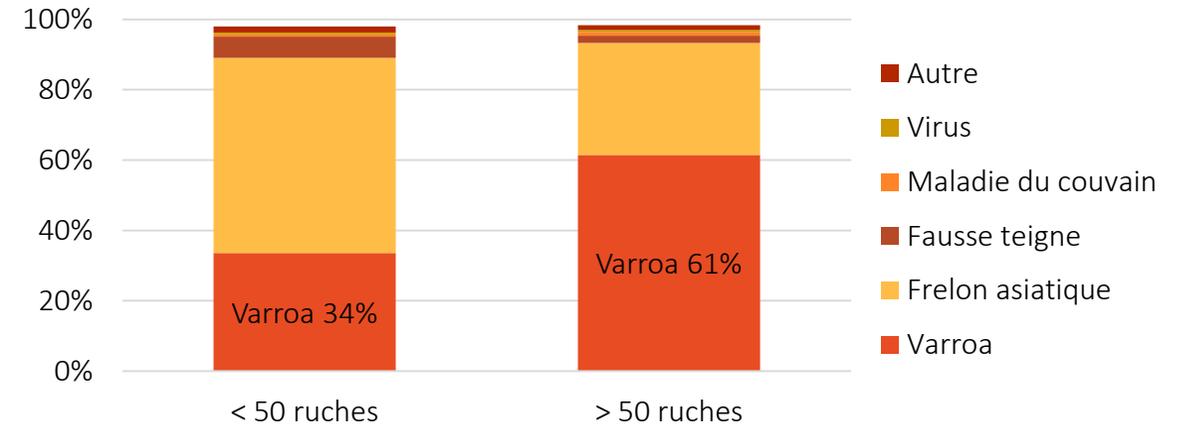
(Moyenne nationale : 87 %)

(% d'apiculteurs mentionnant le varroa comme impactant sur leur exploitation)



## Principal bioagresseur

(% d'apiculteurs mentionnant le bioagresseur comme le plus impactant sur leur exploitation)



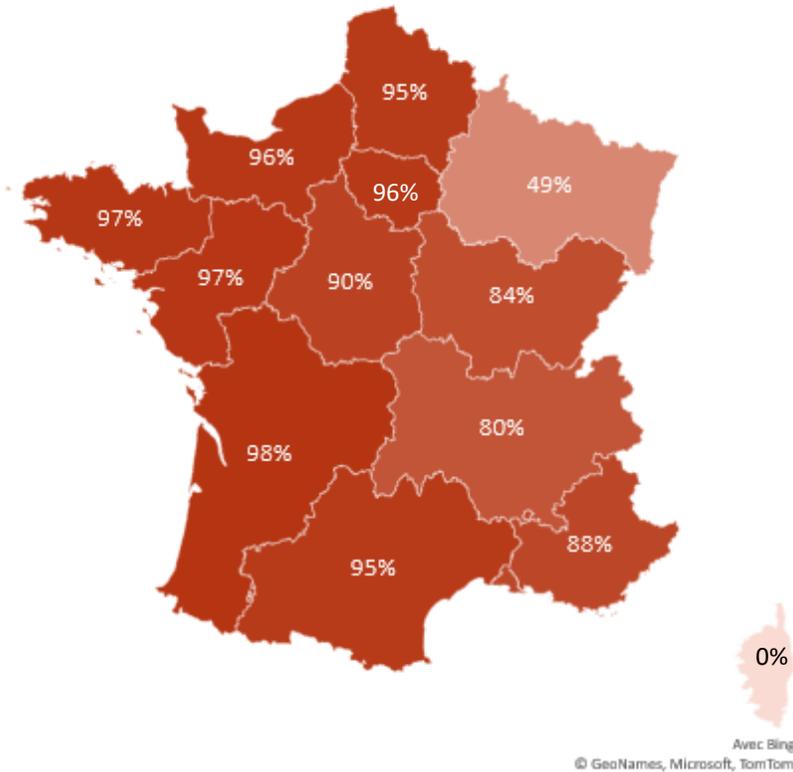
- Le **varroa** est présent sur l'ensemble du territoire français depuis 1982, y compris dans les DOM (pression de 90 %).
- La pression est légèrement plus forte dans l'Est et le Nord, notamment Hauts-de-France, Grand-Est et AURA (91 %) que dans l'Ouest / Sud-Ouest (la pression est la plus faible en Nouvelle-Aquitaine : 78 %).
- Le varroa est considéré comme le principal bioagresseur par les apiculteurs de plus de 50 ruches (61 % des exploitations).
- Second bioagresseur pour les apiculteurs de moins de 50 ruches (34 %).

# Les bioagresseurs principaux – Frelon asiatique

## Pression frelon asiatique par région

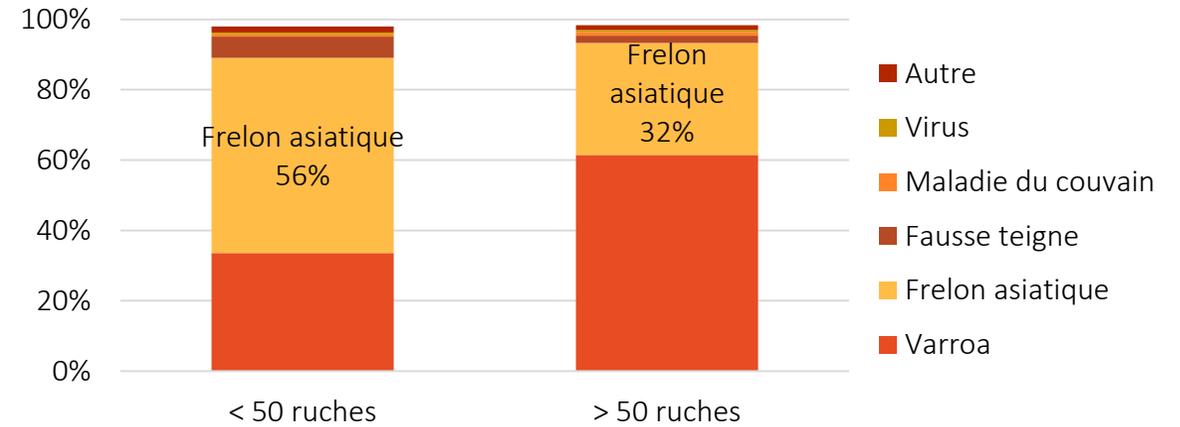
(Moyenne nationale : 83 %)

(% d'apiculteurs mentionnant le frelon asiatique comme impactant sur leur exploitation)



## Principal bioagresseur

(% d'apiculteurs mentionnant le bioagresseur comme le plus impactant sur leur exploitation)

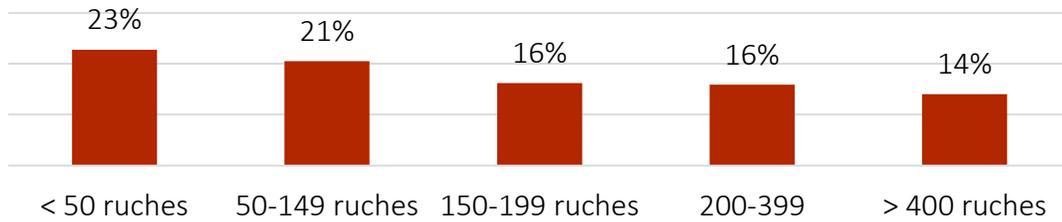


- Le **frelon asiatique** est présent dans toute la France, excepté en Corse et dans les DOM (1<sup>ère</sup> apparition en Nouvelle-Aquitaine en 2004).
- Pression importante en 2023, notamment en Nouvelle-Aquitaine et Bretagne, régions jusqu'ici moins impactées. La pression en Grand-Est a été nettement inférieure à celle des autres régions.
- Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, le frelon asiatique est le bioagresseur principal dans 56 % des cas,
- Il est le second bioagresseur, derrière le varroa, pour les apiculteurs de plus de 50 ruches (32 %), car les plus gros ruchers sont moins sensibles au frelon asiatique.

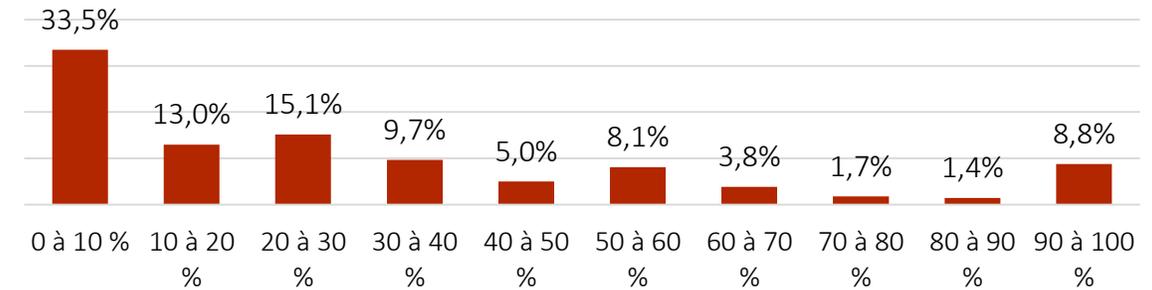
# Les pertes liées aux bioagresseurs

## Pourcentage de pertes dues aux bioagresseurs par taille d'exploitation (%)

(calculé par rapport au nombre de ruches en hivernage)

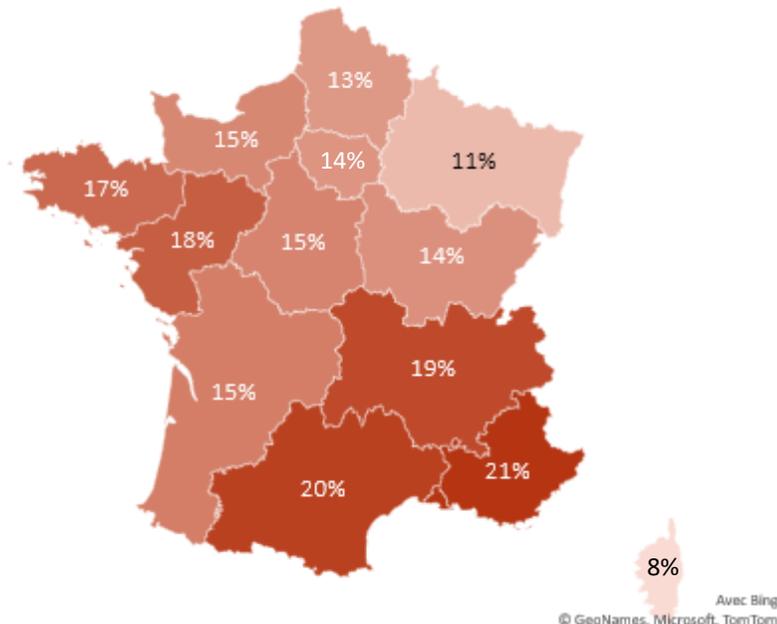


## Disparité des taux de pertes Apiculteurs de plus de 50 ruches



## Pourcentage de pertes dues aux bioagresseurs par région – 2023

Moyenne nationale : 16 %



- La mortalité liée aux bioagresseurs diminue avec la taille de l'exploitation (23 % chez les moins de 50 ruches, contre 14 % chez les plus de 400 ruches).
- Plusieurs facteurs induisent de la mortalité et des pertes hivernales : varroa, manque de ressources alimentaires, conditions météorologiques difficiles, etc.
- Les pertes bioagresseurs sont essentiellement dues aux actions combinées du varroa et du frelon.
- La mortalité due aux bioagresseurs est plus élevée dans le quart Sud-Est du territoire métropolitain (AURA, Occitanie, PACA), que dans le quart Nord-Est. Les pertes relativement faibles en Corse (8 %) et dans les DOM (11 %) s'expliquent en partie par l'absence du frelon asiatique
- Les taux de pertes sont très variables (0 % à 100 %), bien que 62 % des apiculteurs de plus de 50 ruches aient signalé des pertes inférieures à 30 % / an.

# Les traitements vétérinaires

## Différences de pratiques en matière de traitements

Nombre de ruches	% d'apiculteurs utilisant des produits vétérinaires	Nombre de traitements/an	Coût des traitements (€/ruche)
< 50 ruches	75 %	1,8	9,8
> 50 ruches	87 %	2,1	5,1

- **Les produits vétérinaires** sont le moyen de lutte le plus répandu et le premier moyen de lutte des apiculteurs de + de 50 ruches, plus formés et sensibilisés aux problématiques que pose le varroa.
- Peu de variabilité entre régions.
- Les apiculteurs de + de 50 ruches traitent plus fréquemment sur une campagne (2,1 fois contre 1,8 chez les moins de 50 ruches).
- Coûts/ruche plus élevés pour les – de 50 ruches : moins bonne gestion des quantités lorsqu'il s'agit de produits à appliquer, produits vétérinaires moins chers si achetés en grande quantité, gaspillage de produits pas accessibles en doses individuelles, etc.
- Autres sources de variabilité des coûts : réutilisation des produits sous forme de languette, achat de produits non homologués (acide oxalique au lieu des traitements bénéficiant d'une AMM à base d'acide oxalique).

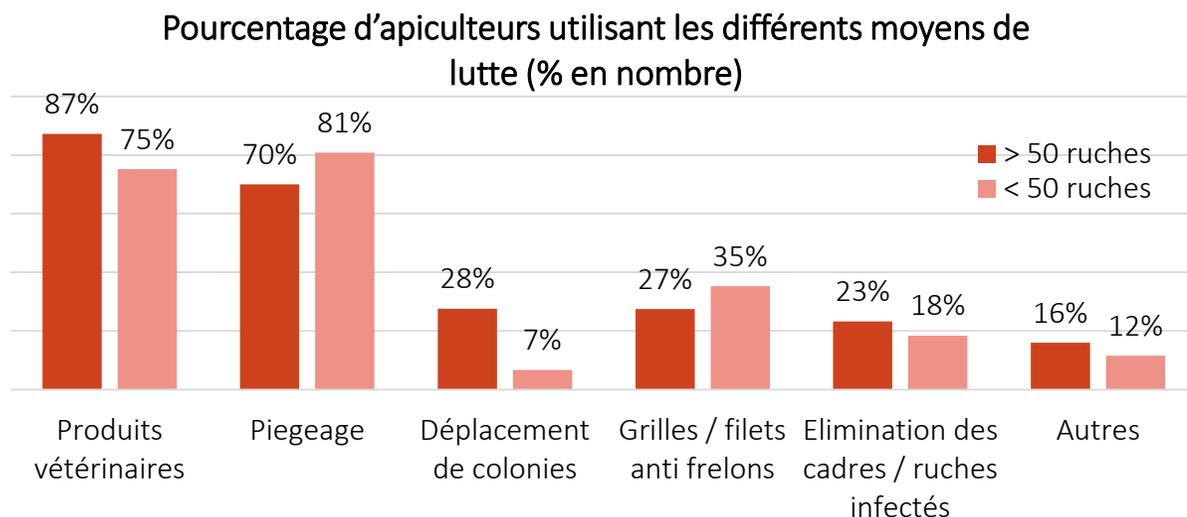
- Seulement quelques minutes/ruche/traitement sont nécessaires, mais chronophage sur les plus gros ruchers ou en cas d'infestation.
- Le développement de résistances et l'augmentation de la virulence du varroa ont conduit à l'augmentation du nombre de traitements (+ 20 % en 5 ans) et de leur alternance.
- Différences de rendements constatés : 27,1 kg/ruche pour ceux qui font des traitements, contre 21,4 kg/ruche pour ceux qui ne traitent pas.

## Différences de traitements Bio/conventionnel – plus de 50 ruches

	Nombre de traitements/an	Coût des traitements (€/ruche)
Bio	2,6	3,73 € / ruche
Conventionnel	1,9	5,46 € / ruche

- Les apiculteurs convertis à l'agriculture biologiques traitent davantage, avec des traitements Bio « flash » à l'acide oxalique, qui n'agissent pas sur la durée, contrairement à certains traitements conventionnels (Apivar, Apistan).
- Coûts des traitements inférieurs en Bio : les traitements bio sont légèrement moins chers que ceux homologués en conventionnel, mais demandent plus de temps.

# Les autres moyens de lutte



- **Le piégeage** (contre le frelon asiatique, plus marginalement le petit coléoptère des ruches) : employé par plus des  $\frac{3}{4}$  des apiculteurs.
- Différents types de pièges : pièges homologués, embouts/grilles à visser ou placer sur le goulot des bouteilles, pièges artisanaux à partir de bouteilles en plastique (peu sélectifs).
- La sélectivité et l'efficacité des pièges repose sur la taille des orifices d'entrée et de sortie et l'attractivité de l'appât : mélange bière, sirop de fruits rouges et vin, miel, candie, cire, appâts disponibles dans le commerce, etc.
- Prix variable : 5 € (embouts et grilles adaptables) à 100 € (pièges homologués).
- Installation et entretien assez peu chronophages, mais source de pression importante pour les apiculteurs.

- Les **filets et les grilles anti-frelons** : évite l'entrée des frelons dans les ruches et réduit le stress des colonies. Moyen de lutte très utilisé.
- Coûts variables : moins de 2 € (grilles anti-frelon) à 50 € (filets).
- Les apiculteurs de moins de 50 ruches utilisent davantage ces moyens de lutte car plus impactés par le frelon. Ils sont limités par le nombre d'emplacements pour **déplacer les colonies**, contrairement aux professionnels. 28 % des apiculteurs de plus de 50 ruches déplacent leurs colonies pour lutter contre la pression des bioagresseurs.
- **L'élimination des ruches / cadres** : lorsqu'une ruche est trop infestée par un bioagresseur (varroa, loque, fausse teigne, etc.).
- Certaines pratiques plus répandues parmi les apiculteurs professionnels, car nécessite plus de technicité (soufrage des colonies, retrait de couvain mâle).
- **Les autres moyens de lutte** : contre le varroa (nettoyage plus fréquent des ruches, engagement des reines, comptage, division, sélection génétique, abeille VSH) ou le frelon asiatique (harpes électriques), employés par les apiculteurs de plus de 50 ruches.
- **D'autres pratiques** plus répandues parmi les apiculteurs amateurs (chasse manuelle des frelons).



# ANNEXES: RÉSULTATS PAR RÉGION



# AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

---

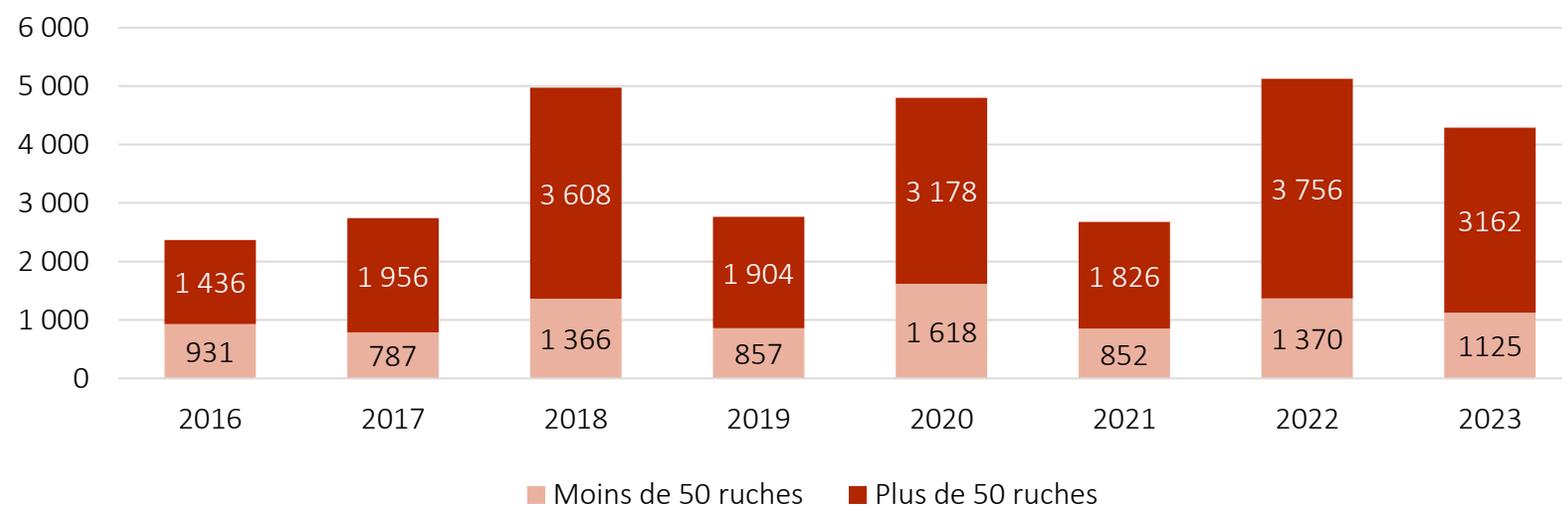


# AURA : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	12 289	74 858	1 124 646
50 à 149 ruches	437	24 715	490 547
150 à 199 ruches	127	15 522	248 873
200 à 399 ruches	262	48 857	1 079 512
Plus de 400 ruches	146	55 157	1 342 728
<b>TOTAL</b>	<b>13 261</b>	<b>219 108</b>	<b>4 286 306</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# AURA : Rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	15,0	15,9
50 à 149 ruches	19,8	20,1
150 à 199 ruches	16,0	22,6
200 à 399 ruches	22,1	25,2
Plus de 400 ruches	24,3	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>19,6</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

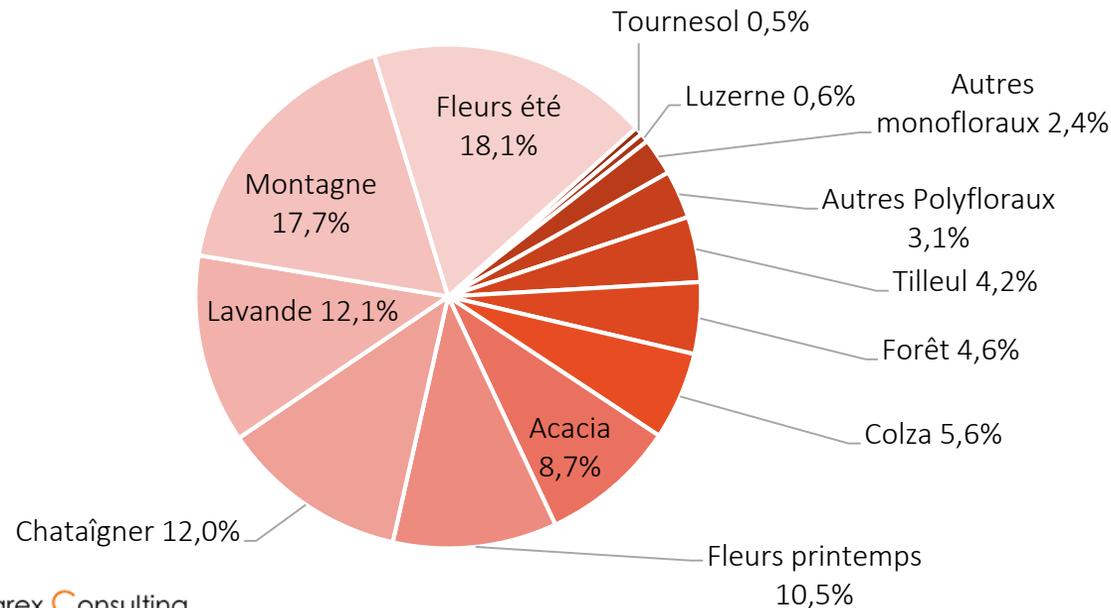
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	4,1%	5,7%
50 à 149 ruches	31,4%	17,6%
150 à 199 ruches	60,0%	13,6%
200 à 399 ruches	64,5%	57,6%
Plus de 400 ruches	69,6%	30,9%
<b>TOTAL</b>	<b>7,4%</b>	<b>38,8%</b>

# AURA : Miellées, Conditionnement, Distribution

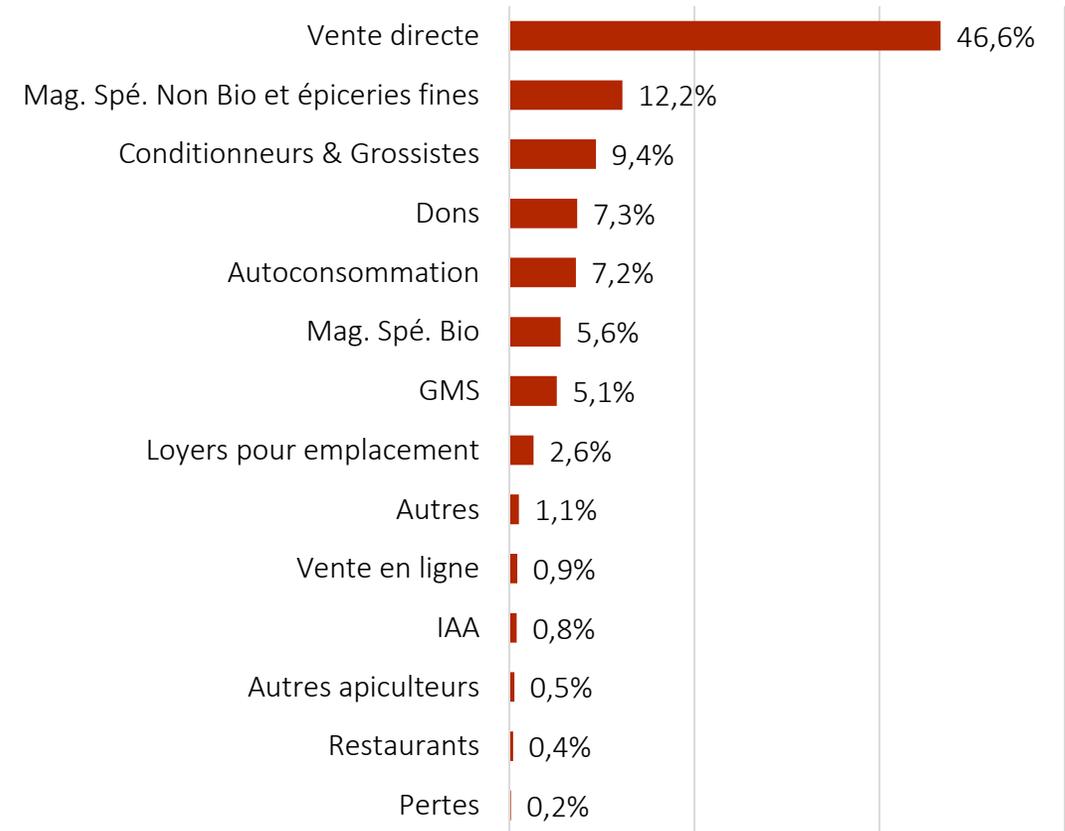
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	94,8%
50 à 149 ruches	90,9%
150 à 199 ruches	90,0%
200 à 399 ruches	83,1%
Plus de 400 ruches	76,1%
<b>TOTAL</b>	<b>85,8%</b>

Principales miellées (% en volume)

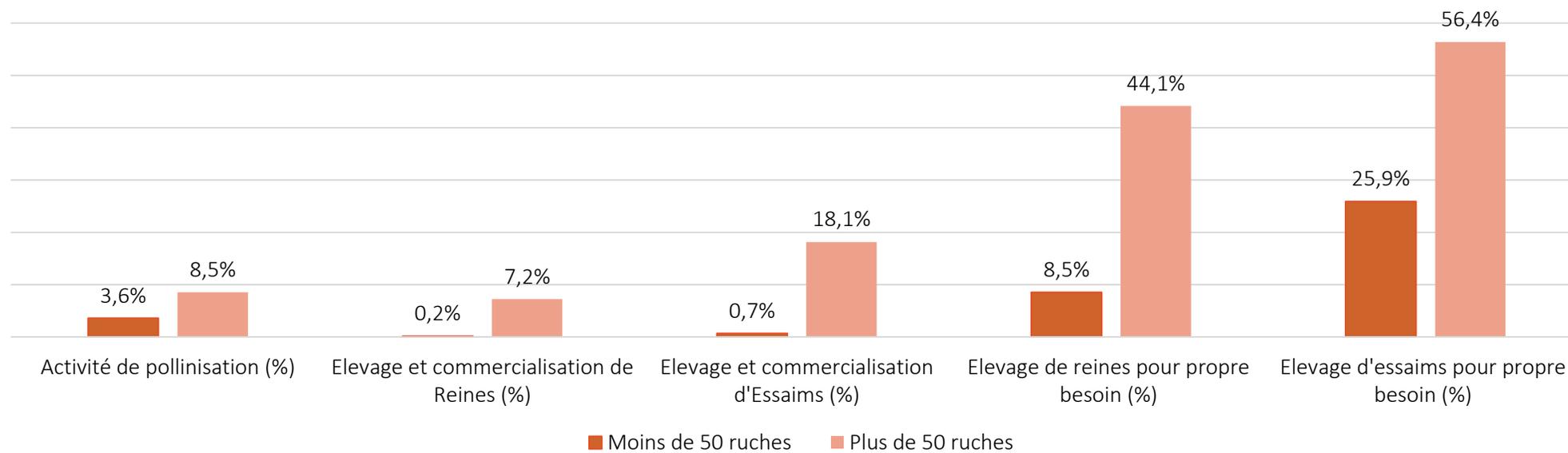


Circuits de distribution (% en volume)



# AURA : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	5,9 %	891
Pollen	15,7%	8 036
Propolis	13,9%	741



# BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

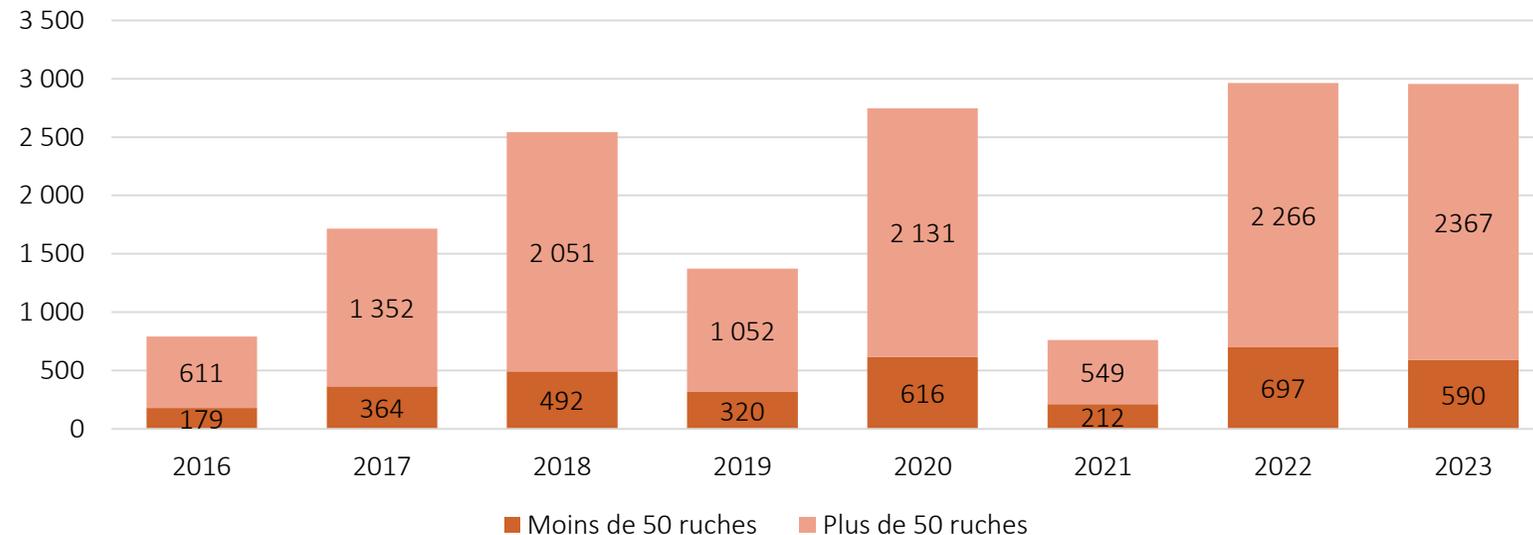
---

# Bourgogne-Franche-Comté : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 673	26 380	590 039
50 à 149 ruches	158	9 474	329 786
150 à 199 ruches	42	6 330	219 169
200 à 399 ruches	78	16 899	709 337
Plus de 400 ruches	51	24 107	1 108 681
<b>TOTAL</b>	<b>4 002</b>	<b>83 190</b>	<b>2 957 012</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# BFC : Rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	22,4	15,9
50 à 149 ruches	34,8	20,1
150 à 199 ruches	34,6	22,6
200 à 399 ruches	42,0	25,2
Plus de 400 ruches	46,0	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>35,5</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

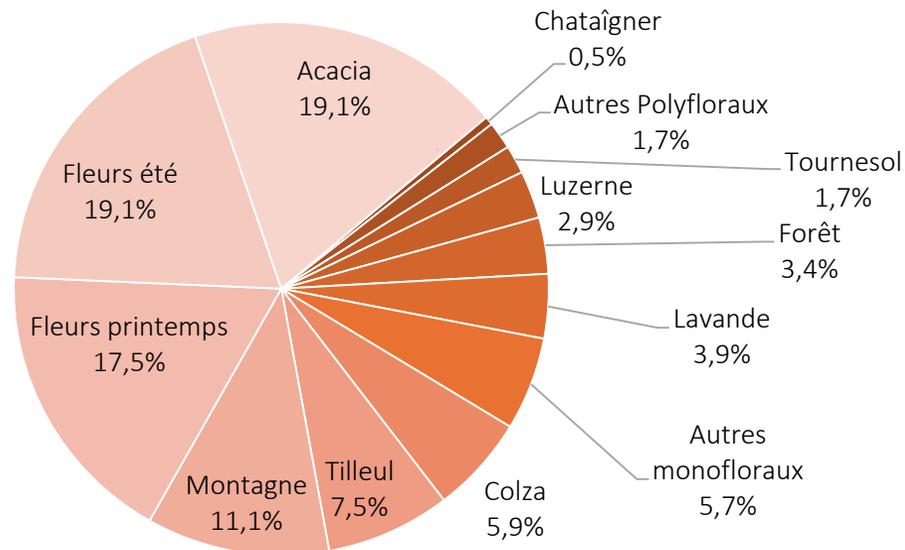
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,7%	6,5%
50 à 149 ruches	30,8%	12,5%
150 à 199 ruches	42,9%	15,0%
200 à 399 ruches	30,0%	97,9%
Plus de 400 ruches	71,4%	69,1%
<b>TOTAL</b>	<b>4,7%</b>	<b>73,5%</b>

# BFC : Miellées, Conditionnement, Distribution

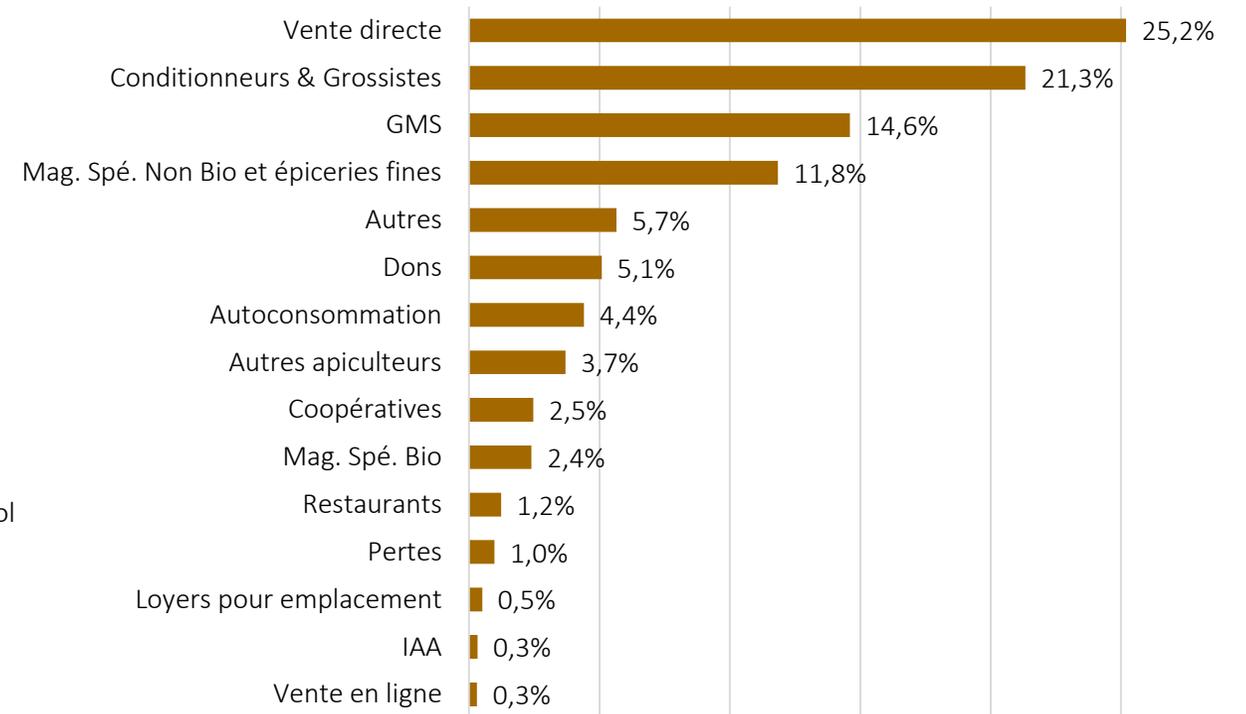
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	87,1%
50 à 149 ruches	82,6%
150 à 199 ruches	45,8%
200 à 399 ruches	38,5%
Plus de 400 ruches	63,8%
<b>TOTAL</b>	<b>63,1%</b>

Principales miellées (% en volume)

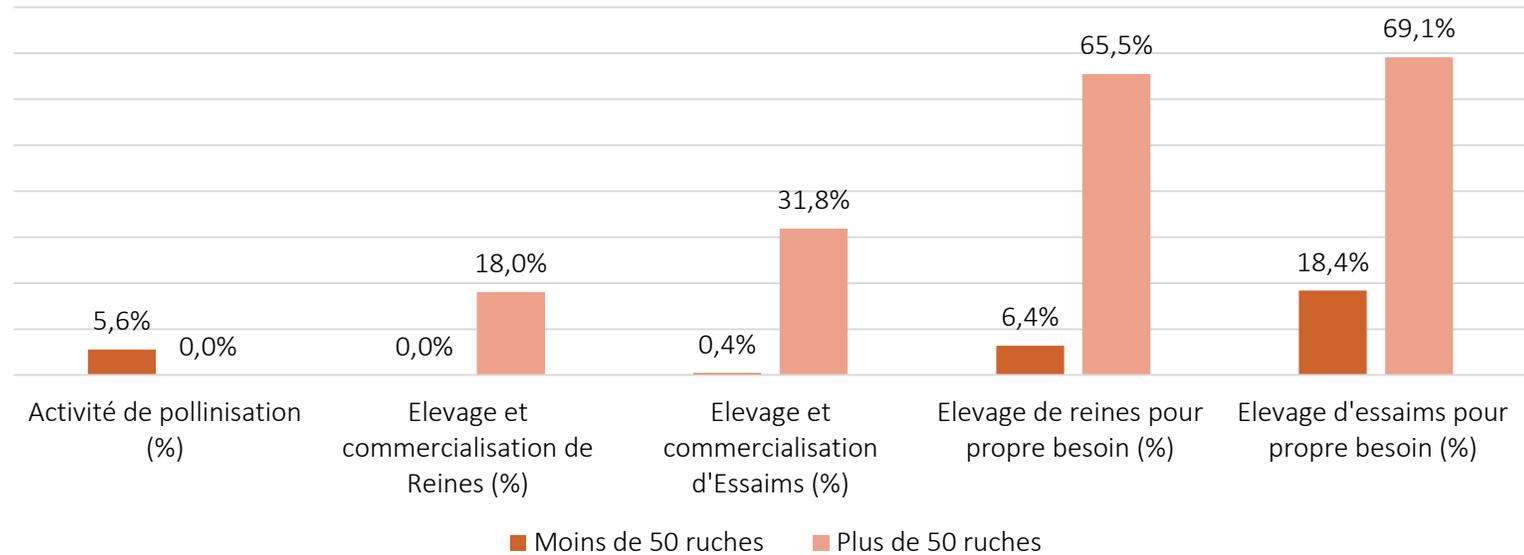


Circuits de distribution (% en volume)



# Bourgogne-Franche-Comté : activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	5,4 %	236
Pollen	10,8%	1 988
Propolis	10,8%	432



# BRETAGNE

---



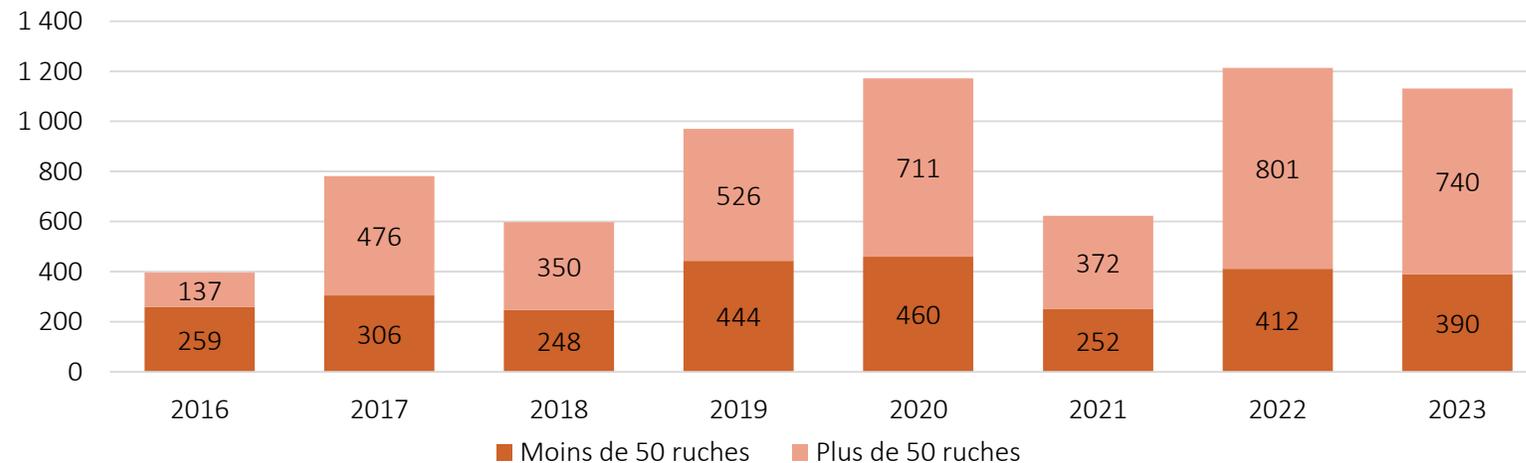
ok

# Bretagne : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 701	24 178	390 481
50 à 149 ruches	128	7 882	145 681
150 à 199 ruches	36	4 602	77 754
200 à 399 ruches	52	10 250	212 089
Plus de 400 ruches	34	17 141	304 802
<b>TOTAL</b>	<b>3 951</b>	<b>64 053</b>	<b>1 130 806</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Bretagne : rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	16,2	15,9
50 à 149 ruches	18,5	20,1
150 à 199 ruches	16,9	22,6
200 à 399 ruches	20,7	25,2
Plus de 400 ruches	17,8	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>17,7</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

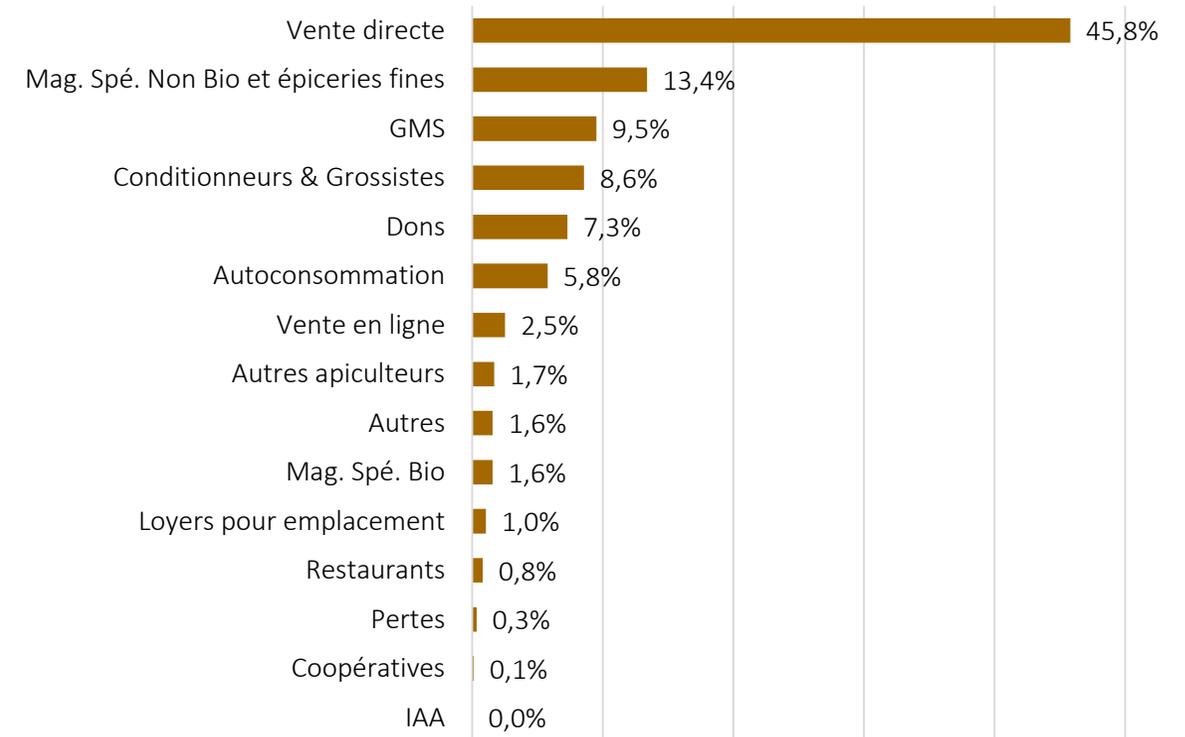
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,1%	0,5%
50 à 149 ruches	14,3%	1,6%
150 à 199 ruches	12,5%	0,2%
200 à 399 ruches	8,3%	25,0%
Plus de 400 ruches	25,0%	43,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1,9%</b>	<b>39,7%</b>

# Bretagne : Miellées, Conditionnement, Distribution

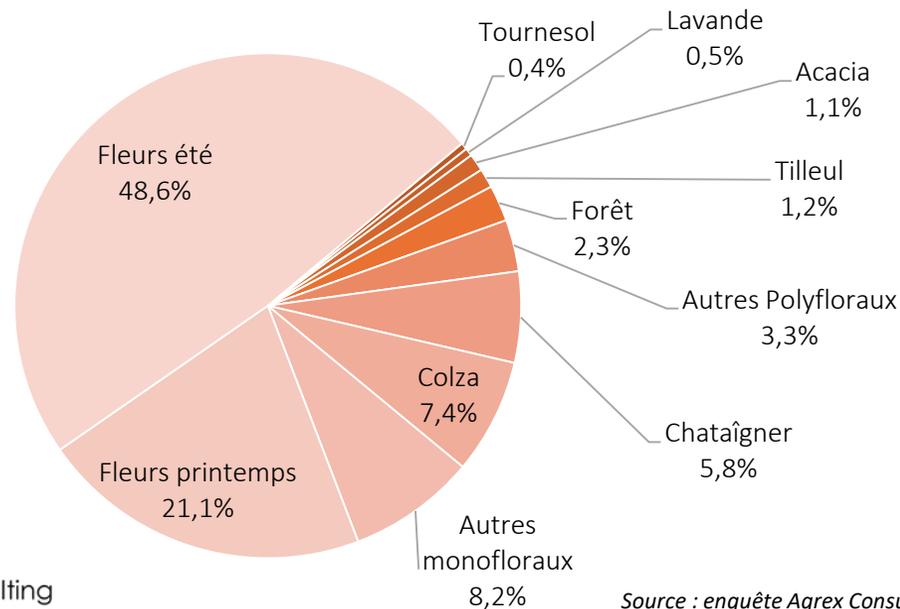
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	91,2%
50 à 149 ruches	81,7%
150 à 199 ruches	82,3%
200 à 399 ruches	89,7%
Plus de 400 ruches	71,1%
<b>TOTAL</b>	<b>83,7%</b>

Circuits de distribution (% en volume)



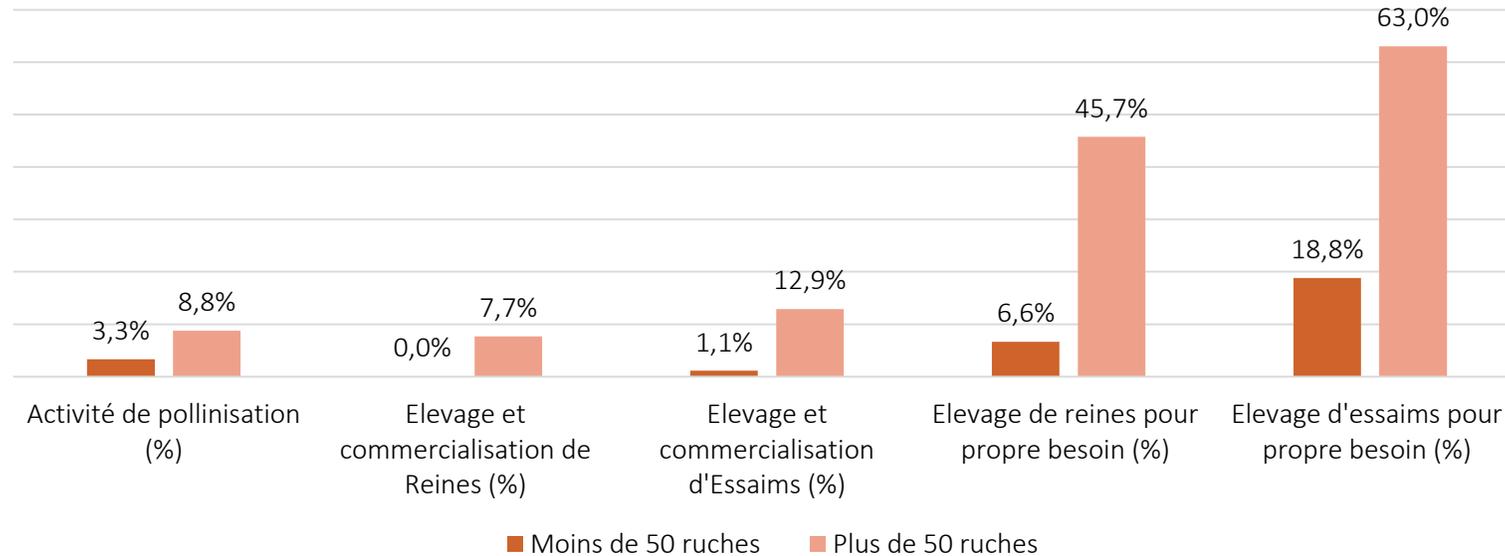
Principales miellées (% en volume)



Source : enquête Agrex Consulting Observatoire Miel Gelée Royale

# Bretagne : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	5,2 %	90
Pollen	13,0%	1 770
Propolis	2,2%	22



---

# CENTRE- VAL DE LOIRE

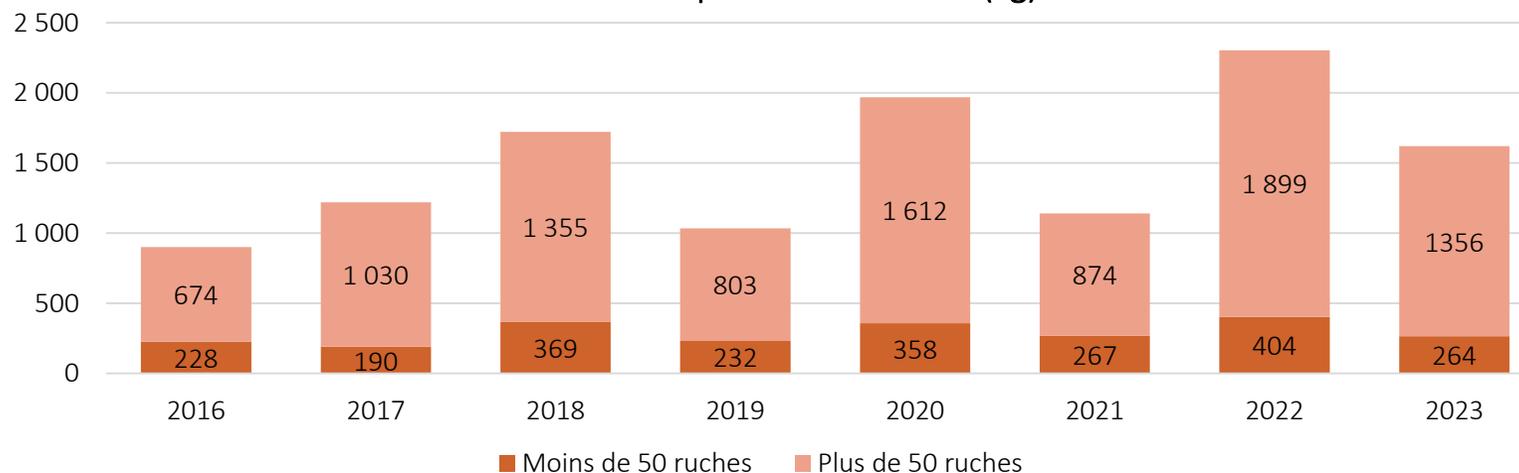
---

# Centre-Val de Loire : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	2 721	17 714	264 373
50 à 149 ruches	100	6 144	166 205
150 à 199 ruches	28	2 941	77 675
200 à 399 ruches	51	8 674	329 994
Plus de 400 ruches	29	20 478	782 616
<b>TOTAL</b>	<b>2 929</b>	<b>55 950</b>	<b>1 620 863</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Centre-Val de Loire : Rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	14,9	15,9
50 à 149 ruches	27,1	20,1
150 à 199 ruches	26,4	22,6
200 à 399 ruches	38,0	25,2
Plus de 400 ruches	38,2	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>29,0</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

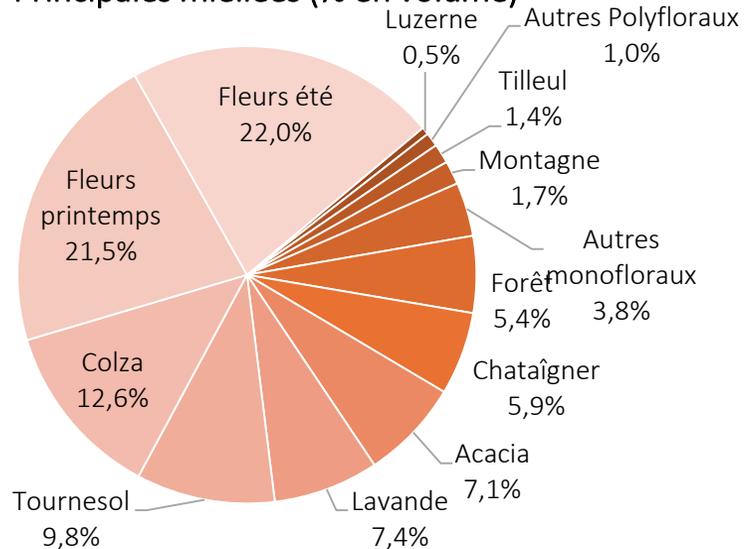
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	3,5%	7,0%
50 à 149 ruches	15,4%	10,8%
150 à 199 ruches	27,3%	14,0%
200 à 399 ruches	50,0%	48,4%
Plus de 400 ruches	62,5%	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>5,5%</b>	<b>79,5%</b>

# Centre-VDL : Miellées, Conditionnement, Distribution

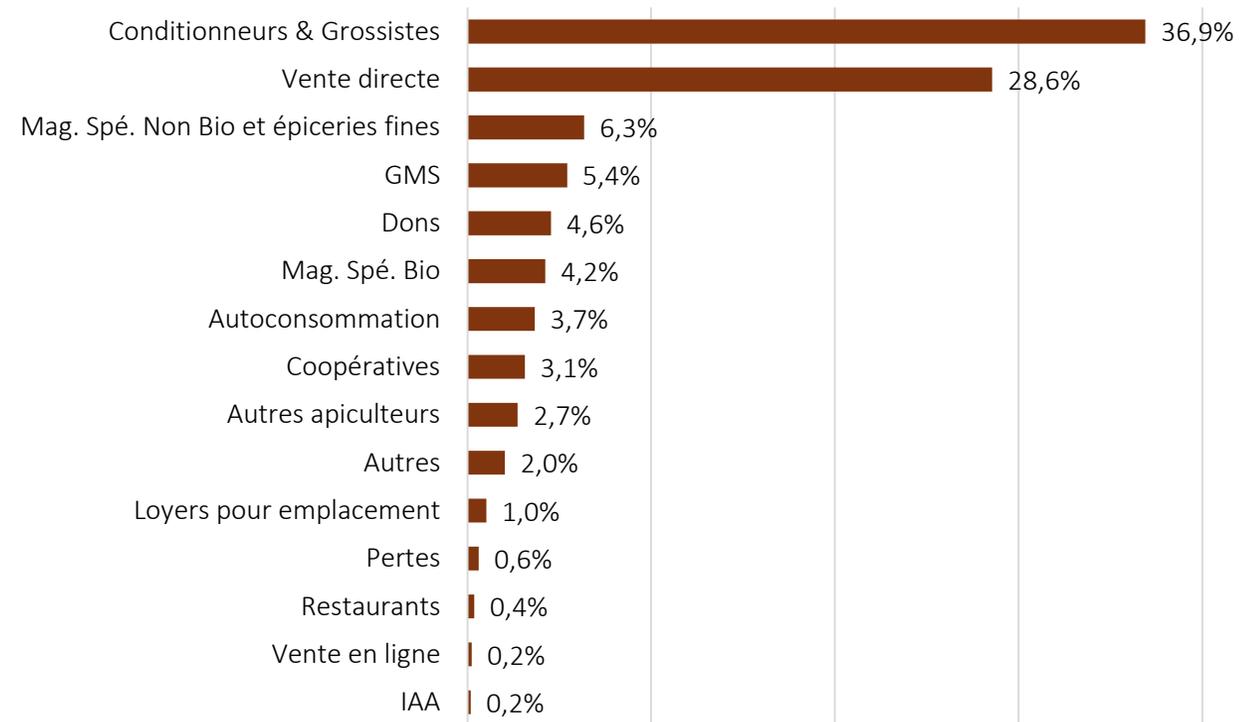
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	92,0%
50 à 149 ruches	66,3%
150 à 199 ruches	60,4%
200 à 399 ruches	30,8%
Plus de 400 ruches	31,9%
<b>TOTAL</b>	<b>46,4%</b>

Principales miellées (% en volume)

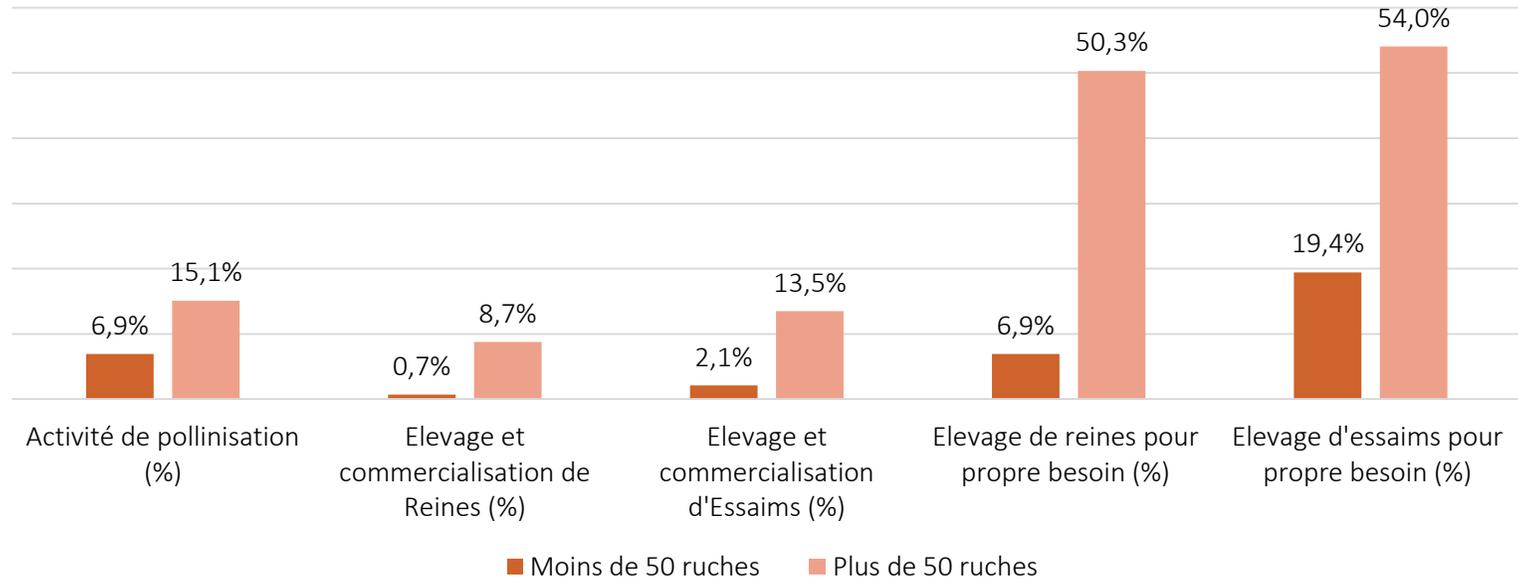


Circuits de distribution (% en volume)



# Centre-Val de Loire : activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	5,2 %	267
Pollen	17,4%	7 406
Propolis	2,2%	24



# GRAND EST

---

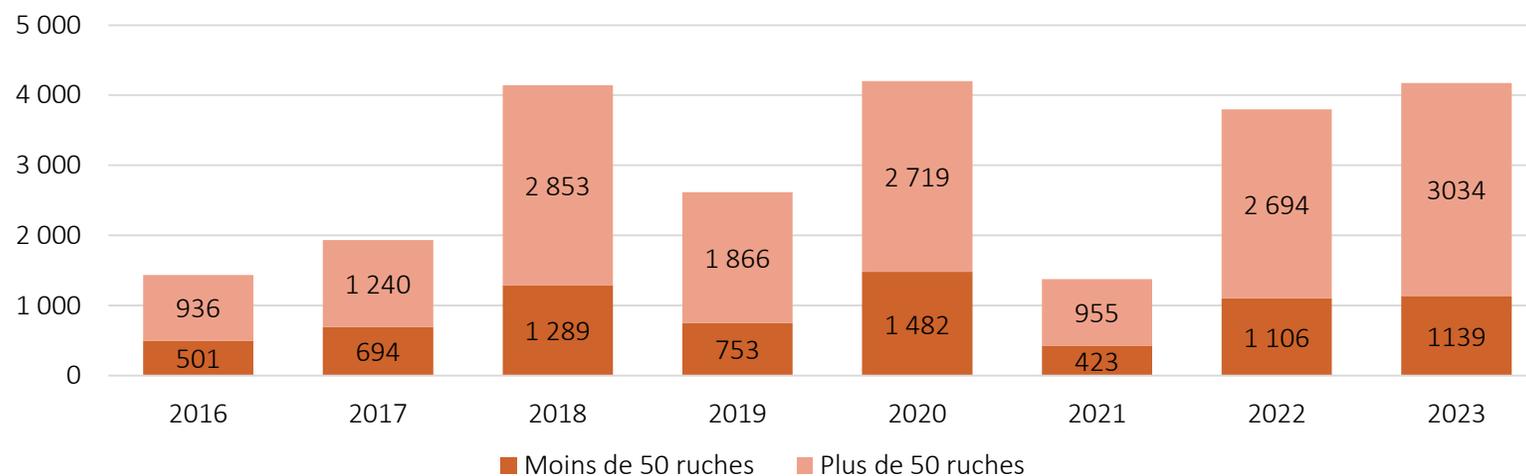


# Grand Est : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	7 712	52 206	1 139 032
50 à 149 ruches	208	12 898	394 774
150 à 199 ruches	46	5 878	208 986
200 à 399 ruches	94	17 276	694 252
Plus de 400 ruches	86	40 841	1 735 515
<b>TOTAL</b>	<b>8 146</b>	<b>129 099</b>	<b>4 172 559</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Grand Est : Rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	21,8	15,9
50 à 149 ruches	30,6	20,1
150 à 199 ruches	35,6	22,6
200 à 399 ruches	40,2	25,2
Plus de 400 ruches	42,5	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>32,3</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

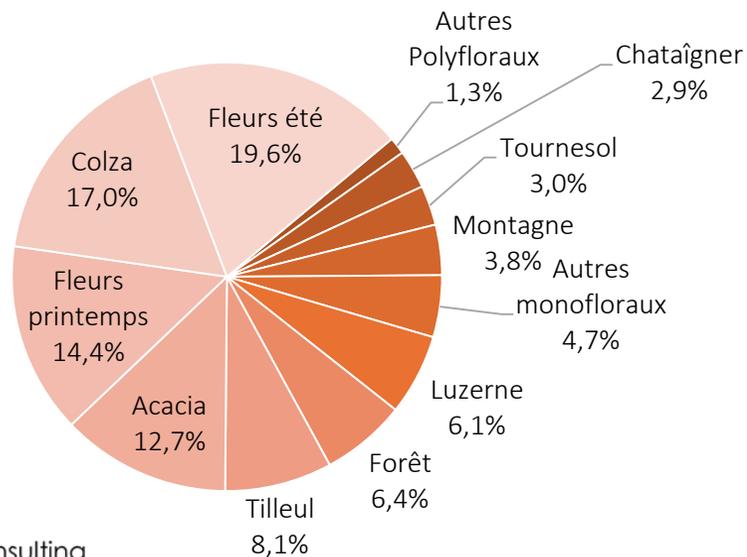
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	4,5%	8,6%
50 à 149 ruches	10,5%	1,5%
150 à 199 ruches	55,6%	25,3%
200 à 399 ruches	21,4%	82,3%
Plus de 400 ruches	87,5%	64,9%
<b>TOTAL</b>	<b>6,0%</b>	<b>66,1%</b>

# Grand Est : Miellées, Conditionnement, Distribution

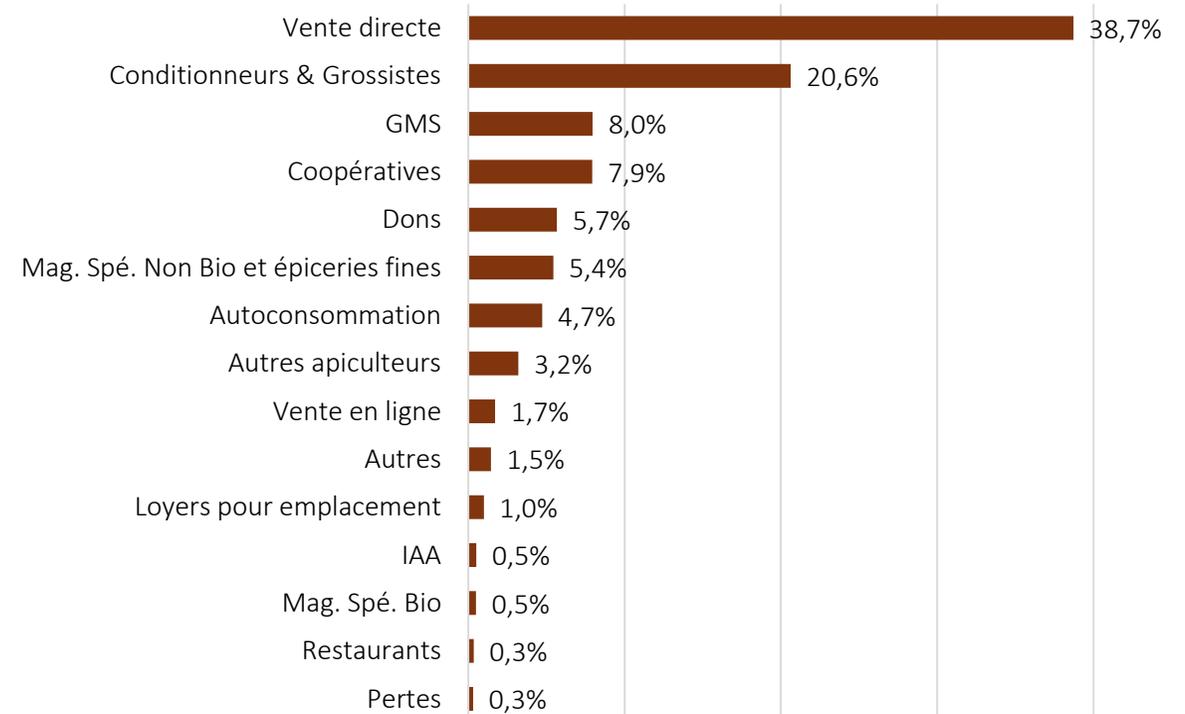
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	86,8%
50 à 149 ruches	62,3%
150 à 199 ruches	78,4%
200 à 399 ruches	53,1%
Plus de 400 ruches	38,1%
<b>TOTAL</b>	<b>58,2%</b>

Principales miellées (% en volume)

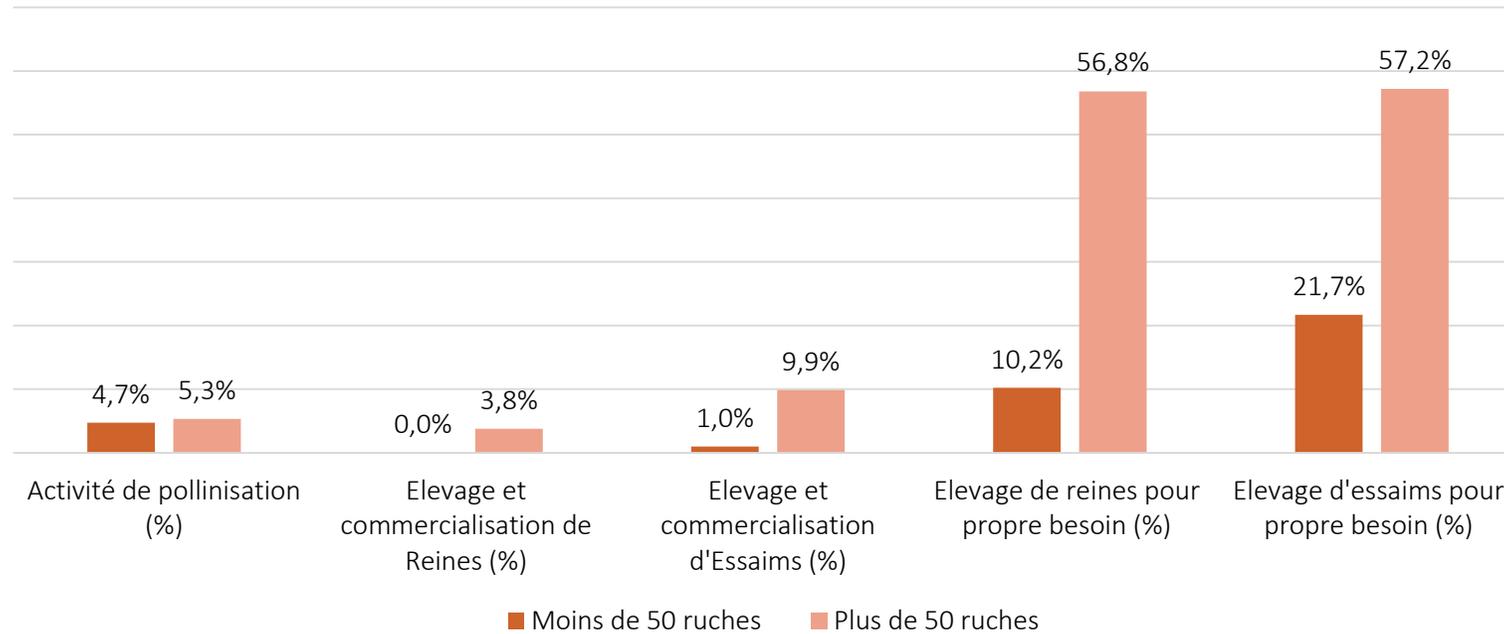


Circuits de distribution (% en volume)



# Grand Est : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	2,8 %	800
Pollen	10,3%	10 620
Propolis	6,9%	497



# NOUVELLE- AQUITAINE

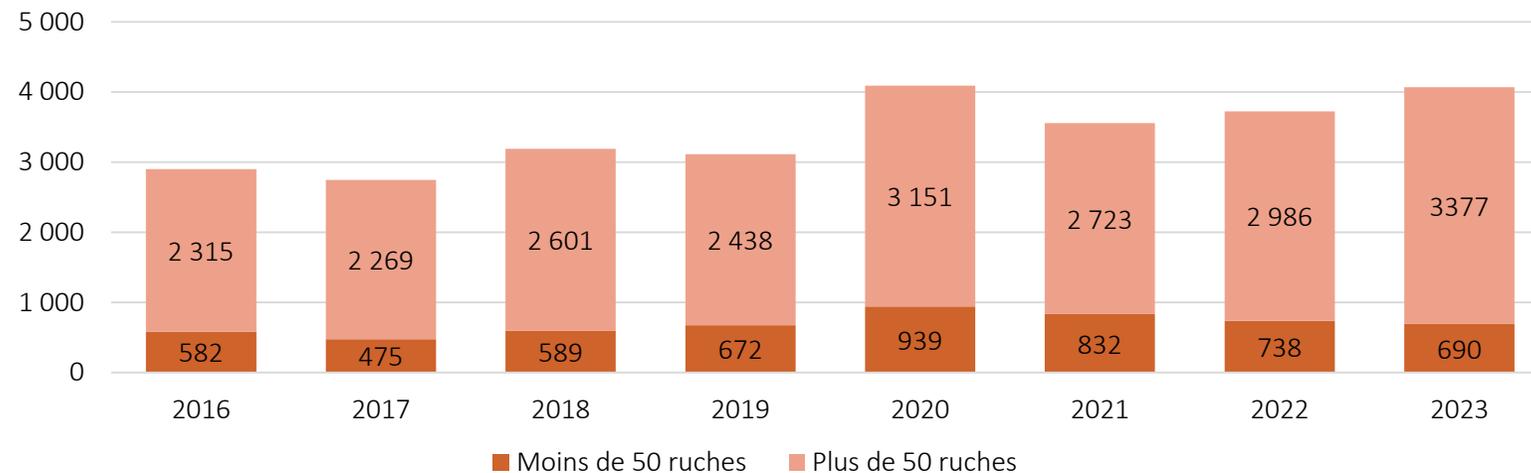
---

# Nouvelle-Aquitaine : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	6 250	48 681	690 138
50 à 149 ruches	330	22 126	378 037
150 à 199 ruches	97	13 733	306 909
200 à 399 ruches	179	37 088	979 847
Plus de 400 ruches	140	60 790	1 711 788
<b>TOTAL</b>	<b>6 996</b>	<b>182 418</b>	<b>4 066 720</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Nouvelle-Aquitaine : Rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	14,2	15,9
50 à 149 ruches	17,1	20,1
150 à 199 ruches	22,3	22,6
200 à 399 ruches	26,4	25,2
Plus de 400 ruches	28,2	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>22,3</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

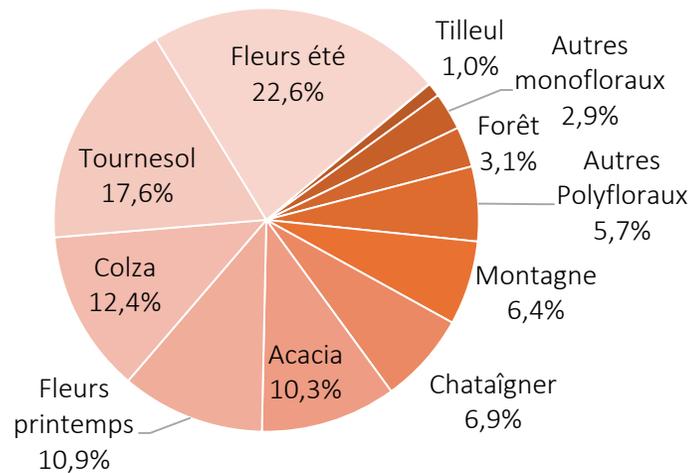
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	2,9%	6,0%
50 à 149 ruches	13,6%	9,7%
150 à 199 ruches	36,8%	12,4%
200 à 399 ruches	52,4%	66,8%
Plus de 400 ruches	52,6%	43,7%
<b>TOTAL</b>	<b>6,2%</b>	<b>51,7%</b>

# N.-Aquitaine : Miellées, Conditionnement, Distribution

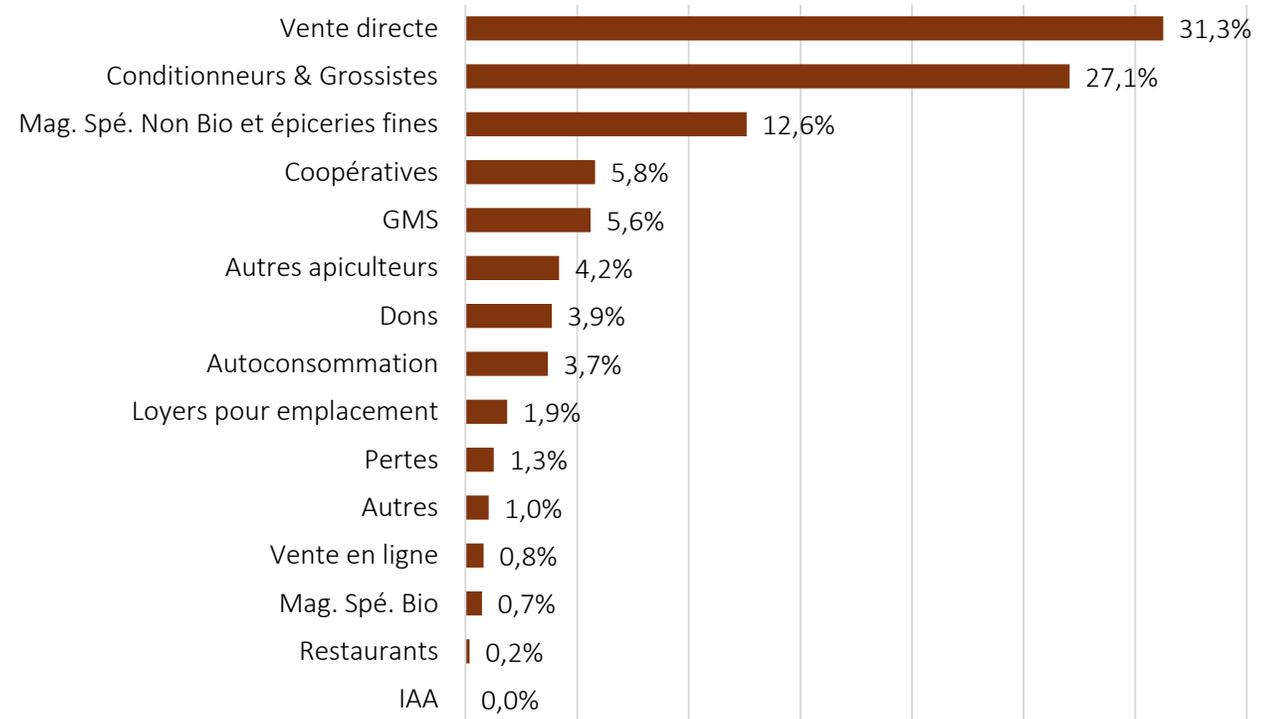
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	88,9%
50 à 149 ruches	74,4%
150 à 199 ruches	56,2%
200 à 399 ruches	50,8%
Plus de 400 ruches	36,2%
<b>TOTAL</b>	<b>53,7%</b>

Principales miellées (% en volume)

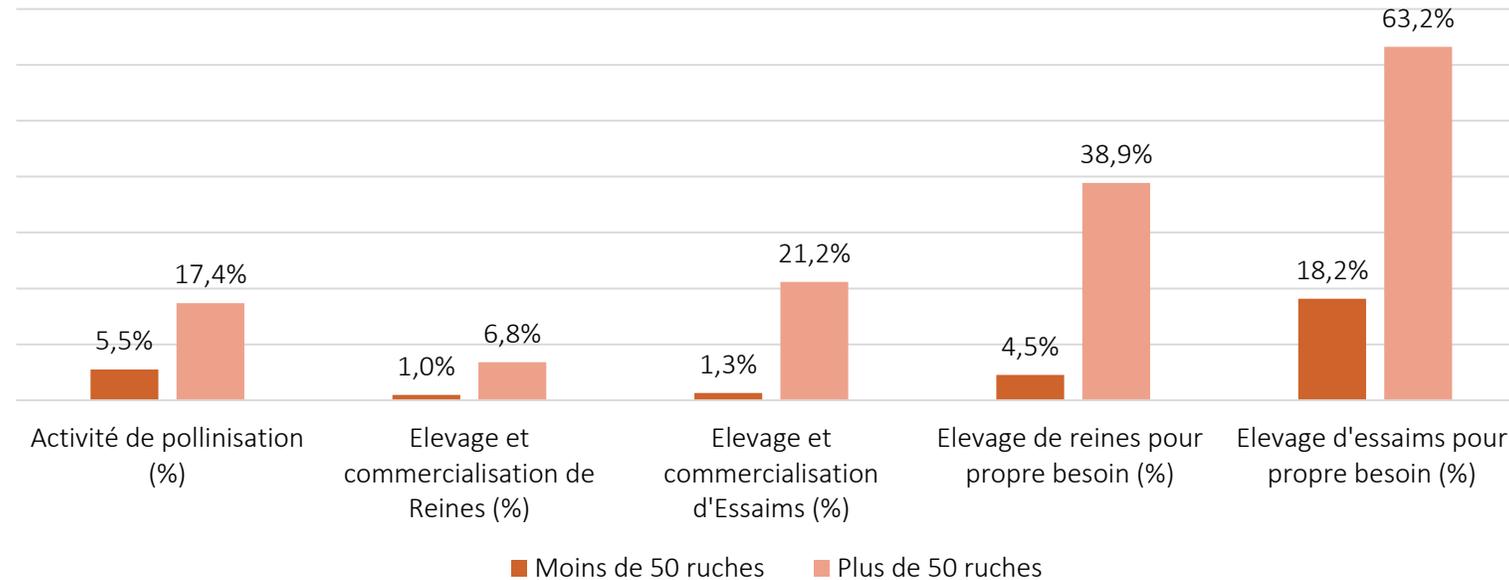


Circuits de distribution (% en volume)



# Nouvelle-Aquitaine : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	4,5 %	240
Pollen	11,1%	3 231
Propolis	8,6%	445

# OCCITANIE

---

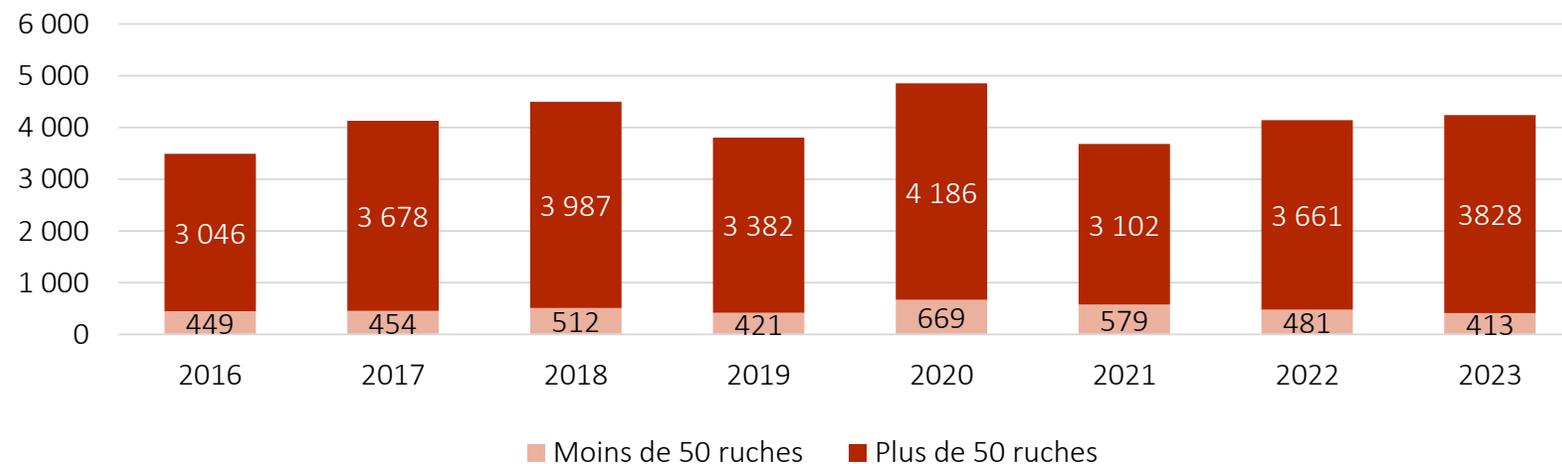


# Occitanie : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	5 310	39 289	413 431
50 à 149 ruches	451	23 335	382 019
150 à 199 ruches	131	15 645	290 474
200 à 399 ruches	281	53 552	1 102 494
Plus de 400 ruches	159	93 313	2 053 449
<b>TOTAL</b>	<b>6 332</b>	<b>225 135</b>	<b>4 241 867</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Occitanie : Rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	10,5	15,9
50 à 149 ruches	16,4	20,1
150 à 199 ruches	18,6	22,6
200 à 399 ruches	20,6	25,2
Plus de 400 ruches	22,0	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>18,8</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

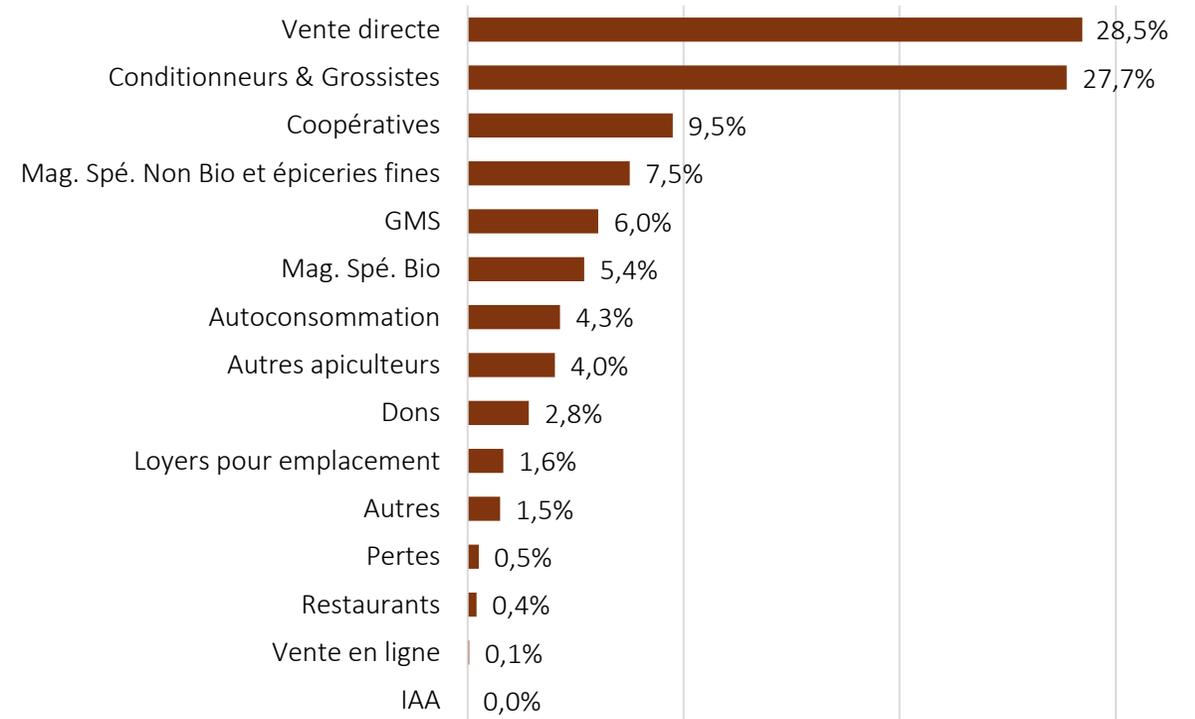
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	6,5%	9,2%
50 à 149 ruches	41,9%	26,6%
150 à 199 ruches	66,7%	41,4%
200 à 399 ruches	74,1%	59,1%
Plus de 400 ruches	92,9%	48,0%
<b>TOTAL</b>	<b>15,4%</b>	<b>53,7%</b>

# Occitanie : Miellées, Conditionnement, Distribution

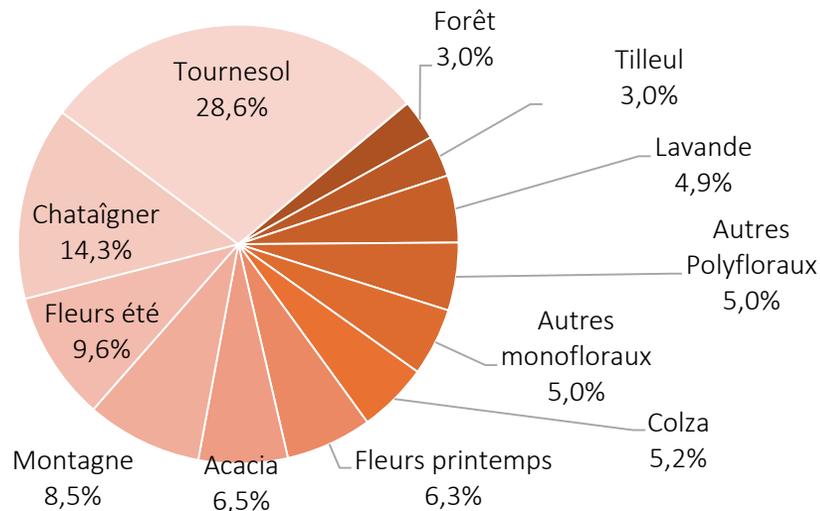
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	97,4 %
50 à 149 ruches	85,4 %
150 à 199 ruches	62,9 %
200 à 399 ruches	60,7 %
Plus de 400 ruches	19,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>46,8 %</b>

Circuits de distribution (% en volume)

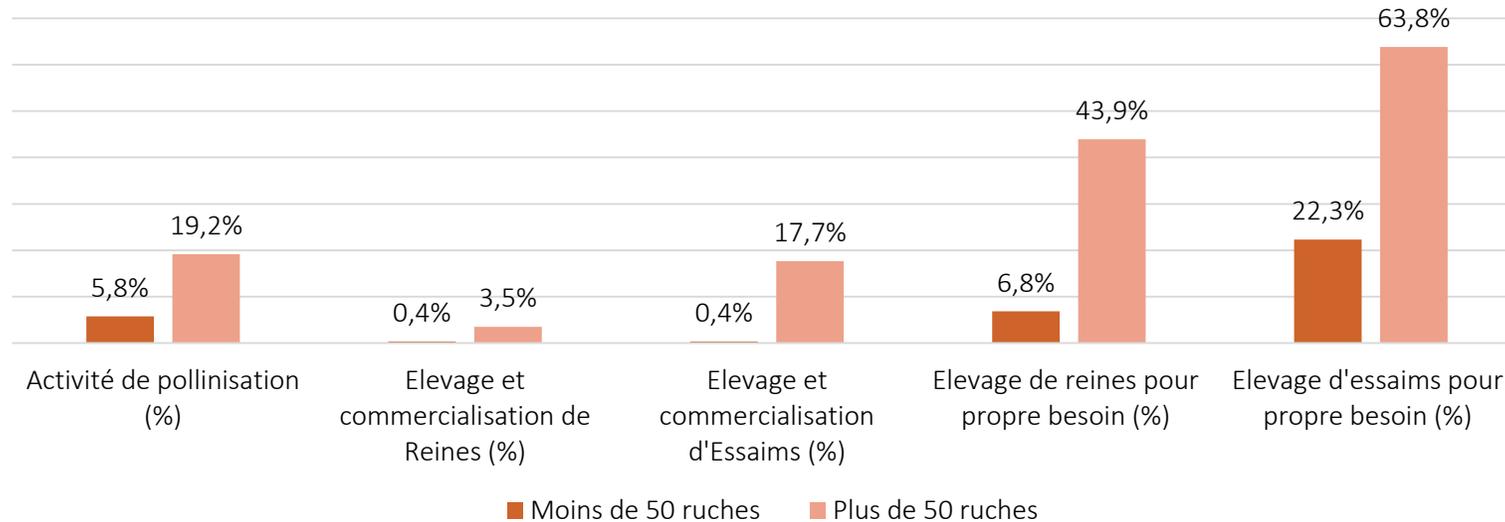


Principales miellées (% en volume)



# Occitanie : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	3,5 %	398
Pollen	14,8%	5 945
Propolis	7,4%	117



# NORMANDIE

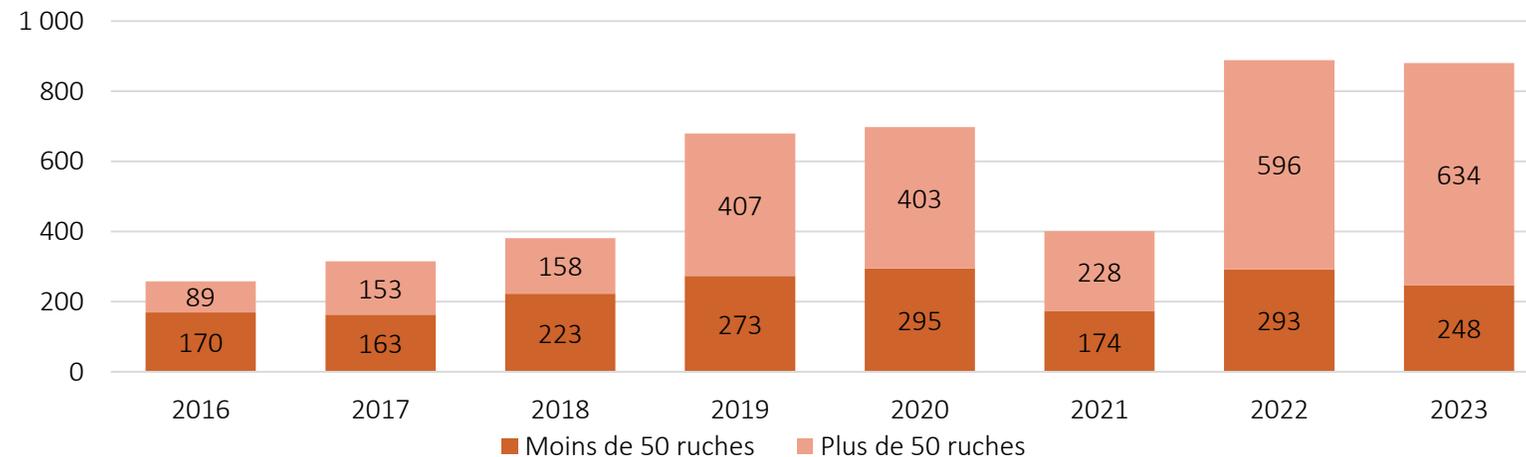
---

# Normandie : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	2 877	16 007	247 503
50 à 149 ruches	67	3 909	98 741
150 à 199 ruches	14	1 672	50 167
200 à 399 ruches	32	6 293	201 273
Plus de 400 ruches	22	7 653	283 598
<b>TOTAL</b>	<b>3 012</b>	<b>35 535</b>	<b>881 282</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Normandie : rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	15,5	15,9
50 à 149 ruches	25,3	20,1
150 à 199 ruches	30,0	22,6
200 à 399 ruches	32,0	25,2
Plus de 400 ruches	37,1	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>24,8</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

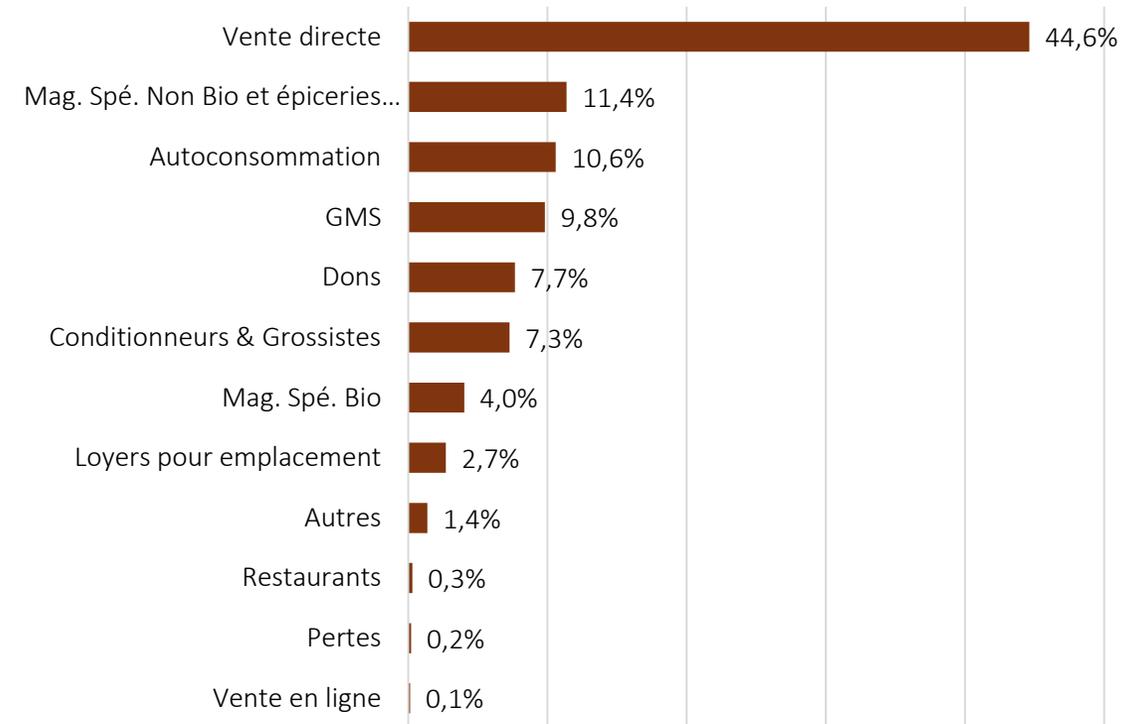
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,4%	1,1%
50 à 149 ruches	0,0%	0,0%
150 à 199 ruches	28,6%	22,0%
200 à 399 ruches	50,0%	69,0%
Plus de 400 ruches	40,0%	10,8%
<b>TOTAL</b>	<b>2,3%</b>	<b>17,0%</b>

# Normandie : Miellées, Conditionnement, Distribution

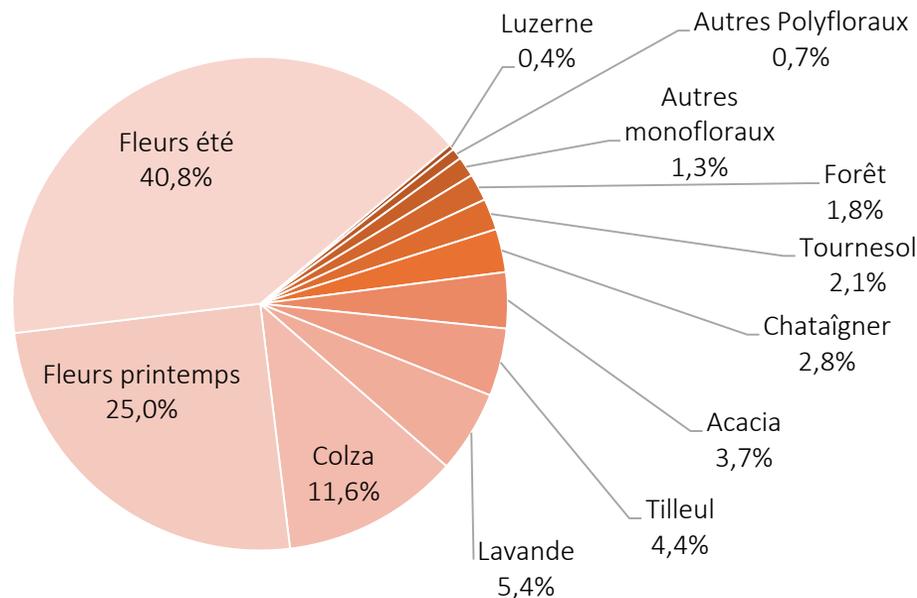
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	99,6 %
50 à 149 ruches	100 %
150 à 199 ruches	71,3 %
200 à 399 ruches	80,3 %
Plus de 400 ruches	76,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>86,2 %</b>

Circuits de distribution (% en volume)

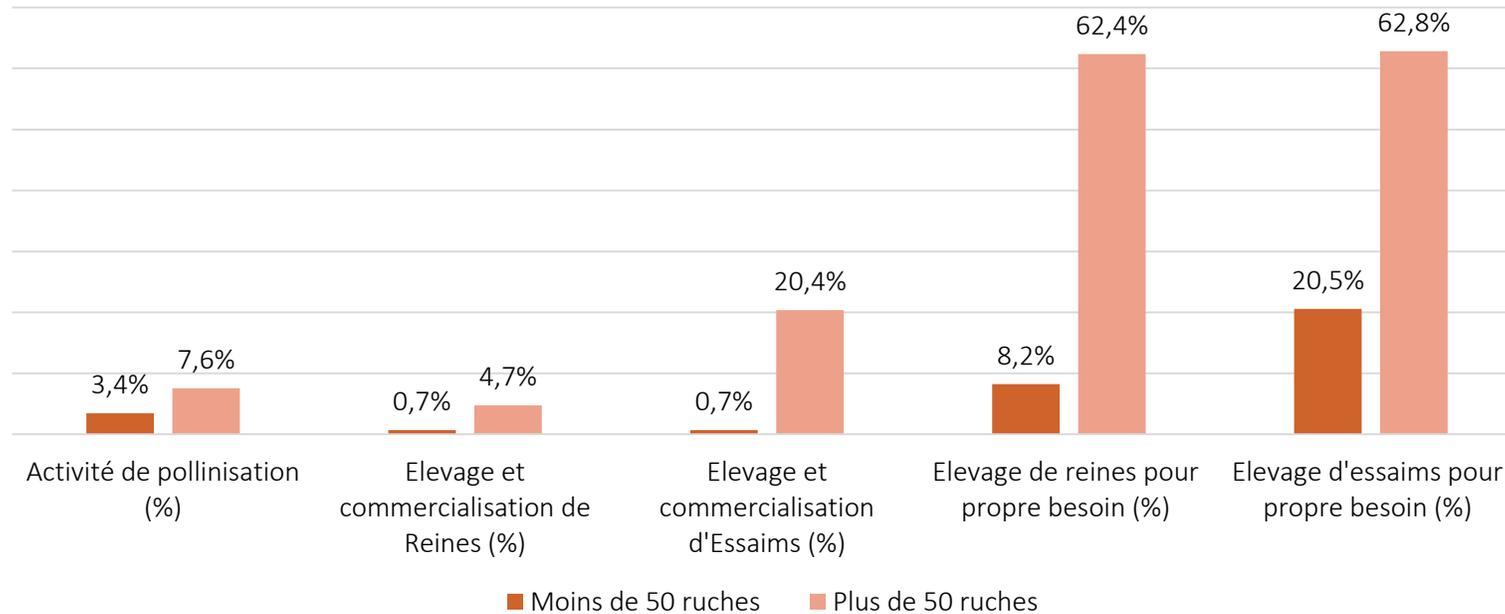


Principales miellées (% en volume)



# Normandie : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	3,5 %	75
Pollen	32,4%	5 745
Propolis	2,9%	24



# PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

---

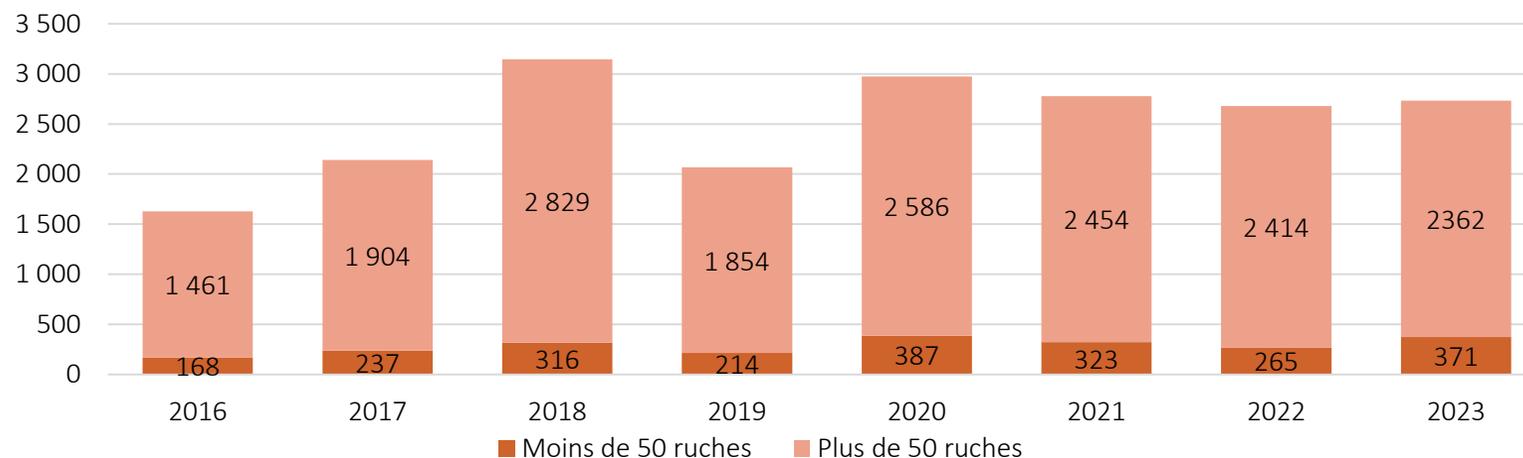


# PACA : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 192	28 230	371 321
50 à 149 ruches	306	20 361	287 944
150 à 199 ruches	84	10 633	191 932
200 à 399 ruches	200	40 239	647 841
Plus de 400 ruches	117	50 560	1 234 540
<b>TOTAL</b>	<b>3 899</b>	<b>150 023</b>	<b>2 733 577</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# PACA : rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	13,2	15,9
50 à 149 ruches	14,1	20,1
150 à 199 ruches	18,1	22,6
200 à 399 ruches	16,1	25,2
Plus de 400 ruches	24,4	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>18,2</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	20,1%	32,0%
50 à 149 ruches	58,8%	47,9%
150 à 199 ruches	66,7%	26,0%
200 à 399 ruches	80,0%	56,3%
Plus de 400 ruches	95,2%	26,2%
<b>TOTAL</b>	<b>29,5%</b>	<b>35,0%</b>

# PACA : Miellées, Conditionnement, Distribution

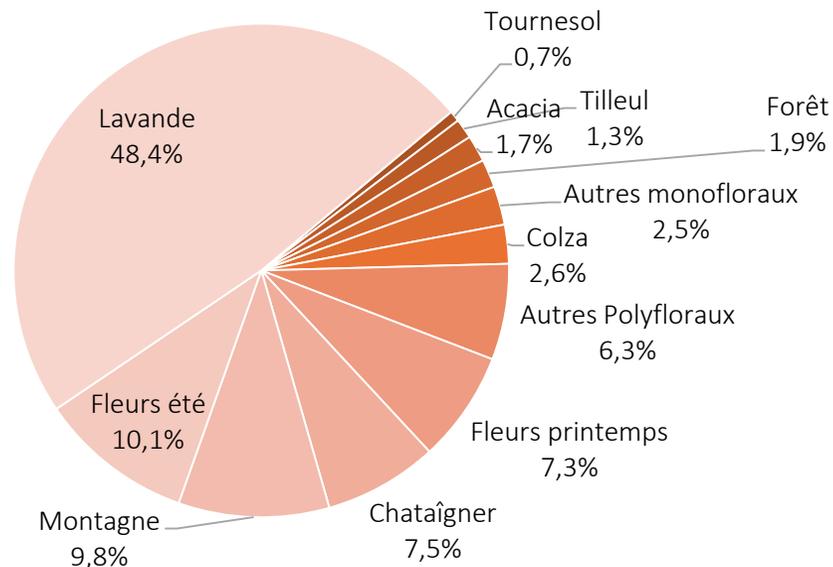
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	94,5%
50 à 149 ruches	86,6%
150 à 199 ruches	91,4%
200 à 399 ruches	85,7%
Plus de 400 ruches	38,6%
<b>TOTAL</b>	<b>66,1%</b>

Circuits de distribution (% en volume)

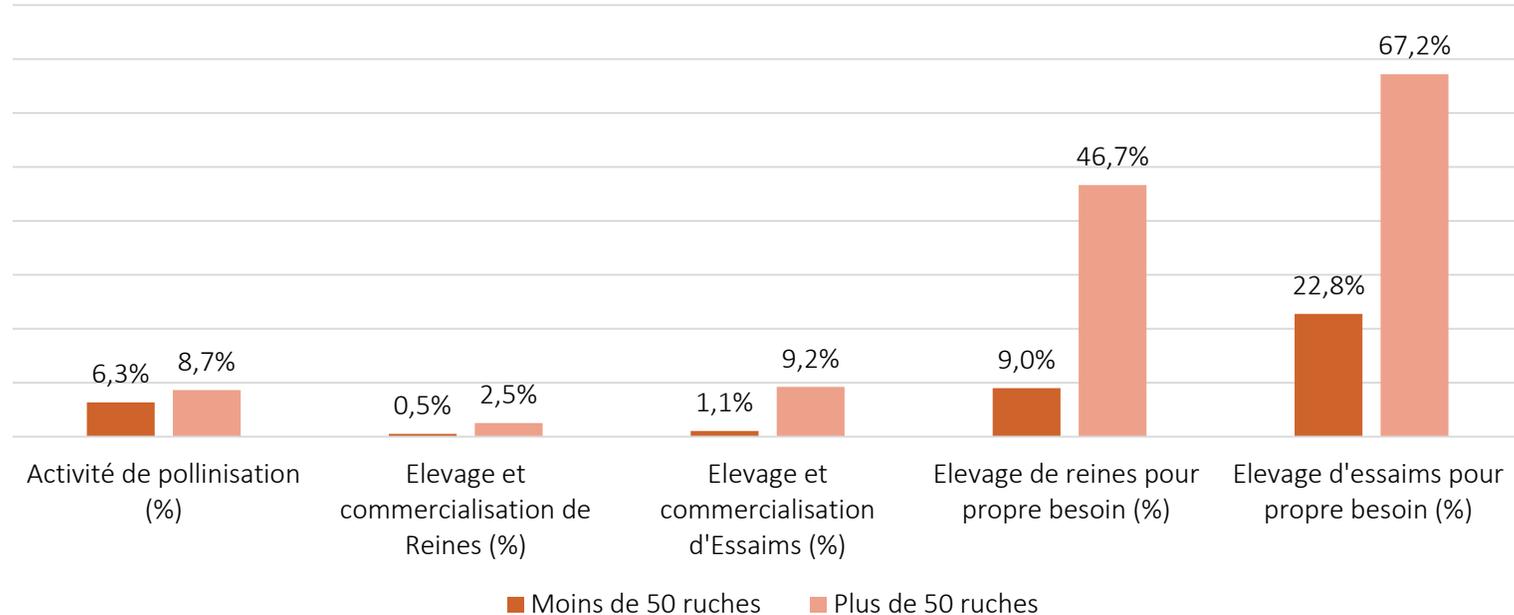


Principales miellées (% en volume)



# PACA : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	6,2 %	328
Pollen	24,7%	10 914
Propolis	19,5%	432



# HAUTS-DE- FRANCE

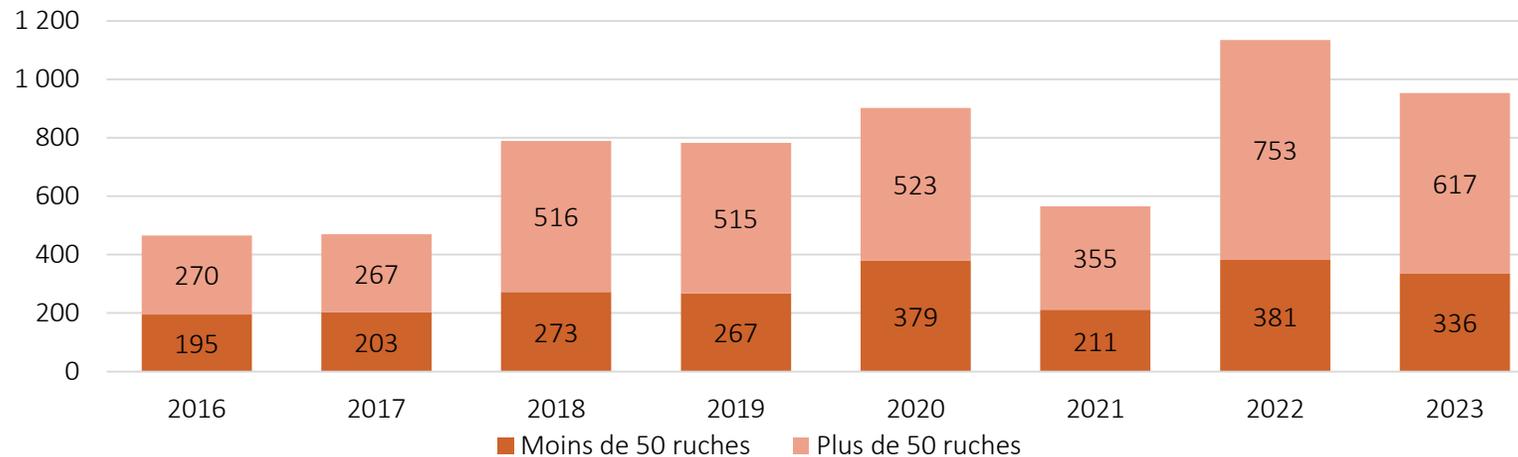
---

# Hauts-de-France : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 052	16 943	335 945
50 à 149 ruches	71	3 161	75 291
150 à 199 ruches	20	1 893	66 685
200 à 399 ruches	40	6 766	260 375
Plus de 400 ruches	12	5 091	214 764
<b>TOTAL</b>	<b>3 195</b>	<b>33 855</b>	<b>953 060</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Hauts-de-France: rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	19,8	15,9
50 à 149 ruches	23,8	20,1
150 à 199 ruches	35,2	22,6
200 à 399 ruches	38,5	25,2
Plus de 400 ruches	42,2	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>28,2</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

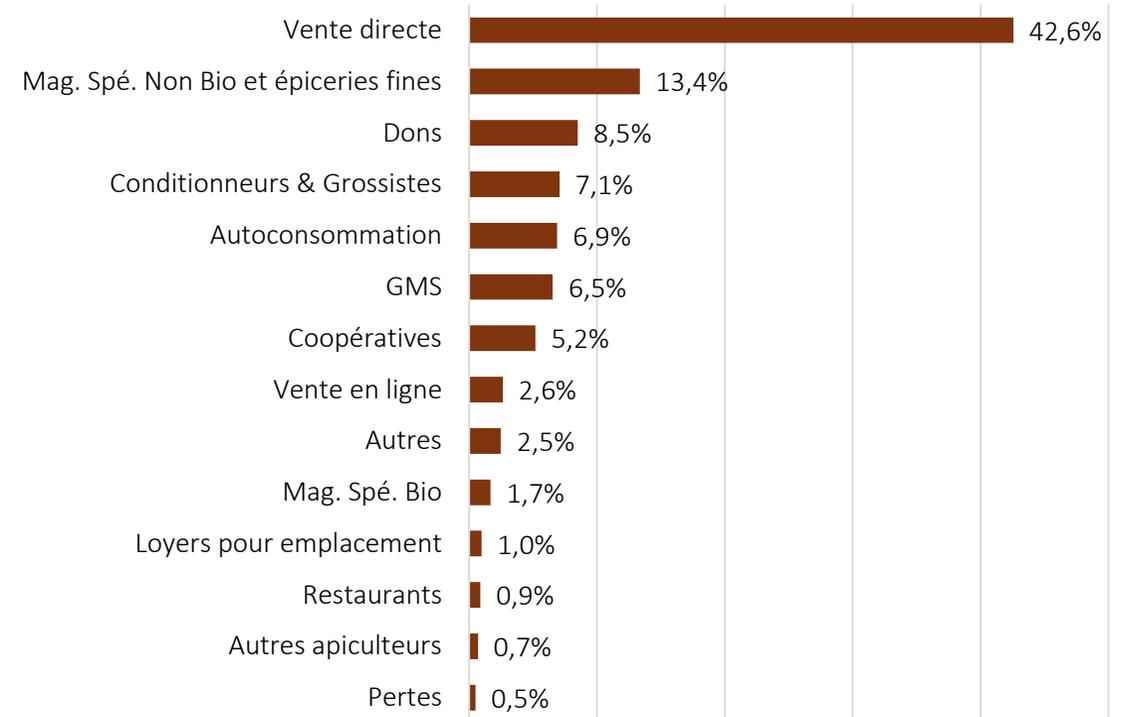
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,1%	2,1%
50 à 149 ruches	7,7%	7,5%
150 à 199 ruches	22,2%	11,6%
200 à 399 ruches	58,3%	33,7%
Plus de 400 ruches	75,0%	75,1%
<b>TOTAL</b>	<b>2,4%</b>	<b>66,3%</b>

# HDF : Miellées, Conditionnement, Distribution

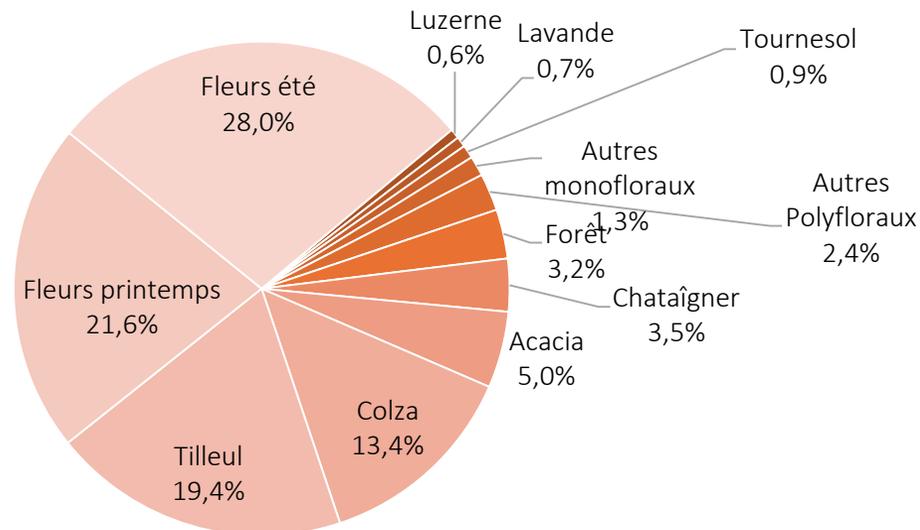
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	93,5%
50 à 149 ruches	96,3%
150 à 199 ruches	100,0%
200 à 399 ruches	72,2%
Plus de 400 ruches	75,9%
<b>TOTAL</b>	<b>84,4%</b>

Circuits de distribution (% en volume)

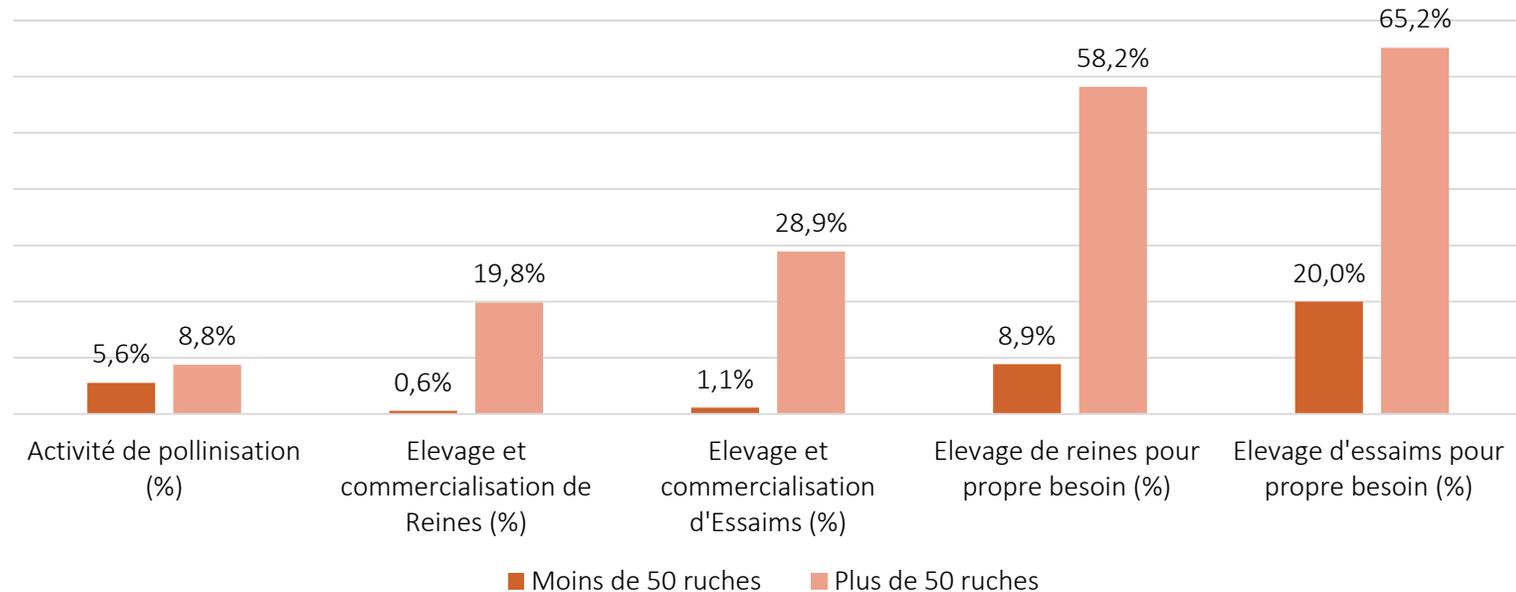


Principales miellées (% en volume)



# Hauts-de-France: Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	1 %	211
Pollen	26,2%	3 610
Propolis	4,8%	290



PAYS DE LA LOIRE

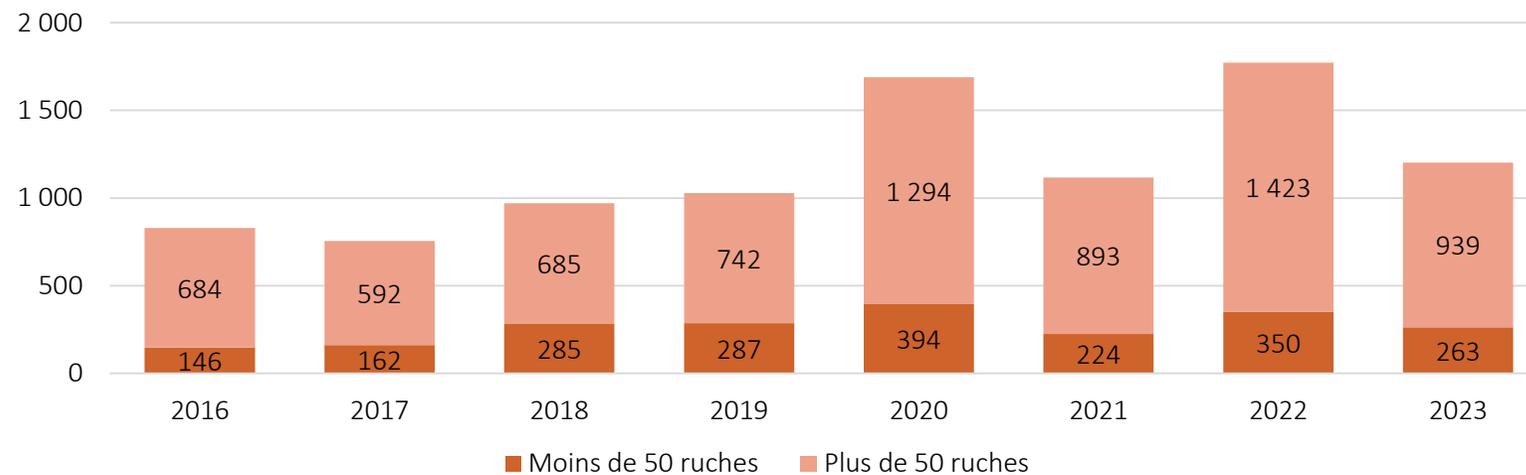
---

# Pays de la Loire : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 164	18 726	263 237
50 à 149 ruches	90	5 482	79 055
150 à 199 ruches	33	3 430	58 901
200 à 399 ruches	49	8 470	181 362
Plus de 400 ruches	50	24 067	619 240
<b>TOTAL</b>	<b>3 386</b>	<b>60 176</b>	<b>1 201 796</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Pays de la Loire : rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	14,1	15,9
50 à 149 ruches	14,4	20,1
150 à 199 ruches	17,2	22,6
200 à 399 ruches	21,4	25,2
Plus de 400 ruches	25,7	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>20,0</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

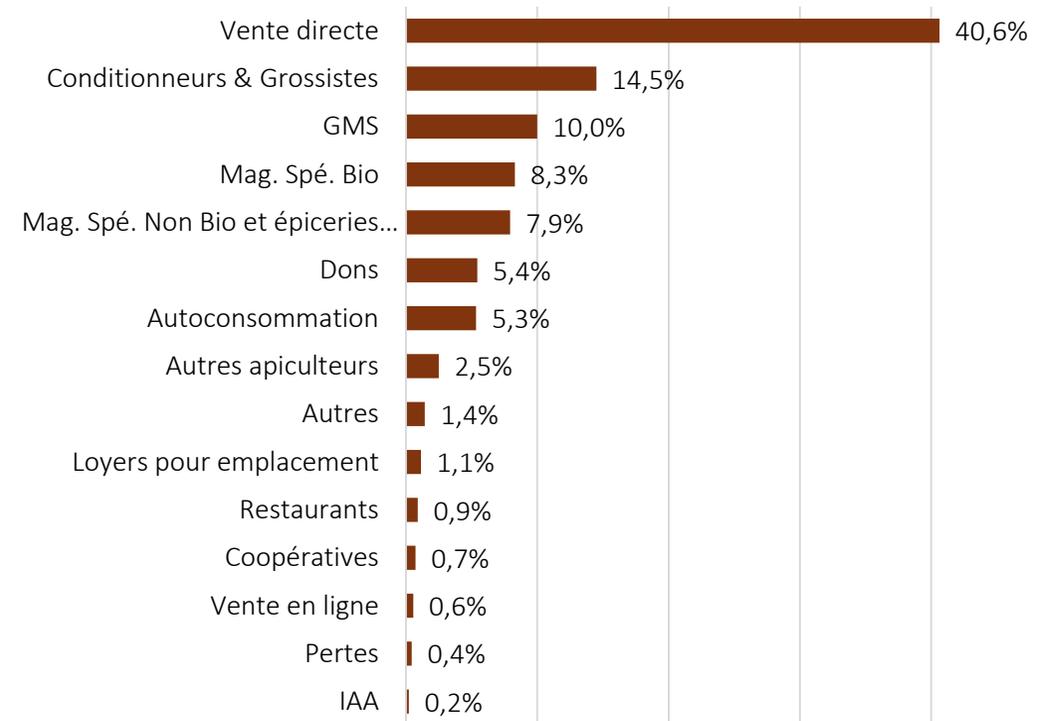
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	0,6%	0,6%
50 à 149 ruches	17,6%	15,8%
150 à 199 ruches	15,4%	3,6%
200 à 399 ruches	29,4%	56,5%
Plus de 400 ruches	63,6%	46,3%
<b>TOTAL</b>	<b>2,5%</b>	<b>51,1%</b>

# PDL : Miellées, Conditionnement, Distribution

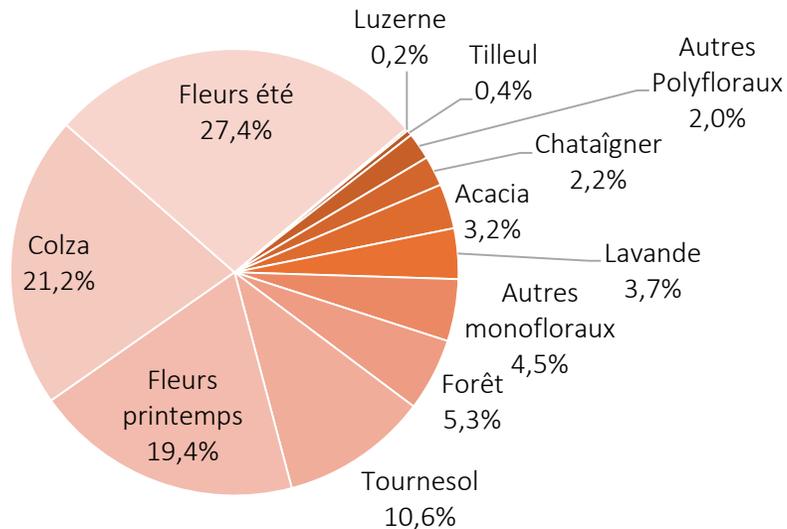
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	87,4%
50 à 149 ruches	92,9%
150 à 199 ruches	71,0%
200 à 399 ruches	69,0%
Plus de 400 ruches	66,2%
<b>TOTAL</b>	<b>73,3%</b>

Circuits de distribution (% en volume)

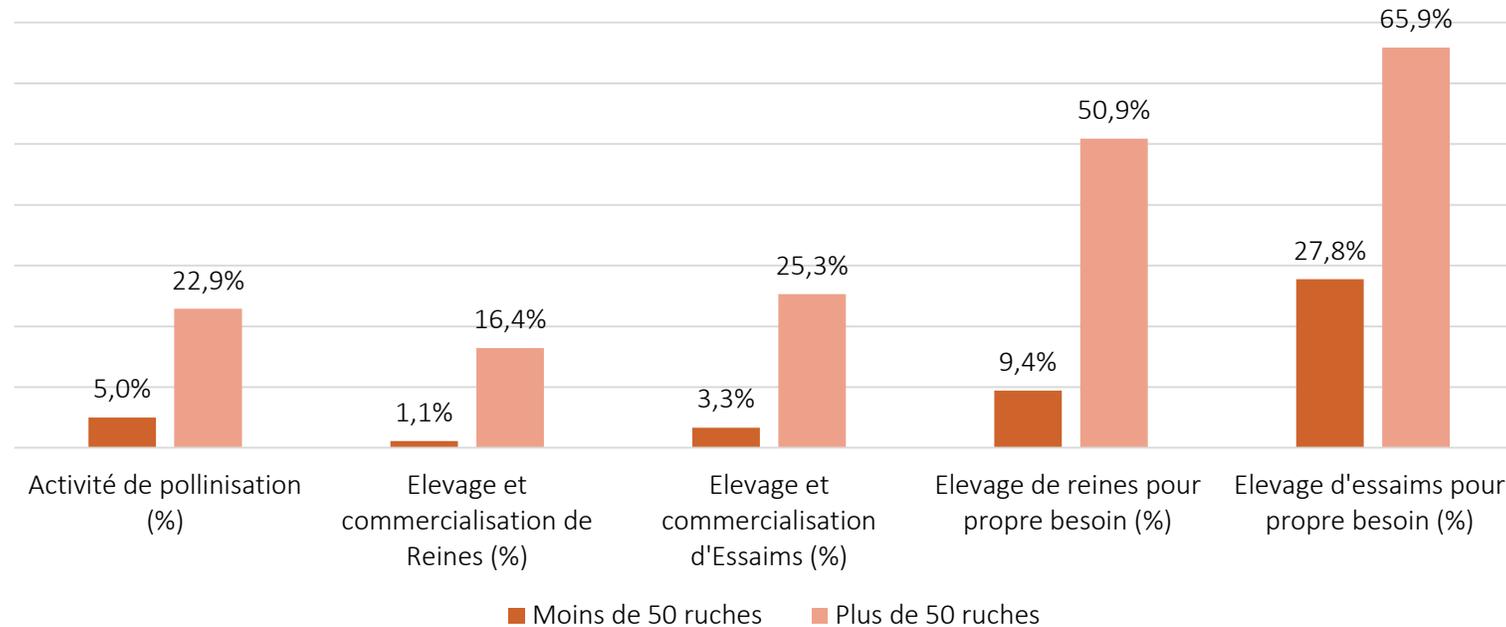


Principales miellées (% en volume)



# Pays de la Loire : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	3,5 %	155
Pollen	19,0%	7 838
Propolis	15,5%	357



# CORSE

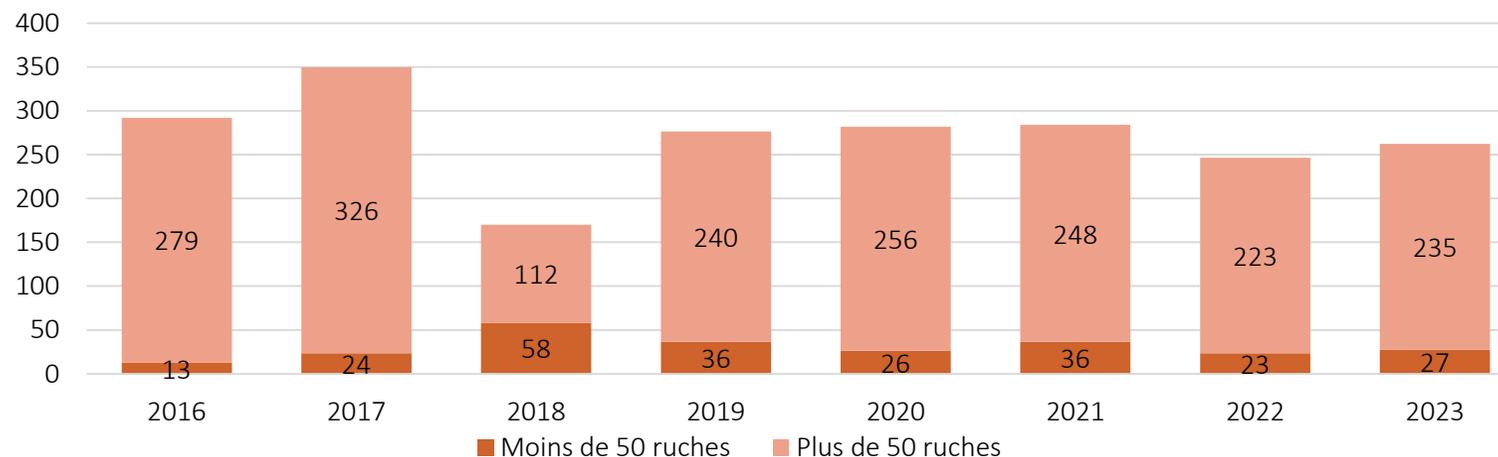
---

# Corse : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	198	2 252	27 237
50 à 149 ruches	65	4 446	65 780
150 à 199 ruches	14	1 846	22 859
200 à 399 ruches	23	4 438	96 147
Plus de 400 ruches	7	2 887	50 271
<b>TOTAL</b>	<b>307</b>	<b>15 868</b>	<b>262 294</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Corse : rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	12,1	15,9
50 à 149 ruches	14,8	20,1
150 à 199 ruches	12,4	22,6
200 à 399 ruches	21,7	25,2
Plus de 400 ruches	17,4	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>16,5</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

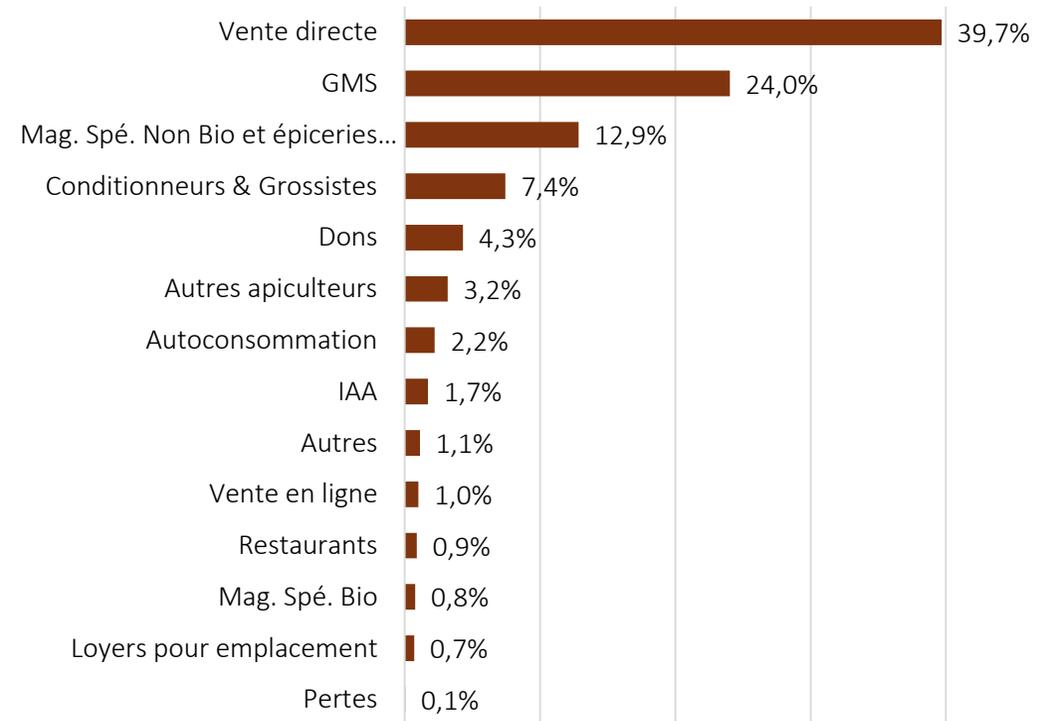
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	9,5%	19,2%
50 à 149 ruches	27,3%	16,0%
150 à 199 ruches	37,5%	29,4%
200 à 399 ruches	71,4%	70,8%
Plus de 400 ruches	42,9%	66,0%
<b>TOTAL</b>	<b>20,0%</b>	<b>73,7%</b>

# Corse : Miellées, Conditionnement, Distribution

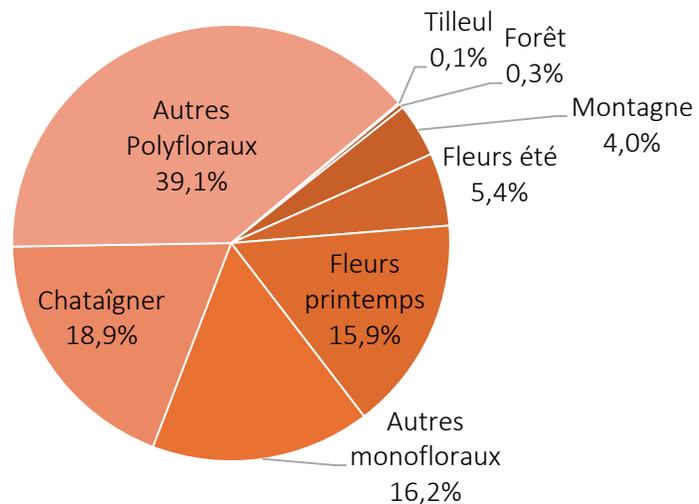
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	98,2%
50 à 149 ruches	94,0%
150 à 199 ruches	96,9%
200 à 399 ruches	94,2%
Plus de 400 ruches	70,4%
<b>TOTAL</b>	<b>90,3%</b>

Circuits de distribution (% en volume)

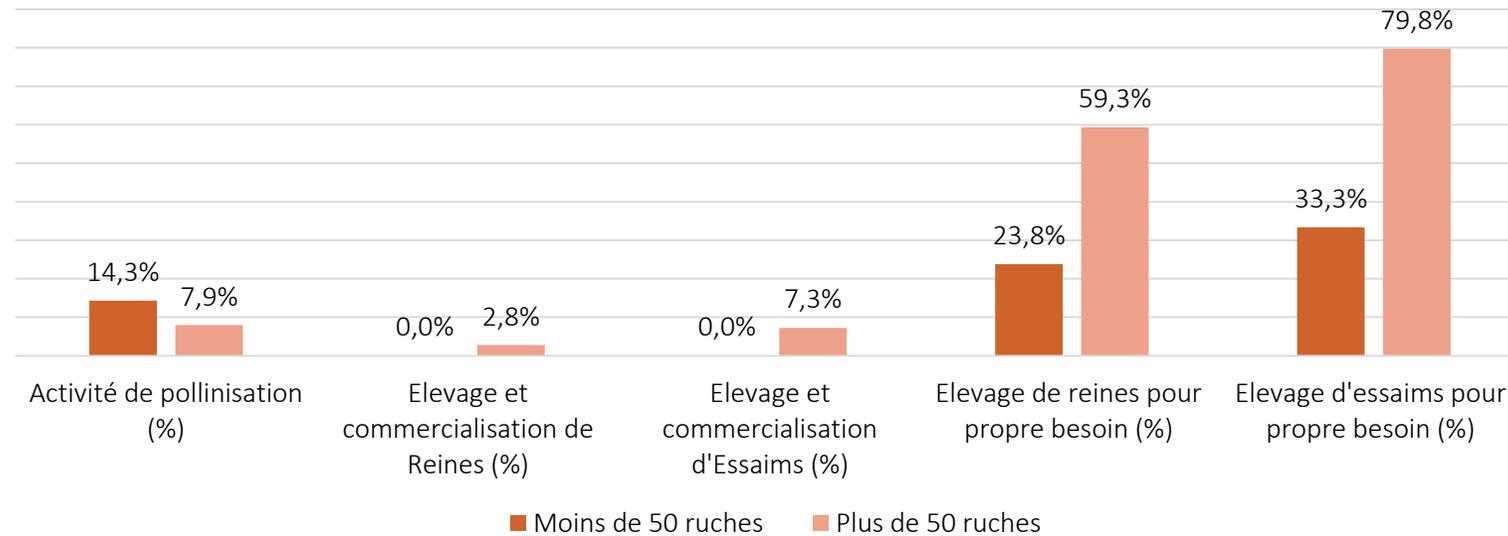


Principales miellées (% en volume)



# Corse : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



## Production de pollen, propolis, gelée royale

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant
Gelée Royale	0,0%
Pollen	24,2%
Propolis	6,1%



# ILE-DE-FRANCE

---

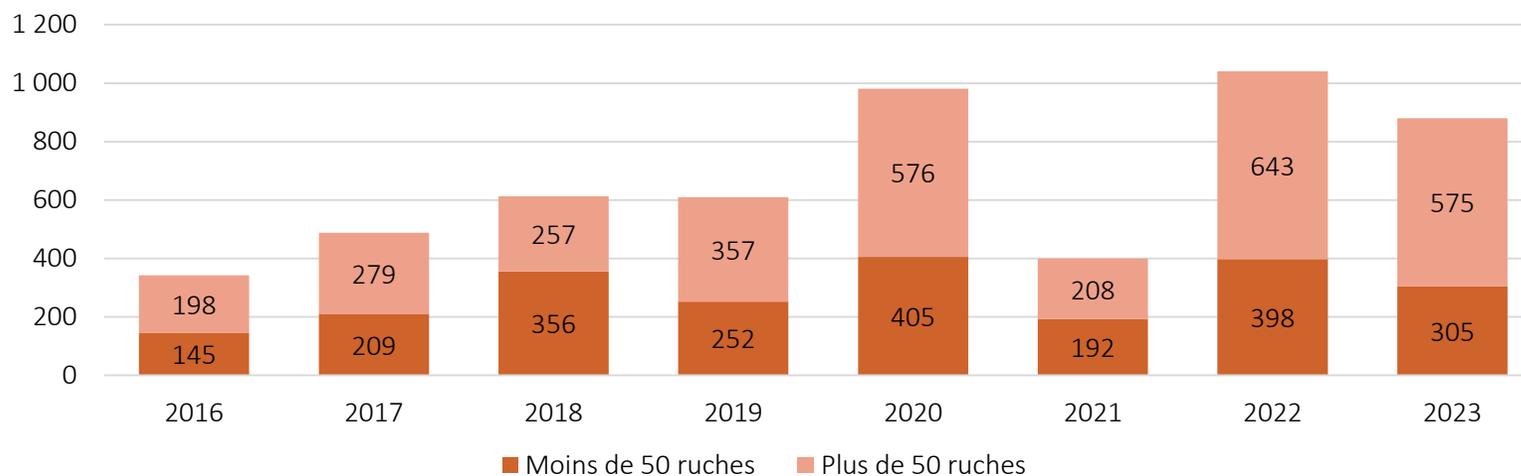


# Ile-de-France : Caractéristiques de la filière

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	2 938	17 838	305 143
50 à 149 ruches	64	3 909	77 307
150 à 199 ruches	10	1 126	22 922
200 à 399 ruches	23	4 244	82 130
Plus de 400 ruches	18	7 744	392 848
<b>TOTAL</b>	<b>3 053</b>	<b>34 861</b>	<b>880 351</b>

Evolution de la production de miel (kg)



# Ile-de-France : rendements et transhumance

## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	17,1	15,9
50 à 149 ruches	19,8	20,1
150 à 199 ruches	20,4	22,6
200 à 399 ruches	19,4	25,2
Plus de 400 ruches	50,7	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>25,3</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

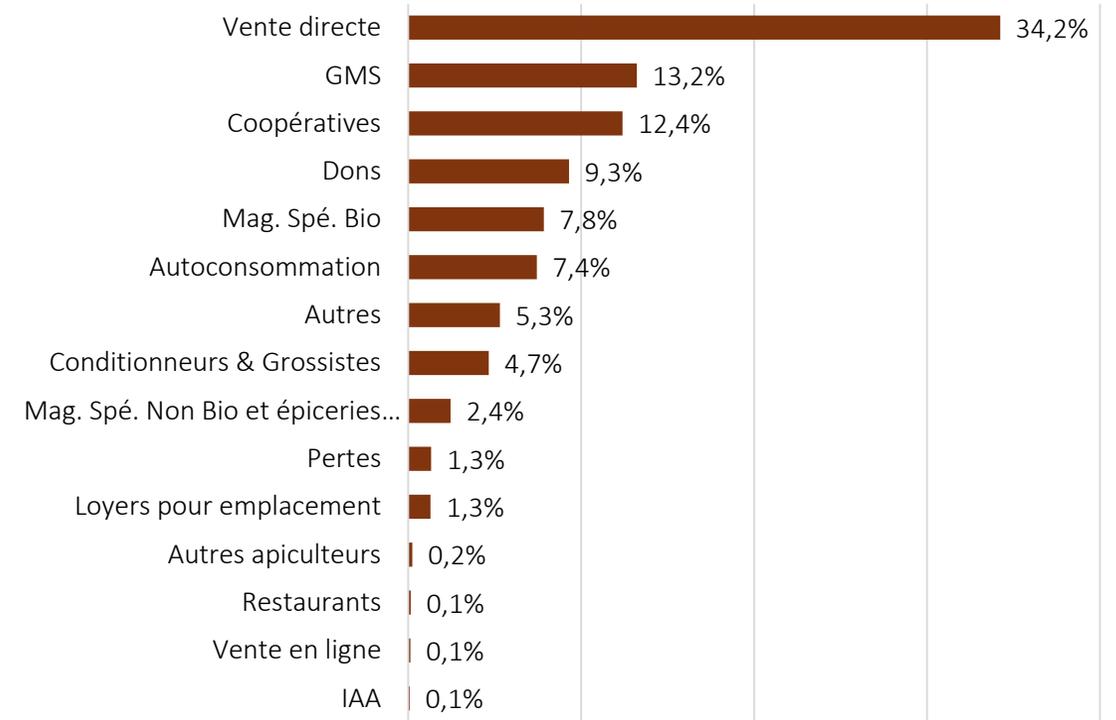
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	0,5%	1,4%
50 à 149 ruches	22,2%	22,0%
150 à 199 ruches	28,6%	5,9%
200 à 399 ruches	28,6%	0,0%
Plus de 400 ruches	100,0%	57,8%
<b>TOTAL</b>	<b>1,9%</b>	<b>57,1%</b>

# Ile-de-France : Miellées, Conditionnement, Distribution

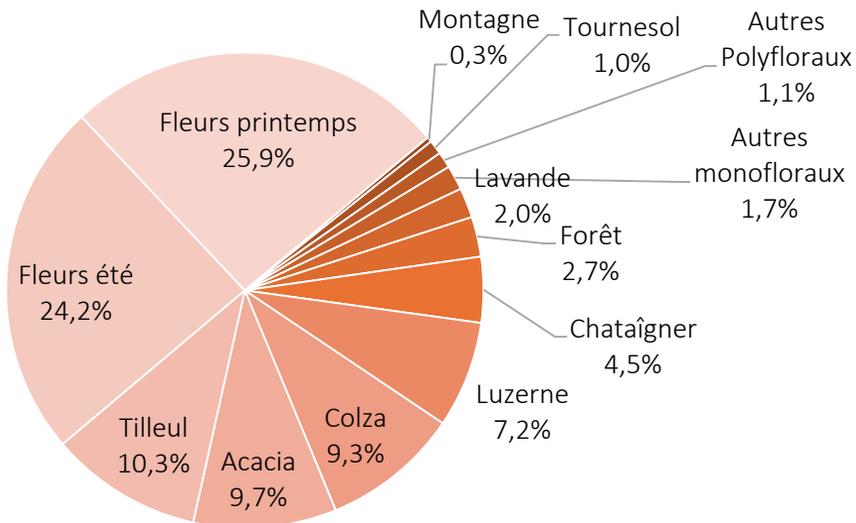
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	95,1%
50 à 149 ruches	93,3%
150 à 199 ruches	92,6%
200 à 399 ruches	97,3%
Plus de 400 ruches	54,1%
<b>TOTAL</b>	<b>76,8%</b>

Circuits de distribution (% en volume)

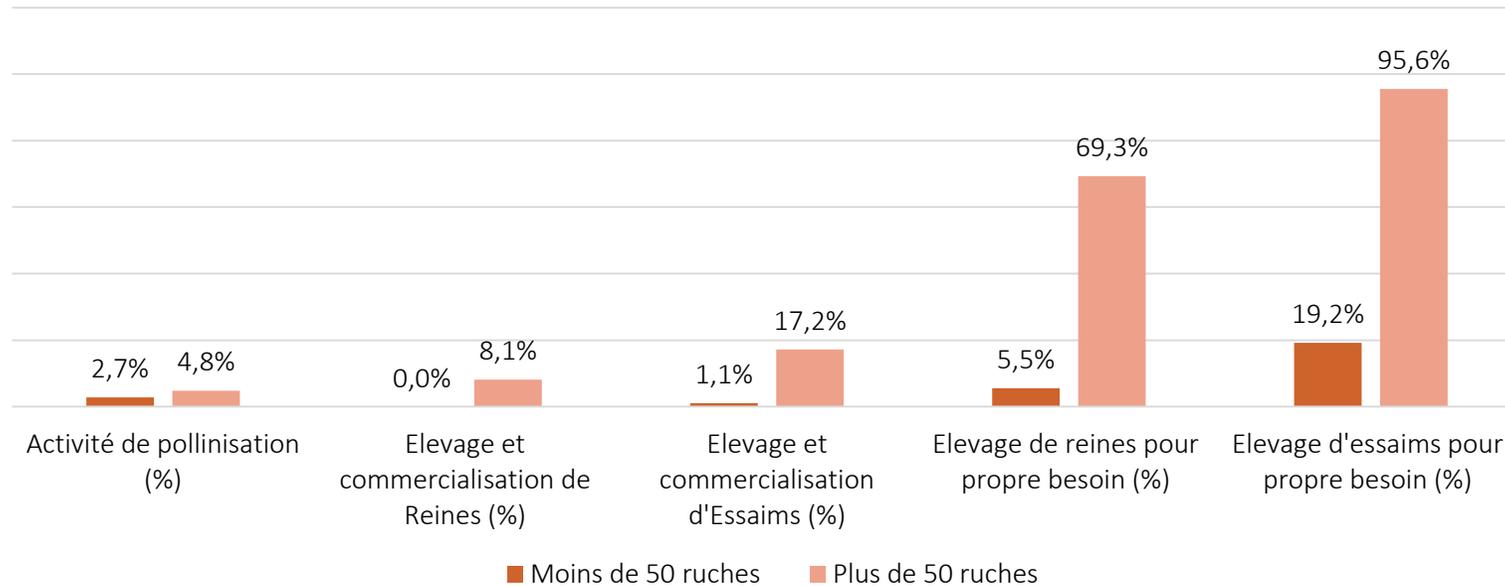


Principales miellées (% en volume)



# Ile-de-France : Activités de diversification

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



Production de pollen, propolis, gelée royale (kg)

Plus de 50 ruches	% des apiculteurs en produisant	Volumes régionaux (kg)
Gelée Royale	3,9 %	102
Pollen	19,4%	3 220
Propolis	19,4%	403



—

# DROM

---

# DROM : Caractéristiques de la filière

## Nombre d'apiculteurs de chaque DOM

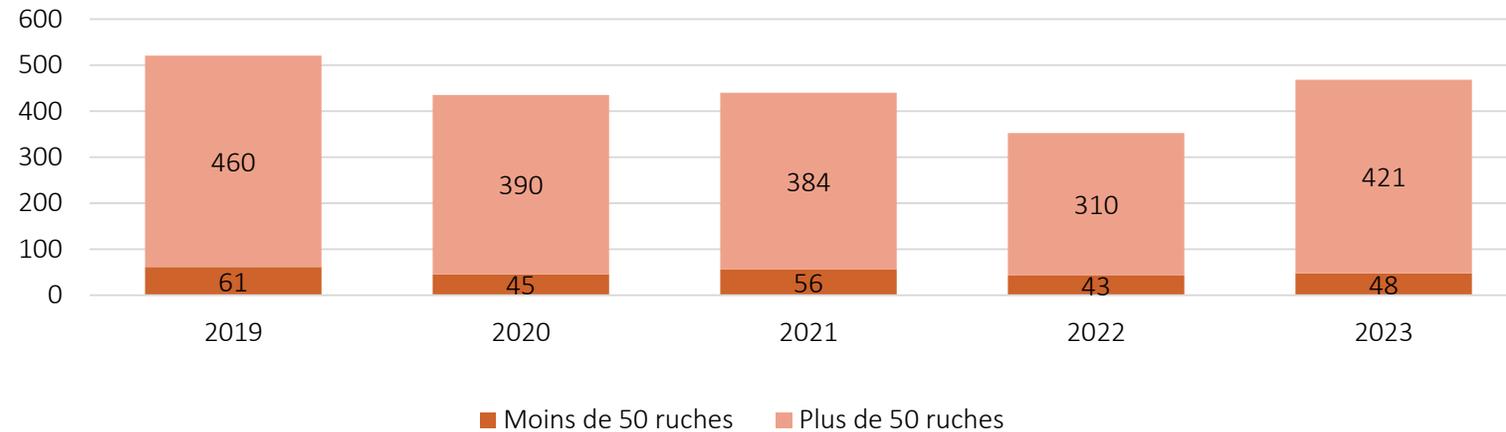
Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	La Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Mayotte	TOTAL
Moins de 50 ruches	529	87	22	23	15	676
50 à 149 ruches	107	42	22	13	1	185
150 à 199 ruches	16	3	11	2	0	32
200 à 399 ruches	29	5	8	1	0	43
Plus de 400 ruches	7	0	3	0	0	10
<b>TOTAL</b>	<b>688</b>	<b>137</b>	<b>66</b>	<b>39</b>	<b>16</b>	<b>946</b>

## Nombre de ruches de chaque DOM

Nb de ruches déclarées à la DGAL	La Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Mayotte	TOTAL
Moins de 50 ruches	5 342	1142	290	282	173	7 229
50 à 149 ruches	8 222	3 231	2 112	889	100	14 554
150 à 199 ruches	2 527	490	1 768	345	0	5 130
200 à 399 ruches	7 121	1 160	2 316	250	0	10 847
Plus de 400 ruches	3 301	0	1 990	0	0	5 291
<b>TOTAL</b>	<b>26 513</b>	<b>6 023</b>	<b>8 476</b>	<b>1 766</b>	<b>273</b>	<b>43 051</b>

# DROM : Production

Evolution de la production de miel (kg)



Production par taille d'exploitation

	Production de miel (kg)
Moins de 50 ruches	47 709
50 à 149 ruches	180 458
150 à 199 ruches	69 255
200 à 399 ruches	96 524
Plus de 400 ruches	74 509
<b>TOTAL</b>	<b>468 456</b>

Production par DOM

	Production de miel (kg)
La Réunion	280 691
Guadeloupe	70 108
Martinique	98 661
Guyane	16 921
Mayotte	2 076
<b>TOTAL</b>	<b>468 456</b>

# DROM : rendements et transhumance

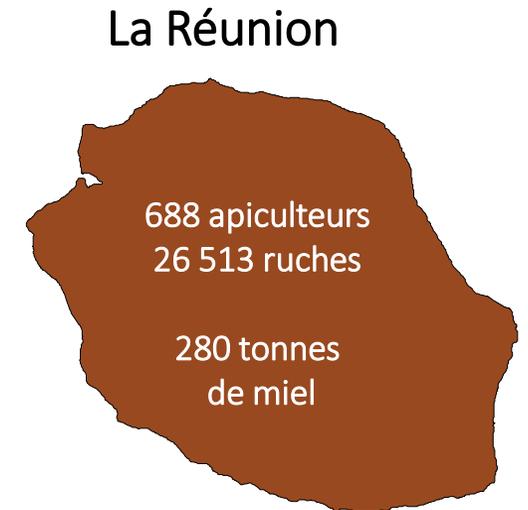
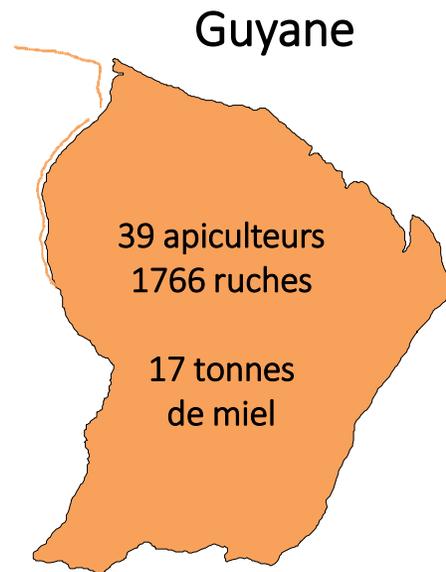
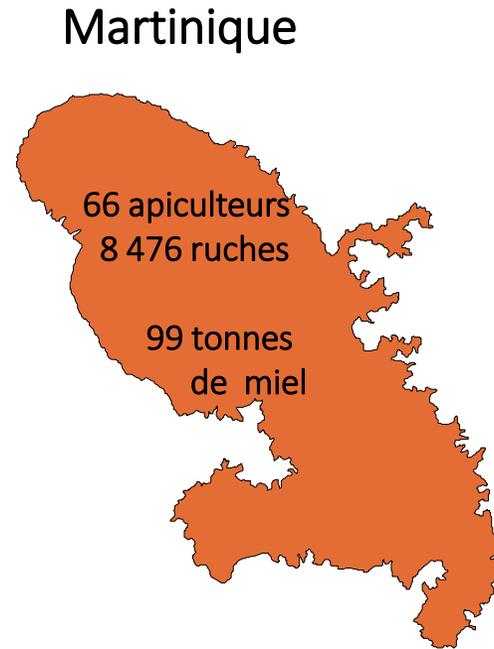
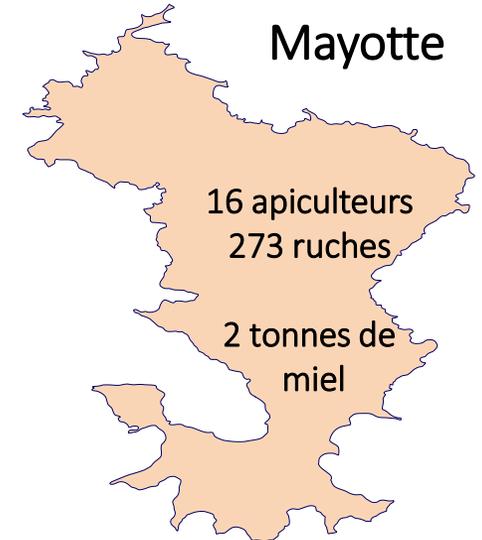
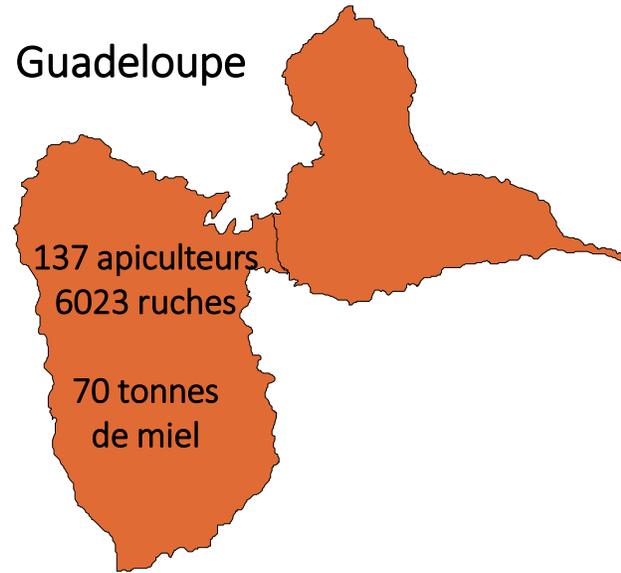
## Rendement moyen (kg/ruche en production)

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	7,7	15,9
50 à 149 ruches	14,4	20,1
150 à 199 ruches	15,8	22,6
200 à 399 ruches	11,9	25,2
Plus de 400 ruches	14,7	30,0
<b>TOTAL</b>	<b>12,9</b>	<b>25,7</b>

## Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	4,1%	12,8%
50 à 149 ruches	12,5%	18,3%
150 à 199 ruches	20,0%	11,6%
200 à 399 ruches	50,0%	70,5%
Plus de 400 ruches	50,0%	59,0%
<b>TOTAL</b>	<b>8,8%</b>	<b>65,1%</b>

# DROM : détail de la production

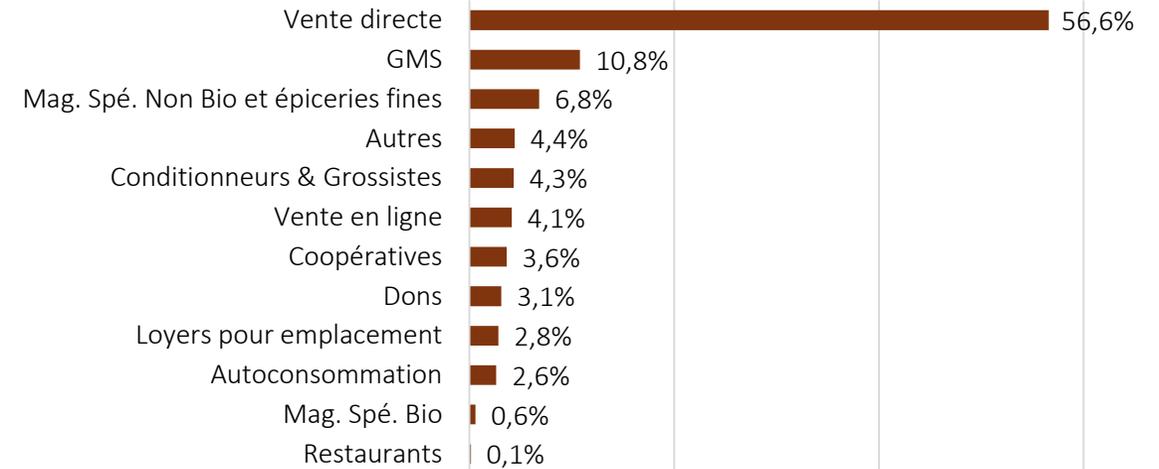


# DROM : Conditionnement, Distribution, diversification

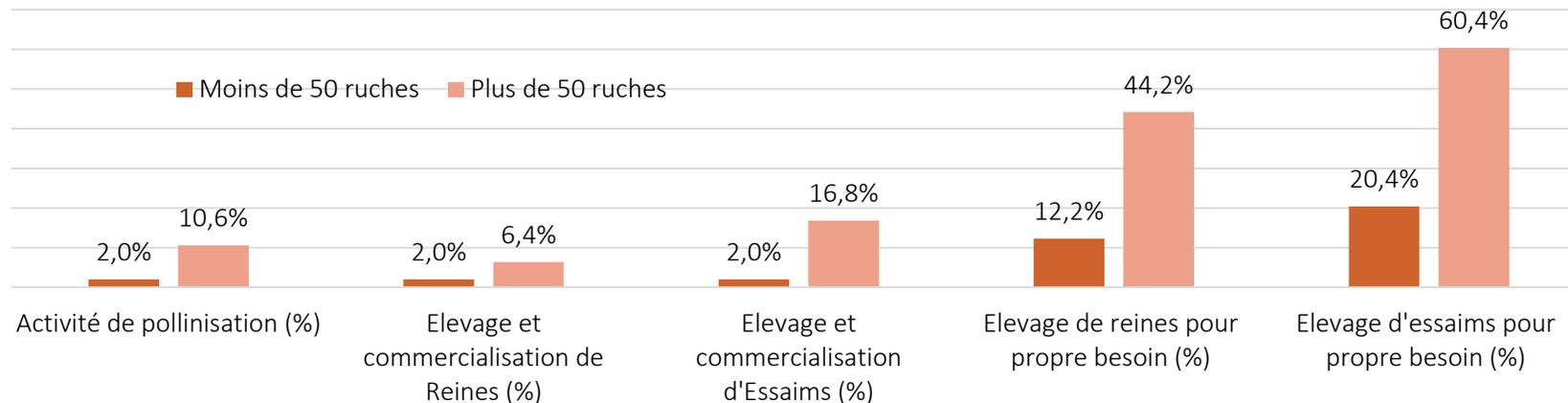
Part de miel conditionné (% en volume)

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	97,9%
50 à 149 ruches	94,0%
150 à 199 ruches	76,9%
200 à 399 ruches	100,0%
Plus de 400 ruches	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>94,1%</b>

Circuits de distribution (% en volume)



Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)





MERCI DE VOTRE ATTENTION